

Programme des Nations Unies pour le Développement



RAPPORT DE L'ÉVALUATION DU PROJET D'APPUI AUX PROCESSUS ÉLECTORAUX AU BURKINA FASO : 2019 - 2023

(Du 1^{er} au 30 novembre 2023)

Référence : UNDP – BFA - 00135

Ali-Diabacté Tadjoudine, Consultant international
Loda Augustin, Consultant national

Évaluation du Projet d'Appui aux Processus Électoraux au Burkina Faso - PAPE

Informations sur le projet		
Intitulé du projet	Projet d'Appui aux Processus Électoraux du Burkina – PAPE	
Numéro Atlas	00121735/001117627	
Réalisations et produits	Les élections libres et transparentes sont organisées en 2020-2021 et les activités préélectorales 2022-2023 organisées	
Pays	Burkina Faso	
Dates de signatures des documents du projet	<ul style="list-style-type: none"> - 13 mars 2020 - Avenant 1, le 27 décembre 2021 - Avenant 2, le 21 juillet 2022 	
Dates du projet	Démarrage	Date de fin planifiée
	01/11/ 2019	31 décembre 2023
Budget total engagé	17 150 853 US\$	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	16 827 858 US\$	
Sources de financement	PNUD, Danemark, Suède, Suisse, Union Européenne, Allemagne, Italie, Gouvernement.	
Agence de mise en œuvre	Programme des Nations Unies pour le Développement.	

Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation	Évaluation du Projet d'Appui aux Processus Électoraux du Burkina – PAPE	
Nature évaluation	Évaluation finale	
Période évaluée	Démarrage	fin
	01/11/ 2019	30 décembre 2023
Évaluateurs	Tadjoudine Ali-Diabacté Consultant international	Augustin Loada Consultant national
Adresse électronique des évaluateurs	talidiabacte@gmail.com	augustinloada@gmail.com
Date de l'évaluation	Démarrage	Finalisation
	02 novembre 2023	30 novembre 2023

LETTRE DE REMERCIEMENTS

Les évaluateurs expriment leur reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué de leur temps et de leur énergie pour les aider à mener à bien cette mission.

Ils remercient en particulier le Représentant résident (RR) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à Ouagadougou, ainsi que l'ensemble du personnel du PNUD et du Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE), pour leur disponibilité, leur collaboration et la bonne organisation de l'évaluation qui a permis aux évaluateurs de rencontrer un nombre significatif de parties prenantes.

Les évaluateurs sont également reconnaissants aux représentants du Gouvernement, de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et de toutes les institutions du Faso impliquées dans le processus électoral. Leurs remerciements vont particulièrement aux partenaires financiers du Panier commun, à savoir, l'Union européenne, l'Allemagne, le Danemark, l'Italie, la Suède, la Suisse et le PNUD. Enfin, les évaluateurs remercient les Organisations non-gouvernementales (ONG) et les Organisations de la société civile (OSC) pour leur contribution à la réussite de leur mission.

Les évaluateurs,

Ouagadougou, le 27 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	6
I. RESUME ANALYTIQUE	1
II. INTRODUCTION	5
III. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION	7
IV. CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION	8
4.1. Champ de l'évaluation.....	8
4.2. Objectifs de l'évaluation	8
4.3. Critères d'évaluation	9
4.4. Questions d'évaluation.....	11
V. APPROCHE ET METHODES D'EVALUATION	12
5.1. Approche de l'évaluation.....	12
5.2. Sources de données.....	12
5.3. Échantillon et cadre d'échantillonnage	13
5.4. Instruments et procédures de collecte des données	13
5.5. Normes de performance	14
5.6. Participation des parties prenantes.....	14
5.7. Considérations éthiques	14
5.8. Informations relatives aux évaluateurs	15
5.9. Principales limites de la méthodologie et difficultés rencontrées par les évaluateurs	15
VI. ANALYSE DES DONNÉES	16
VII. CONSTATATIONS	16
7.1. PERTINENCE.....	16
7.2. EFFICACITE	19
7.3. EFFICIENCE.....	29
7.4. COHÉRENCE/COORDINATION.....	36
7.5. DURABILITE.....	39
7.6. IMPACTS/EFFETS	41
7.7. DIMENSIONS TRANSVERSALES	43
VIII. CONCLUSIONS	46
8.1. Pertinence	46
8.2. Efficacité	47

8.3. Efficience	47
8.4. Cohérence.....	48
8.5. Durabilité	48
8.6. Impact/effet.....	49
8.7. Dimensions transversales	50
IX. RECOMMANDATIONS	50
X. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	55
XI. ANNEXES AU RAPPORT	i

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AU	Union Africaine
CADEG	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance
CC	: Conseil Constitutionnel
CCCR	: Centres Communaux de Compilation des Résultats
CE	: Conseil d'État
CECI	: Commission Électorale Communale Indépendante
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	: Commission Électorale Nationale Indépendante
CLEP	: Comité Local d'Examen de Projet
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
COFIL	Comité de pilotage
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
CT :	Comité technique chargé de la sécurisation du processus électoral
EGP	Équipe de Gestion du Projet
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
IFES	International Foundation for Electoral Systems
MATDS :	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
NAM	Mission d'évaluation des besoins électoraux (Needs Assessment Mission)
NDI	National Democratic Institute
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques- Comité d'Aide au développement
OGE	Organisme de Gestion des Élections
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPE-BF	: Projet d'Appui aux Processus Électoraux du Burkina Faso
PTF	Partenaire technique et financier
PDI	: Personne Déplacée Interne
PNDES	Plan National de Développement Économique et Social
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement

PRODOC : Document de projet
PTA : Plan de travail annuel
TEP : Taux d'Exécution Physique
UNCT : United Nations Country Team
VNU : Volontaire des Nations Unies
WANEP : West Africa Network for Peacebuilding

I. RESUME ANALYTIQUE

Du 02 au 30 novembre 2023, une mission d'évaluation du Projet d'Appui aux Processus Électoraux (PAPE) a été conduite au Burkina Faso avec pour objectif général: (i) d'analyser la pertinence des résultats obtenus par rapport aux résultats attendus par le projet ; (ii) d'apprécier les progrès accomplis par le pays à la fin de la livraison des produits attendus du PAPE, et leur contribution à la réalisation des effets escomptés, en rapport avec les priorités ou les objectifs nationaux et conformément aux domaines stratégiques des partenaires impliqués. Il s'agit d'une évaluation finale couvrant toute la période allant de la signature du Document de projet (Prodoc) en novembre 2019 jusqu'à la date du démarrage de l'évaluation, en utilisant les critères OCDE-CAD d'évaluation, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la durabilité, l'impact, ainsi que la prise en compte des femmes, des jeunes et du genre. Les résultats et les recommandations de l'évaluation ont pour but de développer de nouvelles approches et de nouvelles stratégies, pour un meilleur impact, dans le domaine de la gouvernance et l'État de droit, de l'assistance du PNUD dans la consolidation de la gouvernance électorale et dans le cadre du renforcement de la sécurisation, l'inclusion et la transparence des processus électoraux.

L'évaluation a adopté une approche mixte combinant les approches qualitatives, quantitative et participative. Enfin, elle a procédé à des visites de terrain, notamment au niveau de la CENI, le principal bénéficiaire. Différentes sources de données ont été utilisées : la revue documentaire, complétée par des focus groups, enquêtes et entretiens individuels. Pour répondre aux exigences de la triangulation, la mission a veillé à ce que les profils des personnes interviewées soient diversifiés de l'échantillon représentatif. Pour bien étayer la collecte des données, l'évaluation a opté pour un questionnaire auto administré envoyé via une adresse électronique.

Sur la base de la revue documentaire, des observations faites sur le terrain et de l'analyse du contenu des entrevues individuelles et de groupes qu'elle a organisées, la mission a fait les constatations suivantes :

1. Pertinence

Les objectifs du PAPE constituent une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptés aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso. En effet, le projet est aligné sur les textes fondamentaux qui régissent le Burkina Faso et sur les textes internationaux auxquels il a souscrit. En outre, le PAPE prend en compte : i) les recommandations de la NAM de 2019 ; ii) les objectifs globaux du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 1.1.) pour la période 2018-2022 en matière de consolidation de la paix au Burkina Faso ; iii) les objectifs globaux du PNUD ; iv) les mandats des principaux PTF. Le choix du PNUD pour la gestion du « panier de fonds » est très pertinent car son mandat le place à la tête du système onusien dans le domaine de l'appui à la gouvernance démocratique. L'évaluation juge que la pertinence du PAPE est très satisfaisante (notation 4).

2. Efficacité

Il ressort de l'analyse des résultats que les huit produits attendus dans le « Cadre des résultats » ont été réalisés à plus de 98,9%, les autres étant en cours jusqu'au 31 décembre 2023. *L'intervention du PAPE a donc été globalement très satisfaisante* parce qu'elle a abouti à des résultats positifs au-delà des attentes. Le Projet a fait preuve de flexibilité lui permettant non seulement d'adapter les produits aux changements de contexte et de besoins, mais également de répondre parfois à demandes imprévisibles. Nonobstant ces résultats positifs sur l'efficacité, les effets sont mitigés en ce qui concerne la participation des femmes,

des jeunes, des personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes ; pour des raisons en grande partie externes au PNUD et au projet. *L'intervention du PAPE été globalement très satisfaisante (notation 4).*

3. Efficience

L'évaluation note que la mobilisation des ressources par le PNUD est allée au-delà des attentes et que les PTF ont maintenu de façon constante leur confiance au Gouvernement et au PNUD. Ainsi, le PAPE a mobilisé, de 2020 au 31 décembre 2023, un total de **17 150 853 US\$**, les donateurs du « panier commun » étant : l'UE, le Danemark, la Suède, la Suisse, l'Italie, le PNUD et le Gouvernement. Au moment de l'évaluation, les dépenses s'élevaient à **16 827 858 USD**, soit un taux de réalisation (taux d'exécution financière) de **98,1%**, avec un solde résiduel de **322 995 USD (1,9%)**. Ce résiduel est soit déjà engagé en termes de dépenses et/ou est destiné à la gestion du projet de fin novembre à fin 2023. Par ailleurs, la répartition du budget et des dépenses révèle une disproportion en faveur du budget alloué à la composante 1 « *l'appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales* » (73%), qui s'explique par l'importance de cette composante dans les élections et par les réallocations des ressources autorisées par le Copil avec les changements de contexte politique et électoral. Les évaluateurs notent enfin que le taux de l'exécution financière (98,1% en tenant compte également des engagements) correspond au taux d'exécution physique (98,9% en tenant compte des activités en cours). Ils ont pu vérifier que les activités ont été menées en correspondance avec les lignes budgétaires appropriées ; et qu'il y a une correspondance entre le budget mobilisé par composante et les dépenses effectuées par composante. Toutefois, quelques griefs ont été exprimés par la plupart des bénéficiaires, concernant la lourdeur des procédures et des règles du PNUD, principalement en matière de Finances et Achats. Les discussions avec les responsables des Opérations du PNUD ont révélé que le Bureau du PNUD a utilisé beaucoup de dispositions autorisées par l'ONU pour accélérer le « delivery » pendant les élections, tout en protégeant la transparence et la rigueur requise par les auditeurs du PNUD. Somme toute, les évaluateurs estiment que ces malentendus sur les procédures et les règles du PNUD auraient pu être surmontés par plus de dialogue et de pédagogie entre le PNUD et les bénéficiaires ; et que les retards de décaissement et d'achats n'ont pas affecté de façon très significative l'efficience du projet. L'évaluation de l'efficience du projet est à 80% très satisfaisante si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires sur la lourdeur des procédures (notation 3,5).

4. Cohérence

La mission d'évaluation a constaté que le projet a été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral. Le projet a, en outre, favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement. Il y a unanimité sur le rôle prépondérant joué par le Copil durant tout le cycle électoral : i) d'abord, par son caractère *inclusif* en s'étant élargi à des partenaires (exemple, les USA) qui financent le processus électoral sans contribuer au « panier commun » ; ii) ensuite en ayant permis aux PTF et aux partenaires nationaux de *mieux se coordonner et d'ajuster* les ressources du projet aux nouveaux besoins, en fonction des changements du contexte électoral. Toutefois, l'évaluation estime qu'un meilleur fonctionnement du Comité technique et l'existence d'une structure politique d'orientation stratégique auraient permis une meilleure coordination et cohérence dans l'intervention du projet. L'évaluation de la cohérence/coordination du projet est satisfaisante (3,5) si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires mais aussi de l'analyse relative au non-fonctionnement du comité technique.

5. Durabilité

L'intervention du PAPE a généré de nombreux acquis qui pourront être capitalisés pour le futur. Ainsi, les capacités acquises, renforcées ou consolidées grâce au PAPE sont utilisables pour les prochaines élections, surtout lorsque bénéficiaires sont stables à leurs postes. Plusieurs instruments d'action sont en outre désormais disponibles, utilisables dans le futur. De même, plusieurs acquisitions matérielles résultant du PAPE serviront de base pour l'organisation des futures élections. Mais l'un des acquis majeurs du PAPE est sans conteste l'organisation d'ateliers de capitalisation, qui ont permis de tirer de précieuses conclusions et recommandations dans ses cinq domaines d'intervention. Ces leçons apprises, les bonnes pratiques tirées de ces ateliers de capitalisation organisés par le PAPE serviront pour le futur, à organiser des élections plus crédibles, inclusives, transparentes et sincères. Ce tableau très satisfaisant doit cependant être mitigé, car les nombreux acquis auraient pu être plus durables si les institutions bénéficiaires étaient plus stables et leurs membres permanents ; ce qui n'est toutefois pas imputable au PAPE. L'évaluation juge la durabilité du PAPE très satisfaisante (notation 4).

6. Impact/effet

L'intervention du PAPE a généré des changements attendus ou inattendus au niveau de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections. Ainsi, quelques structures bénéficiaires ont renforcé leurs capacités ou dispositions à réformer certains de leurs textes juridiques. Certains bénéficiaires ont connu une amélioration de leurs méthodes de travail. Avec la suspension de l'ordre constitutionnel au cours de l'année 2022, on peut légitimement s'interroger sur l'impact à long terme du PAPE sur la gouvernance démocratique et les processus électoraux au Burkina Faso. Mais il s'agit là d'une problématique hors du contrôle du Projet, qui pose néanmoins la question de la consolidation de la démocratie, qui reste un défi majeur à relever au Burkina Faso. L'évaluation juge l'impact du PAPE très satisfaisant (notation 4).

7. Dimensions transversales

Des activités ont été menées par le PAPE pour l'inclusion des groupes cibles que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes. Ces activités prévues dans le « cadre de résultats » ont, pour la plupart, été mises en œuvre de manière très satisfaisante, quoique quelques-unes aient été suspendues du fait de l'insécurité. Des acquis ont été identifiés par la mission d'évaluation, qui pourront servir pour les processus électoraux à venir. Même si les effets obtenus sont en-deçà des attentes, cela est davantage dû aux contextes culturels, économiques et politiques. La résolution de ce problème nécessite des actions de long terme qui dépassent un projet d'élection. Même constat sur l'inclusion des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des PDI. Le PAPE a mis en œuvre de façon satisfaisante diverses actions visant à renforcer cette inclusion, avec cependant des résultats mitigés. L'évaluation juge la dimension transversale du PAPE très satisfaisante (notation 3,75).

Conformément aux termes de référence, **la mission d'évaluation a formulé plusieurs recommandations**, essentiellement à l'endroit du PNUD et du système des Nations Unies. Certaines s'adressent au Bureau PNUD Ouaga, tantôt en consultation avec le siège, tantôt en consultation avec les partenaires bénéficiaires, la partie nationale, les parties prenantes et les PTF. D'autres sont particulièrement adressées au RR du PNUD et au CR (en consultation avec la partie nationale, l'UNOWAS et les représentations diplomatiques). La plupart des recommandations sont applicables dans le court terme et sont présentées ci-dessous, selon les critères d'évaluation.

Pertinence

1. Identifier de nouvelles composantes pertinentes pour un prochain Projet d'appui aux élections et à la gouvernance, en tenant compte du nouveau contexte sociopolitique et des recommandations de la NAM de 2023. Ce nouveau projet prendra notamment en compte les réformes électorales et structurelles en cours dans le pays (quota genre, code électoral, etc.), ainsi que le renforcement des capacités pendant la période post-électorale.
2. Formuler, dans le cadre des résultats du nouveau Projet, des indicateurs de résultats plus précis de façon qu'ils puissent être bien exécutés par le projet et bien renseignés par les différentes évaluations à venir

Efficacité

3. Mettre en place rapidement un nouveau projet d'appui du PNUD aux élections et à la Gouvernance démocratique afin qu'il y ait une continuité entre les acquis du PAPE et les objectifs du nouveau projet du PNUD.

Efficiences

4. Étudier, au niveau de l'Unité Gouvernance et du service des Opérations du PNUD, toutes les pistes pour renforcer la capacité du Bureau pays à mieux délivrer, et de façon exceptionnelle, dans un contexte électoral (Fast track, Grant, MoU, LTA...).
5. Reprendre et renforcer la formation des nouveaux responsables des parties prenantes nationales sur les "les procédures et les règles" du PNUD (fonctionnement d'un panier commun, procédures de décaissement et d'achat, etc.) pour la gestion des projets "d'exécution directe."
6. Effectuer par le PNUD, auprès des autorités nationales, un plaidoyer pour amener le PNUD et la partie nationale à se mettre sur la même longueur d'onde dans le partenariat de l'intervention du nouveau Projet. Ce qui suppose que le PNUD et les partenaires bénéficiaires fourniront des efforts de compréhension mutuelle sur ce qui est faisable ou non dans le cadre du partenariat.
7. Explorer, par le Bureau du PNUD, en collaboration avec la CENI, toutes possibilités en vue de placer l'UGP du nouveau Projet dans les locaux de la CENI et des autres institutions bénéficiaires, de façon à permettre la cohabitation entre les experts recrutés par le Projet et le personnel des structures bénéficiaires.
8. Clarifier, par le PNUD, avant le début d'un nouveau projet, les rôles et responsabilités, ainsi que les chaînes hiérarchiques (PNUD/structure nationale) à suivre par les experts et VNU mis à la disposition des structures bénéficiaires.

Cohérence/coordination

9. Prendre les dispositions, par le PNUD, la CENI et les structures pertinentes, pour rendre plus opérationnel le Comité technique tel que préconisé dans le document du projet.
10. Étudier la possibilité pour le Coordonnateur résident (CR), à travers un plaidoyer, en concertation avec UNOWAS, de faire mettre en place par les Autorités nationales, un Comité stratégique de haut niveau pour discuter des problèmes politiques liés à la gouvernance dont les décisions orienteront l'assistance technique fournie par le PNUD et les partenaires au développement.

Durabilité

11. Appuyer sur le plan technique et financier les initiatives des institutions bénéficiaires tendant à consolider l'appropriation des résultats du PAPE (mécanisme d'alerte précoce, inclusion des groupes-cibles (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les réformes électorales)
12. Appuyer sur le plan technique et financier les réflexions/initiatives visant à renforcer la stabilité/permanence des institutions bénéficiaires

Impact/effet

13. Effectuer, par le PNUD, un plaidoyer auprès des PTF en vue de continuer à soutenir les initiatives et activités pertinentes des parties prenantes nationales allant dans le sens de la consolidation de la démocratie (éducation civique, formation des élus, appui aux réformes légales et structurelles...)

Dimensions transversales

14. Renforcer l'appui technique et financier du PNUD en faveur des initiatives des parties prenantes nationales visant l'inclusion des groupes sociaux défavorisés (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les processus électoraux (mise en place d'un système pérenne de formation des femmes et des jeunes en politique, actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'inclusion des publics-cibles, appui à la mise en œuvre des dispositions du code électoral visant l'inclusion des PDI...)
15. Renforcer la synergie d'actions du PNUD avec les autres partenaires techniques et financiers afin de mutualiser les efforts et éviter les actions doubles.

II. INTRODUCTION

Après un processus transitionnel difficile qui a démarré à la suite d'une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014, le Burkina Faso a renoué avec la tenue d'élections concurrentielles en novembre 2015. Ce retour à l'ordre constitutionnel normal a été parachevé avec la tenue d'élections municipales en mai 2016. Ces élections, organisées par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ont, dans l'ensemble été jugées crédibles par les observateurs internationaux et nationaux, même si l'exclusion de certains candidats issus de l'ancienne majorité présidentielle a été déplorée. Toutes ces élections ont été remportées par le président Roch Marc Christian Kaboré et son parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP). Cinq ans plus tard, avec l'expiration des mandats électifs, de nouvelles élections présidentielles et législatives ont été organisées par la CENI avec l'appui de la communauté internationale, dont celui du PNUD, qui a mis en place à cet effet un Projet d'appui aux processus électoraux (PAPE) à partir de 2019.

A la différence des élections de 2015, celles de 2020 se sont avérées bien plus ouvertes et inclusives, d'autant qu'elles ont été précédées de rencontres de dialogue, notamment entre les principales parties prenantes, la CENI, les partis politiques et le Gouvernement. Cela a contribué à la tenue d'élections apaisées, dans un contexte déjà marqué par une crise sécuritaire sans précédent. En effet, dans plusieurs régions du Burkina Faso, la multiplication des attaques des groupes armés faisait peser une grave menace sur la sécurité même du processus électoral. Il était donc nécessaire de formuler et de mettre en œuvre une stratégie de sécurisation du processus électoral pour mitiger les effets potentiels. En outre, l'une des conséquences de ces attaques a été la crise humanitaire qui a résulté du déplacement des populations. A la date du 09 décembre 2019, le Burkina Faso enregistrait, selon les chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), plus de 560 033 personnes déplacées internes. La prise en compte des personnes déplacées internes dans le processus électoral exigeait donc la mise en œuvre de stratégies appropriées pour garantir leur droit constitutionnel de participer aux scrutins.

Dans le même sens, la participation politique des femmes et des jeunes pour les élections de 2020 et 2021 a constitué l'une des préoccupations majeures des parties prenantes au regard de la sous-représentation de ces catégories sociales dans le personnel élu. En ce qui concerne en particulier les femmes, la loi portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidats aux élections a été révisée le 22 janvier 2020 sous la pression des organisations de défense des droits de la femme et de certains partenaires, en vue d'un meilleur positionnement des femmes sur les listes de candidatures.

Pour relever tous ces défis, le Burkina Faso a bénéficié de l'accompagnement de ses partenaires. Déjà en 2015, ceux-ci avaient contribué à la réussite des élections de fin de transition. Le rapport de l'évaluation indépendante du processus électoral de 2015 de l'Union européenne et le rapport de l'atelier national d'évaluation et de capitalisation des élections tenu les 28 et 29 juin 2016 à Ouagadougou ont montré que plusieurs avancées positives ont été réalisées, et que d'importants acquis techniques et logistiques ont été enregistrés au cours de l'appui apporté par les Nations-Unies au processus électoral, notamment par le PNUD. Toutefois, un certain nombre de défis restaient à relever, et des actions devaient être poursuivies en vue de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit au Burkina Faso. C'est à la lumière des défis susmentionnés et des leçons tirées de l'appui au processus électoral de 2015 que le PNUD a décidé d'apporter son concours à l'organisation des élections de 2020 à travers le PAPE, objet du présent rapport d'évaluation.

La mission d'évaluation s'est déroulée dans un contexte de transition politique consécutive à un changement non constitutionnel de pouvoir. En effet, le mandat du Président Roch Marc Christian Kaboré, réélu le 22 novembre 2020, a été interrompu le 24 janvier 2022 par un coup d'État, qui a porté au pouvoir le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), avec à sa tête le Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo Damiba. Moins de huit mois plus tard ce dernier est à son tour renversé le 30 septembre 2022 à la suite d'un nouveau coup d'État qui a porté au pouvoir le Capitaine Ibrahim Traoré. La Charte de la Transition adoptée le 14 octobre 2022 sous le régime transitionnel actuel énonce en son article 2 les principales missions de la Transition : i) Rétablir et renforcer la sécurité sur l'ensemble du territoire national ; apporter une réponse urgente, efficace et efficiente à la crise humanitaire ; ii) Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ; iii) Engager des réformes politiques, administratives et institutionnelles en vue de renforcer la culture démocratique et consolider l'État de droit ; iv) Œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale ; v) Assurer l'organisation d'élections libres, transparentes, équitables et inclusives. La Charte consacre par ailleurs, en son article 21, une durée de la Transition de 21 mois à compter du 2 octobre 2022.

Comme le prévoit donc la Charte, la fin de la Transition et le retour à l'ordre constitutionnel normal au Burkina Faso devront se traduire par l'organisation d'élections. Dans ce cadre, Madame la ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso a saisi le Secrétaire général de l'ONU à la date du 14 août 2022, d'une requête pour l'assistance de l'ONU au processus électoral de fin de transition au Burkina Faso. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et consolidation de la paix et Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale ayant accédé à la demande des autorités burkinabè, une mission NAM (Mission d'évaluation des besoins) a été déployée au Burkina Faso, du 30 janvier au 10 février 2023. Cette mission, après des rencontres avec les principaux acteurs du processus électoral pour évaluer les besoins d'assistance électorale, a formulé des recommandations dans la perspective de la mise en place d'un projet d'appui au processus électoral de sortie de Transition. Mais à la veille du premier anniversaire de sa prise du pouvoir, le président de la Transition déclarait le vendredi 29 septembre 2023 que sa priorité était la sécurité, et non les élections¹. Il ajouta cependant que le pari tenait toujours pour l'organisation du scrutin, sans préciser de date. Mais son Premier ministre a déclaré, au cours d'une présentation sur la situation sécuritaire le jeudi 26 octobre 2023 devant les autorités coutumières et religieuses à Koudougou, qu'*« Il nous sera difficile d'organiser les élections en juillet 2024, car nous ne savons même pas qui peut voter »*². Comme on peut le constater, une incertitude

¹ « *Ce n'est pas une priorité, ça, je vous le dis clairement, c'est la sécurité qui est la priorité* », avait-il déclaré. Voir <https://lefaso.net/spip.php?article124644>

² <https://lefaso.net/spip.php?article125348>

plane sur le calendrier des élections de fin de Transition, et jusqu'à la fin de la mission de l'évaluation, le voile sur ce calendrier n'était toujours pas levé.

Le présent rapport final s'inscrit dans le cadre de « l'évaluation finale » prévue dans le « Plan d'évaluation » du Projet d'appui aux processus électoraux au Burkina – PAPE (Annexe, Tableau 3 du Document du projet 2019 – 2021 avec des avenants et extension jusqu'au 31 décembre 2023). Selon le Guide d'évaluation du PNUD, version 2021, le rapport final d'évaluation est un rapport qui doit suivre une structure logique, contenir des constatations, des conclusions, des enseignements et des recommandations établis à partir de faits, et être présenté de manière à rendre ces informations accessibles et compréhensibles. Complet et bien structuré, ce rapport doit fournir une description suffisamment précise de ce qui est évalué et pourquoi, présenter une analyse de la conception du projet, de sa théorie du changement ou de son cadre de résultats. Le rapport reprend les questions d'évaluation intéressantes pour les utilisateurs du rapport, explique les étapes et les procédures utilisées pour répondre à ces questions, expose les limitations et les contraintes rencontrées dans la conduite de l'évaluation. Il indique les groupes cibles couverts par l'évaluation, la mesure dans laquelle leurs besoins ont été pris en compte par l'intervention, et s'ils ne l'ont pas été, explique pourquoi. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, le handicap et les autres thématiques transversales doivent également être couverts par l'évaluation. Le rapport doit répondre aux questions posées en formulant des constatations étayées par des preuves crédibles, tirer des conclusions de ces constatations, sur la base des faits établis et proposer des recommandations concrètes et exploitables sur la base des conclusions. Enfin, il doit être rédigé en tenant compte des utilisateurs du rapport et de l'usage qu'ils vont en faire.

Nous présentons ici la description de l'intervention (III), le champ et les objectifs de l'évaluation (IV), les approches et méthodes d'évaluation (V), l'analyse des données (VI), les constatations (VII), les conclusions (VIII) et les recommandations (IX) et les enseignements tirés (X).

III. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de l'objectif global du PNUD en matière de gouvernance démocratique, vise, spécifiquement, à appuyer les institutions en charge de l'administration électorale à acquérir les capacités d'organisation et de gestion de cycles électoraux répondant aux normes de qualités internationalement reconnues. Les principaux bénéficiaires du projet étaient la CENI et les autres institutions électORALES, les électeurs et la population burkinabè. L'exécution du PAPE s'est faite à travers plusieurs problématiques transversales liées à la participation et à l'inclusion de groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes et des personnes déplacées internes (PDI).

La mise en œuvre du PAPE s'est faite à travers cinq (5) composantes, notamment :

- L'appui au renforcement des capacités et aux opérations électORALES ;
- L'appui à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne ;
- L'appui à la prévention et à la gestion des conflits électORALES ;
- L'appui à la participation politique des femmes et des jeunes ;
- La coordination et l'appui aux activités post-électORALES.

Ces cinq composantes devaient générer les huit (8) produits suivants :

- La CENI et ses démembrements disposant des capacités pour gérer efficacement le processus électORAL ;
- Les acteurs chargés de la sécurisation du processus électORAL disposant des connaissances et équipements nécessaires ;

- Les parties prenantes à la communication disposant de capacités nécessaires pour une communication efficace sur le processus électoral ;
- Les populations informées sur les enjeux et le déroulement du processus électoral ;
- Les organes de gestion du contentieux électoral avec des capacités nécessaires pour gérer les conflits électoraux ;
- Les parties prenantes et la population sensibles à la participation des femmes et des jeunes en politique ;
- Les femmes candidates aux élections disposant de capacités pour participer efficacement à la campagne électorale ;
- Les parties prenantes au processus électoral disposant des leçons apprises en vue des prochains cycles électoraux.

En attendant l'adoption d'un nouveau Document de projet prenant en compte les recommandations de la dernière NAM, un Plan d'action 2022-2023 pour la période de transition est en cours d'exécution. Il comporte les quatre (4) volets suivants qui sont tirés des cinq (5) composantes précédentes du Prodoc :

- L'appui au renforcement du cadre structurel des élections ;
- L'appui au renforcement de la participation citoyenne ;
- L'appui à la préparation des opérations électorales de sortie de transition ;
- L'appui aux réformes politiques et électorales.

Le PAPE a été exécuté par le PNUD dans le cadre d'un Panier commun auquel ont participé plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne, la Suisse, l'Italie, la Suède, et le Danemark et les Nations-Unies. La période couverte par le PAPE est de 2019 à 2022, mais a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce projet arrivant à expiration, il doit faire l'objet d'une évaluation finale. Celle-ci s'inscrit dans la dynamique des projets d'appui aux élections implémentés par les Nations Unies au Burkina Faso en 2012-2013, puis en 2015-2016. L'évaluation devra considérer ces appuis antérieurs dans une logique de continuité pour apprécier l'ensemble des efforts entrepris pour le renforcement de la gouvernance électorale.

IV. CHAMP ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

4.1. Champ de l'évaluation

Le champ de l'évaluation est national. En effet, la couverture géographique du PAPE est d'ordre national compte tenu du fait qu'il s'est déployé sur toute l'étendue de l'espace territorial burkinabè, au niveau des démembrements de la CENI, représentée dans les 45 provinces du pays. Le projet a apporté son concours soit directement par les appuis des VNU et VNUC, soit indirectement à l'administration électorale ou d'autres partenaires comme les OSC. Cependant, compte tenu des défis sécuritaires, l'administration électorale n'a pu se déployer sur toute l'étendue du territoire.

4.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de la mission d'évaluation du PAPE est : (i) d'analyser la pertinence des résultats obtenus par rapport aux résultats attendus par le projet ; (ii) d'apprécier les progrès accomplis par le pays à la fin de la livraison des produits attendus du PAPE, et leur contribution à la réalisation des effets escomptés, en rapport avec les priorités ou les objectifs nationaux et conformément aux domaines stratégiques des

partenaires impliqués. Cet exercice est une évaluation finale et doit par conséquent couvrir toute la période allant de la signature du Document de projet (Prodoc) en novembre 2019 jusqu'à la date du démarrage de l'évaluation, en utilisant les critères OCDE-CAD d'évaluation, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la durabilité, l'impact, ainsi que la prise en compte des jeunes et du genre.

Les résultats et les recommandations de l'évaluation ont pour but de développer de nouvelles approches et de nouvelles stratégies, pour un meilleur impact, dans le domaine de la gouvernance et l'État de droit, de l'assistance du PNUD dans la consolidation de la gouvernance électorale et dans le cadre du renforcement de la sécurisation, l'inclusion et la transparence des processus électoraux.

De façon spécifique, l'évaluation permettra d'évaluer :

- Le contexte socio-politique et sécuritaire dans lequel le processus électoral et les activités du PAPE ont évolué ;
- Les résultats obtenus par rapport au plan de travail du projet et leurs impacts dans les domaines du renforcement des capacités des Organes de gestion des élections – OGE- (CENI, Gouvernement, Conseil constitutionnel, etc.), des partis politiques, des structures chargées de la communication et de la sensibilisation des populations, de la sécurisation des élections, du dialogue et de la prévention des conflits électoraux ;
- L'utilisation des ressources allouées au PAPE par rapport aux attentes des partenaires au développement et aux priorités de la partie nationale ;
- Le niveau d'implication des principaux partenaires dans la mise en œuvre du projet, en particulier dans le cadre des comités technique et de pilotage.

De même, la mission d'évaluation :

- Appréciera la prise en compte du genre, des jeunes des personnes vivant avec handicap et des personnes déplacées internes dans la mise en œuvre du projet et les résultats atteints ;
- Relèvera les contraintes, forces et faiblesses dans la mise en œuvre du projet ;
- Formulera des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance et l'assistance électorales pour les prochains cycles électoraux au Burkina Faso.
-

4.3. Les étapes de l'évaluation

Les étapes de l'évaluation sont les suivantes :

- Réunion de cadrage avec le RR, le RR-adjoint, le Team Leader Gouvernance et le CTP du projet ;
- Rapport de démarrage
- Soumission du rapport provisoire suivie d'un débriefing au Président de la CENI, d'un débriefing au sein du PNUD et d'un débriefing au Copil ;
- Soumission du rapport final incluant les observations du PNUD et du Copil.

4.4. Critères d'évaluation

Les termes de référence (TDR) indiquent qu'à partir des constats et des informations disponibles, la mission devra évaluer la performance du projet à partir des six (6) critères suivants : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité du projet, ainsi que la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux. Les questions devant guider l'évaluation se présentent comme suit par critère d'évaluation :

La Pertinence concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le PAPE répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels. En d'autres termes, la présente évaluation cherche à savoir dans quelle mesure les objectifs de l'action correspondent aux attentes des bénéficiaires, et aux besoins du pays, pour en dégager la valeur ajoutée. Il s'agira donc d'analyser, dans quelle mesure les objectifs envisagés lors de la conception du projet sont en adéquation avec les priorités nationales de promotion de la démocratie, de la gouvernance électorale et de la prévention des risques et des violences électorales dans le pays. En quoi ces objectifs correspondent-ils aux besoins des populations et en quoi ils restent pertinents par rapport au contexte actuel de la Transition débuté en 2022.

Dans cette optique, les méthodes de collecte et d'analyse des données prendront en compte ces différents domaines en vue de faire ressortir la contribution de l'appui à ces thématiques. En outre, l'analyse devra indiquer dans quelle mesure le projet a répondu de manière adaptée à l'évolution du contexte socio-politique et du cadre institutionnel et juridique du pays avant et pendant la Transition.

L'Efficacité apprécie le niveau de réalisation des objectifs, à travers la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. Dans le cadre de cette évaluation, l'efficacité du projet sera appréciée par rapport à la réalisation des quantités (activités et résultats) et des qualités (changements) prévues. Elle sera également appréciée par rapport au respect de la programmation des activités et des délais.

Cette section se penchera aussi sur la qualité de la mise en œuvre globale du projet notamment les partenariats stratégiques et opérationnels, l'adéquation de la stratégie d'intervention dans l'atteinte des résultats, celle des activités réalisées qui a soutenu l'intervention. Il sera question aussi de voir si le projet a tenu compte des évolutions et des priorités des parties prenantes et s'il a respecté le caractère participatif et inclusif dans la mise en œuvre des activités.

L'Efficiace, concerne l'utilisation rationnelle des moyens financiers, humains et matériels mis à la disposition du PAPE. Le critère d'efficiace mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles, et les résultats prévus. De ce fait, elle vise à analyser, si les objectifs ont été atteints à moindre coût. Cette mesure est à la fois quantitative et qualitative et doit également porter sur la gestion du temps et du budget. Les évaluateurs s'interrogeront donc sur le rendement du projet, c'est-à-dire le rapport coût/efficacité afin de déterminer si le projet aurait pu effectivement atteindre des résultats meilleurs au moindre coût. Ainsi, les consultants évalueront la gestion des ressources (humaines, financières, matérielles, logistiques et organisationnelles), selon les résultats obtenus et les délais. Ils apprécieront également le niveau de collecte des données par le projet lui-même et si son approche de Suivi-Evaluation a été suffisante, pour avoir les données nécessaires, et pour les utiliser pour la gestion et les ajustements du projet (management/ ajustements). L'évaluation mettra en lumière la corrélacion entre le dispositif de gestion mis en place par le PNUD (EGP notamment) et la mise en œuvre effective des activités et résultats obtenus.

La Cohérence concerne l'examen de la mesure de la compatibilité du projet avec d'autres interventions menées au sein du PNUD, de l'UNCT, des autres partenaires et les synergies développées tout au long de sa mise en œuvre. En outre, les évaluateurs préciseront dans quelle mesure le projet a apporté une valeur ajoutée tout en évitant le chevauchement d'activités avec d'autres projets internes ou externes.

La Durabilité : l'analyse de la durabilité portera sur l'appropriation nationale, en termes de capacités à maintenir de façon autonome les activités et résultats du projet après sa clôture. Les évaluateurs du PAPE analyseront également les risques qui pourront constituer des menaces au maintien de cette durabilité et

déterminer des pistes d'orientation qui pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité.

Les Effets/Impacts sont les résultats de fin de projet et le produit d'un ensemble d'extrants. Ce sont les conséquences des résultats immédiats du projet PAPE. Les impacts ou résultats finaux ou à long terme découlent des effets obtenus. Dans le cadre du présent projet, il sera plutôt question de mesurer les effets qui sont observables à court terme. Ces effets seront appréciés à travers : i) les résultats tangibles obtenus en termes d'acquis et, ii) les perceptions des acteurs quant à l'influence favorable des actions du projet.

4.5. Questions d'évaluation.

Au nombre des outils de collecte d'information utilisés par la mission d'évaluation figure un questionnaire qui a été administré par les évaluateurs. Le questionnaire après avoir demandé à l'enquêté de préciser le ou les domaines d'implication dans la mise en œuvre du PAPE, comprend une série de questions articulées autour des critères d'évaluation ci-après (NB : les questions principales sont ci-dessous, les questions secondaires en annexe) :

1. Critère N° 1 : PERTINENCE

- Les objectifs du PAPE constituent-ils une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptés aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso ?
- L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec les objectifs globaux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF) ?

2. Critère N°2 : EFFICACITÉ

- L'ensemble des activités prévues par composante a-t-il été exécuté conformément au plan de travail annuel (PTA) et les produits principaux prévus dans le cadre des résultats du projet ont été atteints ?

3. Critère N° 3 : EFFICIENCE

- La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du projet s'est-elle faite de façon optimale ?
- Les ressources financières mises à la disposition du projet ont été dépensées de façon optimale
- Les « procédures et règles » du PNUD en matière de Finances et de passation de marché ont-elles été appropriées à la nature de l'assistance au processus électoraux ?

4. Critère N° 4 : COHERENCE

- Le projet a-t-il été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral ?
- Le projet a favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement ?
- Les mécanismes de coordination prévues dans le Document de projet ont-ils fonctionné comme prévus ?

5. Critère N° 5 : DURABILITE

- Les parties prenantes au processus électoral ont-elles tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience ?

6. Critère No 6 : IMPACT

- La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de la gouvernance démocratique au Burkina Faso ?

7. Critères No 7 : DIMENSIONS TRANSVERSALES

- Le PAPE a-t-il pris en compte les personnes défavorisées : jeunes, personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes (PDI) ?

8. Recommandations générales au PNUD pour le futur

V. APPROCHE ET METHODES D'ÉVALUATION

5.1. Approche de l'évaluation

L'évaluation a adopté une approche mixte qui combine l'approche qualitative et quantitative. L'approche qualitative a permis de faire une description du contexte dans lequel le projet a été mis en œuvre, de comprendre les raisons des différences de résultats entre les régions et les différents groupes cibles, et de recueillir les *opinions*, les *perceptions* des parties prenantes sur la performance du projet. Quant à l'approche quantitative, elle a été utile dans l'évaluation des aspects quantitatifs du projet, notamment le niveau d'atteinte des résultats, le degré de mobilisation des ressources, le taux de réalisation financière, le taux de réalisation physique.

L'évaluation a également adopté une approche participative qui a consisté à combiner l'approche mixte avec la collaboration de diverses parties prenantes afin de répondre à des besoins spécifiques et d'aborder les questions transversales équité, d'égalité et de justice. Enfin, l'évaluation a procédé des visites de terrain, notamment au niveau de la CENI, le principal bénéficiaire, ainsi qu'au niveau de certaines institutions et structures bénéficiaires.

5.2. Sources de données

Différentes sources de données ont été utilisées dans le cadre de cette évaluation afin de s'assurer de la fiabilité et de la validité des conclusions fournies. L'évaluation a d'abord procédé à l'examen de documents relatifs au projet afin d'identifier le gap d'informations à combler. Ces documents ont éclairé la mission sur les objectifs du projet, les différentes parties prenantes, les activités auxquelles elles ont pris part, le niveau de mobilisation des ressources et les effets immédiats.

En vue d'obtenir une triangulation de données, cette revue documentaire a été complétée par des focus groups (des groupes de discussion), enquêtes et entretiens individuels auprès de différentes parties prenantes. Pour répondre aux exigences de la triangulation, la mission a veillé à ce que les profils des personnes sélectionnées soient diversifiés de l'échantillon représentatif. Les entretiens ont fait l'objet d'une prise de notes systématique, et un grand nombre de personnes ont répondu aux questionnaires par courriel (email). Les données ont ensuite été examinées suivant l'approche de l'analyse de contenu et l'analyse statistique.

Il faut noter qu'en plus pour bien étayer la collecte des données, l'évaluation a opté pour un questionnaire auto administré envoyé via une adresse électronique. Cette approche a été avantageuse à deux niveaux, la réduction du temps de l'enquête, d'une part, et la réduction du coût de l'enquête, d'autre part). Enfin,

d'autres ont répondu aux questions par conférences au téléphone ou sur WhatsApp, individuellement ou en groupe. L'email et le téléphone ont surtout été privilégié pour des bénéficiaires se trouvant en zones d'insécurité.

5.3. Échantillon et cadre d'échantillonnage

L'échantillon est composé de membres des parties prenantes du projet réparties de la façon suivante :

Tableau 1 : Échantillon et cadre d'échantillonnage

	PARTIES PRENANTES	Nombre de personnes
1.	Gouvernement - Direction Générale de l'Administration territoriale	03
2.	Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI) – Président, vice-présidents et collaborateurs	09
3.	Partenaires techniques et financiers Union européenne (4), Danemark (2), Suède (1), Suisse (2), Allemagne (2)	11
4.	Unité de Gestion du Projet (CTP)	01
5.	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) – CR, RR, RRA et collaborateurs	05
6.	Volontaire des Nations Unies (VNU)	03
7.	Conseil constitutionnel	06
8.	Conseil supérieur de la communication (CSC)	06
9.	Autorité supérieure du contrôle d'État et de lutte contre la corruption	03
10.	Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)	02
11.	Conseil d'État	08
12.	Tribunal de Grande Instance de Ouaga 1 (Procureur)	01
13.	Consultant Alerte Précoce	01
14.	National Democratic Institute (NDI)	03
15.	Organisations de la société civile (OSC)	13
16.	Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD)	02
17.	Total	77

Ainsi, la plupart des entités qui composent l'échantillon sont aussi celles qui ont été présentes à l'atelier bilan CENI à Ouagadougou du 8 au 9 juillet 2020.

5.4. Instruments et procédures de collecte des données

Comme indiqué ci-dessus, les instruments et procédures de collecte des données utilisées pour évaluer le projet sont fondés sur des combinaisons des techniques pour la collecte et l'analyse de données qualitatives et quantitatives. La revue documentaire, entretien individuel semi-structuré ont été employés pour répondre aux besoins de l'approche qualitative tandis que l'utilisation de l'enquête s'inscrit dans

l'approche quantitative. Les entretiens ont été effectués au moyen des guides d'entretien adaptés dont les questions ont été administrées en fonction des différentes parties prenantes.

En effet, en ce qui concerne l'enquête, l'équipe d'évaluation a élaboré une série de questionnaires en lien avec le rôle de chaque partie prenante dans le projet et répondant à l'ensemble des questions évaluatives orientées par les termes de référence de l'évaluation. Ces questionnaires visent à collecter des données relatives aux 6 critères de l'évaluation, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, cohérence/coordination, impacts/effets, durabilités et questions transversales. Les questionnaires visent à capter la perception des différentes parties prenantes sur la performance du projet. Il convient de noter que la plupart ont rempli les formulaires du questionnaire. Mais certains ne l'ont pas fait. Les résultats portent uniquement sur ceux qui ont rempli les formulaires ou répondu aux entretiens.

5.5. Normes de performance

La norme de performance de l'évaluation est basée sur un ensemble de questions, d'indicateurs associés et d'échelles d'évaluation. Après l'analyse de chaque question, et de la manière dont les indicateurs ont été réalisés, l'évaluation établit *une notation d'échelle de 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Peu satisfaisant ; 3. Assez satisfaisant ; et 4. Très satisfaisant* par critère d'évaluation. Les indicateurs ont été appréciés sur la base des constatations, privilégiant ainsi le volet factuel (analyse des faits) afin de se détacher le plus de l'évaluation subjective résultat du sondage d'opinion (entretiens).

5.6. Participation des parties prenantes

Les parties prenantes clés pour l'évaluation du projet se répartissent en trois groupes :

- Les personnes impliquées dans les opérations du projet : le PNUD, le personnel du projet (UGP), le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, et les partenaires techniques et financier participant au « panier commun » ainsi que ceux membres du Comité de pilotage du projet.
- Les responsables des institutions et structures bénéficiaires du projet : la CENI, principale bénéficiaire de l'assistance électorale, le Gouvernement, les institutions publiques impliquées dans le processus électoral (Conseil Constitutionnel, Conseil d'Etat, Conseil supérieur de la communication, CNDH, Organisations de la Société Civile (19 OSC), les médias et la population du Burkina Faso, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes et celles vivant avec handicap.
- Les utilisateurs des résultats de l'évaluation : le PNUD, PTF, CENI, Gouvernement.

La contribution des parties prenantes dans l'évaluation du projet a assuré une compréhension claire et consensuelle des activités et des résultats du projet. Dans la justification des conclusions, les perspectives et valeurs que les parties prenantes ont apportées au projet sont explicitement reconnues dans le jugement porté sur les preuves recueillies.

5.7. Considérations éthiques

Comme dans le cas de toute étude, la présente évaluation a été conduite dans le strict respect des principes d'éthique. A cet effet, les dispositions suivantes ont été prises :

- La capitalisation des leçons apprises des études antérieures réalisées par les consultants afin de minimiser les non-réponses ;
- Le respect du principe de confidentialité afin d'assurer à la fois la sécurité des données issues des entretiens et la qualité des données ;
- Le respect de l'accord de participation de la structure avant l'administration du questionnaire ;

- Les opérations de collecte ont été mises en œuvre de telle sorte à réduire les risques de nuire aux informateurs ;
- Pour ce qui est des données, elles ont été utilisées exclusivement dans le cadre de cette étude ;
- Seule l'équipe clé de la mission d'évaluation chargée du traitement et de l'analyse des données ont eu accès à la base de données.

5.8. Informations relatives aux évaluateurs

L'équipe d'évaluation était composée de deux consultants, un consultant international et un consultant national, qui sont entrés en fonctions le 1^{er} novembre 2023. Tous les deux possèdent une expérience approfondie de la problématique des élections en Afrique et dans le monde. Ils ont une bonne connaissance du terrain et de la problématique électorale au Burkina Faso.

5.9. Principales limites de la méthodologie et difficultés rencontrées par les évaluateurs

L'évaluation a été conduite en grande partie conformément au plan de l'évaluation. Cependant, il importe de noter quelques limites inhérentes à l'approche méthodologique ; et quelques problèmes rencontrés. Ces limites et difficultés doivent être prises en compte dans la compréhension des constats.

5.9.1. Limites inhérentes à l'approche méthodologique

En utilisant à la fois la revue documentaire, les entretiens et les visites de terrains, les évaluateurs ont décidé de faire une triangulation qui donne plus de poids aux faits qu'au sondage d'opinion, pour limiter les effets de la subjectivité éventuelle. Certaines personnes interrogées peuvent donc ne pas se retrouver dans les résultats présentés dans le rapport. De même, certains lecteurs (notamment du PNUD) auraient préféré que l'évaluation soit exclusivement portée sur les documents qu'ils ont fournis et les visites de terrain. En outre, la méthodologie permet de bien cerner les rapports entre les produits escomptés et les résultats obtenus, ainsi que les progrès escomptés. Mais, i) il ne permet pas de bien cerner les effets réels sur des indicateurs qui plongent leurs racines dans le contexte socio-politique du Burkina Faso. C'est le cas de la sous-participation des femmes et des jeunes, bien que le projet ait bien produit les livrables attendus. ii) Avec la méthodologie employée, il est difficile de cerner tous les aspects de l'impact à court terme, telle que la théorie du changement le prescrit.

5.9.2. Limites liées à la collecte des données :

Ces limites sont d'au moins de 3 ordres :

- La disponibilité des personnes à interroger : la plupart des personnes de « haut niveau » ont délégué les entretiens aux « points focaux élections » qui avaient, pour la plupart, la bonne information. Mais d'autres ont référé les évaluateurs à des personnes ressources qui n'étaient pas disponibles.
- l'accès des évaluateurs aux zones d'insécurité. Toutes les collectes se sont effectuées à Ouagadougou, alors qu'il aurait été important que les évaluateurs visitent certaines localités et rencontrent certains bénéficiaires sur le terrain.
- la disponibilité des documents. Le PNUD et le projet ont largement facilité la disponibilité des documents. Mais les évaluateurs ont dû attendre au dernier moment la consolidation des données financières du fait que les dépenses soient toujours en cours au moment de l'évaluation.

iv) Enfin, les évaluateurs ont été confrontés à la contrainte de temps. Le délai imparti à la mission était nettement insuffisant. Fort heureusement, ils ont dû redoubler d'efforts avant le démarrage et pendant la mission pour surmonter cette contrainte.

5.9.3. Limites liées à la sensibilité du contexte politique au moment de l'évaluation. Certains aspects de l'évaluation et des recommandations sont politiquement sensibles dans un contexte de crise constitutionnelle et institutionnelle. Parler des élections a nécessité des évaluateurs une prudence dans la collecte des données et dans les entretiens. Par exemple, la question du calendrier des élections de sortie de la transition était taboue.

5.9.4. Limites liées à l'éthique et à la protection des données. Les évaluateurs n'ont pas pu accéder à des sites et documents comportant des données sensibles, en termes de sécurité nationale et de protection des données personnelles. Par exemple, les évaluateurs ne savent pas où est localisé le « site miroir » et, évidemment, n'ont pas pu accéder à son contenu. En outre, des précautions ont été prises par les évaluateurs pour ne pas divulguer des documents et des preuves sensibles portant sur l'honnêteté et la sincérité de certains bénéficiaires.

Malgré ces limites inhérentes à la méthodologie et liées aux difficultés rencontrées par les évaluateurs, les conclusions ont acquis une fiabilité du fait de la profondeur de l'analyse, de la triangulation des données et de la vérification des données collectées par les principaux acteurs concernés.

VI. ANALYSE DES DONNÉES

L'évaluation a utilisé plusieurs sources et différents types de données afin d'apprécier la performance du projet. En plus des données secondaires reçues du PNUD et d'autres parties prenantes, l'équipe d'évaluation a collecté des données factuelles auprès des parties prenantes par le biais des entretiens individuels, focus groups, enquêtes. La première étape de l'analyse a donc consisté à faire l'analyse de ces différentes données.

Deux types d'analyse ont été effectués selon les données utilisées. L'analyse de contenu a été employée pour le traitement des données qualitatives et la statistique descriptive utilisée pour le traitement des données quantitatives. Par la suite, une triangulation des données a été faite pour dégager les convergences et divergences dans les conclusions provenant des différentes sources de données. Les évidences tirées de l'analyse des données ont fait l'objet d'interprétation par l'équipe d'évaluation afin de répondre aux différentes questions évaluatives.

C'est de cette analyse des données que résultent les constats ci-dessous.

VII. CONSTATS

Les constats de l'évaluation sur les performances du PAPE reposent sur les opinions des enquêtés et sur des données tirées de sources documentaires et/ou d'observations sur le terrain. Ces constats sont ordonnés en fonction des questions figurant dans le questionnaire de l'évaluation. Les réponses aux questions ont été traitées et analysées dans la perspective d'une évaluation critique des performances du PAPE fondée sur les critères précédemment énoncés.

7.1. PERTINENCE

La pertinence du PAPE est appréhendée sous l'angle de son adéquation aux besoins de la partie nationale, particulièrement des populations burkinabè, et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso. Elle est également appréhendée sous l'angle du mandat des partenaires techniques et financiers. Après analyse, les constatations suivantes ont été relevées :

Constat n°1 : Les objectifs du PAPE constituent une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso.

En effet, le Burkina Faso est un Etat dont la Constitution en vigueur souligne, dans son Préambule, son « attachement aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits notamment dans la CADEG du 30 janvier 2007 et dans le Protocole A/SP1/12/01 du 21 décembre 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance ». La Charte de la Transition du 14 octobre 2022 confirme cet attachement dans son Préambule en affirmant la « nécessité de promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance », et l'adhésion du Burkina Faso « aux valeurs et principes démocratiques contenus dans les instruments juridiques internationaux et régionaux auxquels le Burkina Faso a souscrit ». Dans ce sens, le PAPE est parfaitement aligné aux deux textes fondamentaux qui régissent le Burkina Faso. Il est également en adéquation avec le PNDES. Ce référentiel adopté en 2016 sous le régime du président Kaboré (fin 2015-janvier 2022), ambitionnait de faire du Burkina Faso une nation démocratique et prospère. Le pays venait en effet de sortir d'une transition qui s'est conclue par la tenue d'élections législatives, présidentielles (novembre 2015) et municipales (mai 2016). Dans la perspective de l'expiration des mandats de ces élus nationaux et locaux, le Burkina Faso devait se préparer à relever le défi d'organiser de nouvelles élections en vue de consolider son processus démocratique.

Pour faire face à cette priorité nationale, le Gouvernement de l'époque a sollicité et obtenu la conduite d'une Mission d'évaluation des besoins (*Needs Assessment Mission* ou NAM) en 2019 ; mission qui a donc permis de relever les besoins exprimés par la partie burkinabè elle-même. En approuvant les recommandations de la mission NAM le 1er août 2019, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale a exprimé la volonté des Nations Unies d'apporter une assistance au Burkina Faso dans le cadre de la préparation des élections de 2020 et 2021. Le PAPE qui a été formulé à la suite de cette NAM a constitué un instrument d'accompagnement du pays dans la satisfaction de ses besoins en matière électorale. Il a été validé par la partie nationale avant d'être mis en œuvre avec les bénéficiaires. En effet, le PAPE a permis d'appuyer le Burkina Faso en apportant des réponses visant à aider notamment les parties prenantes à l'organisation du processus électoral 2019-2021 à relever quatre défis majeurs : i) le renforcement des capacités de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) ; ii) l'éducation et la sensibilisation à une participation effective aux élections ; iii) la prévention et la gestion des conflits électoraux ; iv) la participation politique des femmes et des jeunes.

La crise sanitaire de 2020 due à la pandémie du Covid-19 et l'aggravation de la crise sécuritaire avec la multiplication des attaques des groupes armés terroristes ont conduit le PAPE à s'adapter pour continuer à répondre aux besoins d'accompagnement du Burkina Faso résultant de l'organisation des élections nationales de 2020 et des élections locales initialement prévues en 2021 avant leur report sine die. De même, les changements anticonstitutionnels qui ont affecté le processus démocratique au cours de l'année 2022 n'ont pas ruiné la pertinence du PAPE. Bien au contraire. Le projet a fait preuve de flexibilité pour s'adapter au nouveau contexte. Des activités post-électorales ont ainsi été mises en œuvre en

attendant un éventuel nouvel appui visant à concrétiser la nouvelle NAM conduite au Burkina Faso en février/mars 2023.

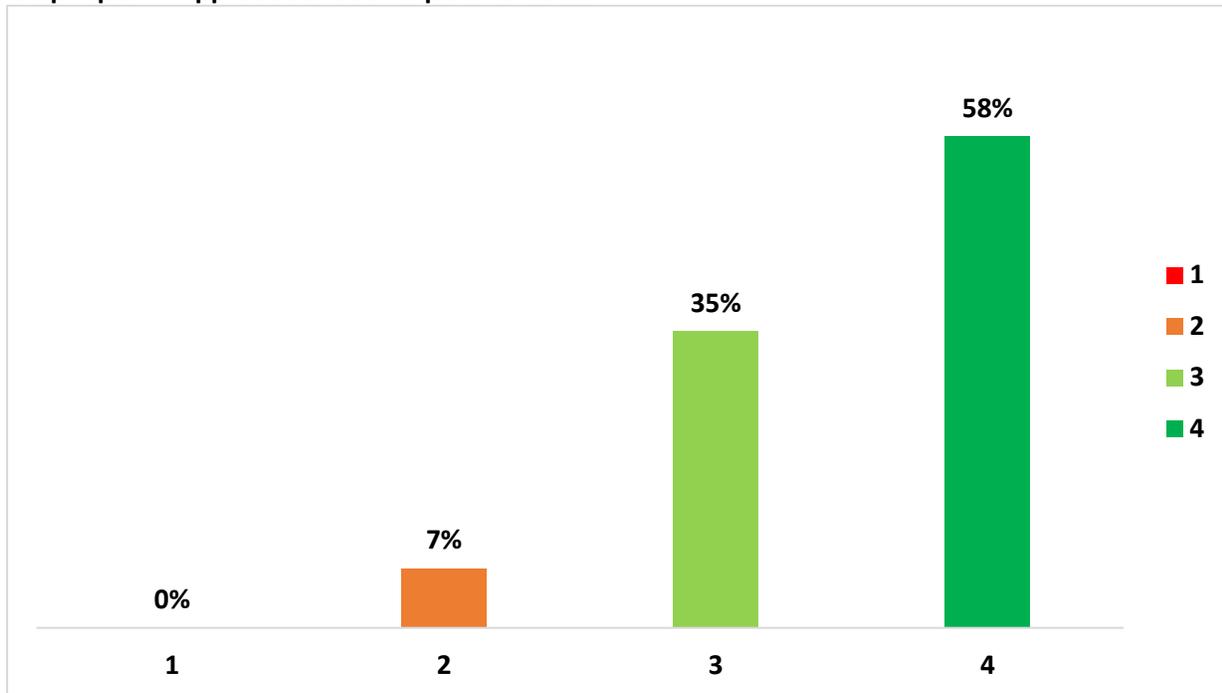
Constat 2 : L'intervention du PAPE est en conformité avec les objectifs globaux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF)

En plus de répondre de manière adéquate aux besoins, capacités et priorités de la partie nationale, le PAPE est aligné avec les objectifs globaux du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) pour la période 2018-2022 en matière de consolidation de la paix au Burkina Faso, ceux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers. S'agissant du PNUD en particulier, son mandat le place à la tête du système onusien dans le domaine de l'appui à la gouvernance démocratique. Qui plus est, le PNUD constitue et de loin, le premier prestataire d'assistance électorale au sein de ce système. Il a en effet acquis à ce jour une expertise et une expérience considérables dans l'appui aux processus électoraux, plus particulièrement aux organismes de gestion électorale, et tiré des enseignements précieux dans les domaines de la mobilisation et de la coordination des ressources.

Pour concrétiser l'assistance électorale des Nations Unies sollicitée par le Burkina Faso à travers la NAM, le PNUD a mis en place un panier commun qui a réuni plusieurs partenaires techniques financiers. Certains de ces contributeurs accompagnaient déjà le Burkina Faso à travers leurs propres programmes dans le domaine de la démocratie ou des élections. Ainsi de la coopération Suisse à travers son programme de renforcement de la citoyenneté et de la culture démocratique (CIDEM I et 2) ou de l'Union européenne (UE) qui a soutenu activement les processus électoraux en 2015-2016 et envoyé en juillet 2018, une Mission de suivi du Parlement européen (PE) pour évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations fournies en 2016 par le rapport de la Mission d'observation électorale (MOE) pour améliorer le processus électoral. Pour sa part, le Danemark mettait en œuvre un Programme bilatéral couvrant la période 2016-2020 comprenant, entre autres, un axe sur la démocratie. Il en va de même pour la Suède qui a une tradition de soutien aux processus électoraux et pour laquelle les élections constituent une priorité. En ce qui concerne les États-Unis, bien qu'ils ne fassent pas partie du PAPE, ils soutenaient le National Democratic Institute (NDI) qui s'est associé au PAPE pour la mise en œuvre des activités transversales relatives au genre et à la participation des femmes. D'ailleurs, quand bien même le PAPE n'a pas fédéré tous les partenaires au développement, sa mise en place est considérée par ceux que nous avons rencontrés comme une réponse pertinente à un besoin, celui de disposer d'un cadre de coordination de leurs actions dans le domaine de la gouvernance en général et des processus électoraux en particulier et de disposer d'un levier d'influence et de dialogue politique.

L'évaluation juge que la pertinence du PAPE est très satisfaisante (notation 4).

Graphique 1 : Appréciations sur la pertinence du PAPE



Source : enquête d'opinions

Légende : Rouge = Pas du tout satisfaisant ; Orange = Peu satisfaisant ; Vert clair = Assez satisfaisant ; Vert foncé = Très satisfaisant.

7.2. EFFICACITE

L'évaluation de l'efficacité du projet détermine dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs au niveau stratégique et opérationnel. Au *niveau stratégique*, les évaluateurs ont examiné la mise en œuvre du Plan de travail annuel (PTA) et l'efficacité du partenariat dans la stratégie d'intervention du projet. Au *niveau opérationnel*, l'accent est mis sur le niveau d'atteinte des résultats telle qu'inscrit dans le « cadre des résultats », ainsi que les facteurs catalyseurs et limitants à l'atteinte des résultats. L'analyse du « cadre des résultats » effectue une comparaison entre les résultats prévus et ceux atteints au moment de l'évaluation. L'écart entre les deux est une indication du gap à combler et permet de dire si le projet a été efficace ou non. Outre le « cadre des résultats », l'évaluation s'est intéressée à la *perception* des responsables des différentes parties prenantes sur l'efficacité du projet au travers des enquêtes de perception menées auprès des responsables des principales parties prenantes.

Sur la base de la recension des écrits, de l'analyse de contenu des entretiens semi-structurés et des visites de terrains, la mission a fait les constatations suivantes :

Constat 3 : L'ensemble des activités prévues par composante a été exécuté conformément au *plan de travail annuel (PTA)* et les produits principaux prévus dans le *cadre des résultats* du projet ont été atteints.

Malgré la suspension du processus électoral à la suite des deux coups d'État successifs, l'ensemble des *activités prévues* ont été menées conformément aux différents *Plans de travail annuel* avec une très grande satisfaction. Les activités prévues dans le « cadre des résultats » mais qui ont été annulées

(principalement, recensement électoral, formation des agents de sécurité et élections locales), ainsi que les ressources financières qui leur étaient allouées ont été réaffectées à des activités post-électorales et de préparation des élections de sortie de crise.

Chacune des activités et les ressources y afférentes sont assorties de *produits attendus*. Et à chaque produit est attribué un *indicateur* permettant de mesurer l'effectivité du produit. Ces différentes activités, produits et indicateurs sont contenus dans le « cadre des résultats » du Document du projet (Prodoc).

L'analyse de ce « cadre des résultats » par les évaluateurs montre qu'il existe une redondance dans certains produits et indicateurs, rendant ainsi difficile leur renseignement. A titre d'exemple, les produits 4.1.1. « Nombre de personnes sensibilisées à la participation des femmes et des jeunes au processus électoral » et 4.2.1. « Nombre de femmes candidates formées/cochées » ; et aussi, 5.1.2. « Les structures parties prenantes au processus électoral disposant de données analytiques sur la participation des femmes et des jeunes ». Par ailleurs, les différentes modifications du Document du projet (de 2019 à 2021) ont tenu à cadrer avec les *produits initiaux de 2019*, pour éviter une autre NAM. Il en est de même des quatre composantes cibles retenues dans le Document du projet signé en 2022.

Les évaluateurs constatent que le rapportage de ces indicateurs n'a pas été toujours cohérent au niveau de certains produits, surtout au niveau de la formation et de la sensibilisation. En effet, dans le reportage, les indicateurs d'activités sont libellés tantôt en nombre de personnes formées et tantôt en nombre de formations. Les évaluateurs ont dû décider de n'utiliser que le libellé du *nombre d'activités* comme indicateurs de tous les reportages examinés. En outre, les libellés de certains indicateurs sont si vagues qu'ils sont difficiles à renseigner. Exemple : 2.1.7. « Nombre de personnes informées sur le déroulement du processus électoral apaisé au Burkina Faso ». Enfin, il n'y a parfois pas de concordance dans le Document de projet entre le narratif sur les indicateurs et le libellé dans le « cadre des résultats ». Exemple : au 3.1.1 le Conseil d'État a été omis dans le « cadre des résultats » alors qu'il figure dans le narratif. Tout ceci a rendu difficile l'analyse de l'efficacité.

En dépit de ces quelques manquements, liés essentiellement à la formulation du projet, l'équipe d'évaluation note que pour la quasi-totalité des indicateurs d'activités, le projet a atteint ses objectifs avec une très grande satisfaction des parties prenantes, nationales et internationales. Cette assertion découle de l'analyse des évaluateurs, *ci-dessous*, des résultats du projet composante par composante.

❖ **Composante 1 : : Appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales**

Le principal résultat attendu des activités mises en œuvre dans le cadre de cette composante est de renforcer les capacités humaines et opérationnelles de la CENI et de ses démembrés. En effet, la CENI, aux termes de l'article 3 de la loi portant Code électoral, a pour missions la constitution, la gestion et la conservation du fichier électoral national, ainsi que l'organisation et la supervision des opérations référendaires. Les évaluateurs ont constaté que la quasi-totalité des activités prévues dans ce cadre, de 2020 à 2023, ont été menées avec une grande satisfaction, et ont contribué de façon significative à la conduite d'un processus électoral conforme au droit positif du Burkina Faso et aux normes internationales.

Tableau 1: Analyse des données de la composante 1 :

Résultats	Libellé	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Taux de réalisation	Conclusion	Observation
Résultat 1.1 : La CENI et ses démembrements disposant des capacités pour gérer efficacement le processus électoral	1.1.1. Nombre de membres de membres de la CENI, des démembrements, et autres agents ayant bénéficié au moins d'une formation sur la conduite du processus électoral	5 activités de formation	5 activités	100 %	Très Satisfaisant	
	1.1.2. Proportion de membres de la CENI, démembrements, et autres agents ayant les capacités suffisantes pour gérer effacement les élections	41 activités de renforcement de capacités	41 activités	38 activités à 100% 2 à 80% 1 à 70% Soit 99%	Satisfaisant	
Résultat 1.2 : Les acteurs chargés de la sécurisation du processus électoral disposant des connaissances et équipements nécessaires	Niveau de satisfaction des responsables à la sécurisation des élections	1	1	100%	Très Satisfaisant	La formation des 18 000 agents de sécurité n'a pas été faite parce que le Comité de sécurisation a été mis en place tardivement

❖ Composante 2 : Appui la communication, à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne

Les principaux résultats attendus dans le cadre de cette composante sont de : i) renforcer les capacités du Conseil supérieur de la Communication (CSC), renforcer la communication institutionnelle de la CENI, appuyer les OSC et les médias dans le processus de sensibilisation, d'éducation civique et de pacification du processus électoral. Les évaluateurs ont constaté que, dans cette composante, quelques critères dans le « cadre des résultats » étaient difficiles à renseigner. Mais une large majorité de ces critères ont été renseignés et ont indiqué que les résultats obtenus grâce à l'intervention du PNUD sont très satisfaisants.

Tableau 2: Analyse des données de la composante 2 :

Résultats	Libellé	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Taux de réalisation	Conclusion	Observation
Résultat 2.1. Les parties prenantes à la communication disposant de capacités nécessaires pour une communication efficace sur le processus électoral	2.1.1. Nombre de membres du CSC et d'observateurs du CSC formés sur le monitoring des discours pendant la campagne électorale	2 activités	2	100%	Très satisfaisant	
	2.1.2. Proportion des observateurs du CSC avec des connaissances suffisantes pour assurer le monitoring de la campagne électorale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	2.1.3. Nombre de journalistes formés sur la déontologie pour un processus électoral apaisé	1 activité de formation	1	100%	Très satisfaisant	
	2.1.4. Proportion de journalistes avec des connaissances et la sensibilité suffisantes pour contribuer à un processus électoral apaisé.	2 activités	2	100%	Très satisfaisant	

	2.1.5. Nombre d'organes de presse dont au moins 1 staff a bénéficié de renforcement de capacité pour contribuer à un processus électoral apaisé	1 activité de formation	1	100%	Très satisfaisant	
	2.1.6. Nombre de OSC impliquées dans la sensibilisation pour un processus électoral apaisé	20 OSC	19	95%	Très satisfaisant	
Résultat 2.2 Les populations informées sur les enjeux et le déroulement du processus électoral	2.1.7. Nombre de personnes informées sur le déroulement du processus électoral apaisé au Burkina Faso	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

❖ Composante 3 : Appui à la prévention et à la gestion des conflits électoraux

Les principaux résultats attendus dans le cadre de cette composante sont : i) appuyer les mécanismes de gestion des contentieux électoraux (Conseil Constitutionnel et Conseil d'État), appuyer les cadres de concertation et aider à la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce. Les évaluateurs ont constaté que les résultats obtenus grâce à l'intervention du PNUD sont très satisfaisants.

Tableau 3: Analyse des données de la composante 3 :

Résultats	Libellé	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Taux de réalisation	Conclusion	Observation
Résultat 3.1 Les organes de gestion du contentieux	3.1.1 Nombre de membres du Conseil et du Conseil constitutionnel	2 activités de formation	2	100%	Très satisfaisant	1. Les anciens membres du Conseil d'État ont

électoral avec des capacités nécessaires pour gérer les conflits électoraux	d'État formés à la gestion					été formés même si les nouveaux se sont plaints auprès des évaluateurs. 2. le MATDS initialement non prévu dans le Prodoc a été pris en compte par le projet
	3.1.2 : Le Conseil constitutionnel avec des capacités suffisantes pour la gestion du contentieux	9	9	100%	Très satisfaisant	
	3.1.3. Nombres de sessions des cadres de concertations organisées au profit des parties prenantes	1	1	100%	Très satisfaisant	
	3.1.4. Existence d'un dispositif d'alerte fonctionnel	4	4	100%	Très satisfaisant	

❖ Composante 4 : Appui à la participation des femmes et des jeunes

Cette composante vise la participation politique des femmes et des jeunes. Ces deux catégories constituent, paradoxalement, les franges les plus importantes de la population du Burkina Faso, mais en même temps les franges sous-représentées dans la participation électorale (liste électorale et/ou nombre d'élus). Les évaluateurs ont constaté que les activités prévues dans le « cadre de résultats » ont été menées avec grande satisfaction, même si les effets obtenus sont en-deçà des attentes. Ces effets mitigés ne sont pas uniquement du fait du projet, mais sont récurrents aux fins des élections depuis 2015, et plongent leurs racines dans des contextes culturels, économiques et politiques.

Tableau 4: Analyse des données de la composante 4 :

Résultats	Libellé	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Taux de réalisation	Conclusion	Observation
Résultat 4.1 : Les parties prenantes et la population sensibles à la participation des femmes et des jeunes en politique	4.1.1 Nombre de personnes sensibilisées à la participation des femmes et des jeunes au processus électoral	14 activités	- 10 activités à 100% - 2 à 70% - 2 à 50%	73%	Satisfaisant	1. 50% = 2 sensibilisations de jeunes et de coutumiers suspendues pour insécurité. 2. 70% = activités en cours

Résultat 4.2 : Les femmes candidates aux élections disposant de capacités pour participer efficacement à la campagne électorale	4.1.2. Nombre de femmes candidates formées/coachées	6 activités	6	100%	Très satisfaisant	
--	---	-------------	---	------	-------------------	--

❖ Composante 5 : Appui aux activités post-électorales

Dans le « cadre des résultats », cette composante visait surtout l'organisation d'ateliers bilan en vue des élections futures, ainsi que l'archivage des documents et le rapport final d'exécution du projet. Mais avec le coup d'État de 2022, les partenaires internationaux et la partie nationale se sont mis d'accord pour ajouter aux activités précitées des activités d'appui au renforcement du cadre structurel des élections ; au renforcement de la participation citoyenne ; à la préparation des opérations électorales de sortie de la Transition ; et aux réformes politiques et électorales. Les évaluateurs ont constaté que ces activités, dont certaines étaient encore en cours au moment de l'évaluation, ont été menées de façon très satisfaisante.

Tableau 5: Analyse des données de la composante 5 :

Résultats	Libellé	Indicateurs prévus	Indicateurs réalisés	Taux de réalisation	Conclusion	Observation
Résultat 5.1 : Les parties prenantes au processus électoral disposant des leçons apprises en vue des prochains cycles électoraux	5.1. Nombre de structures parties prenantes au processus électoral disposant de leçons apprises sur le processus électoral	7	7	100%		
	5.1.2. Nombre de structures parties prenantes au processus électoral disposant de données sur la participation des femmes et des jeunes	2	2	100%		

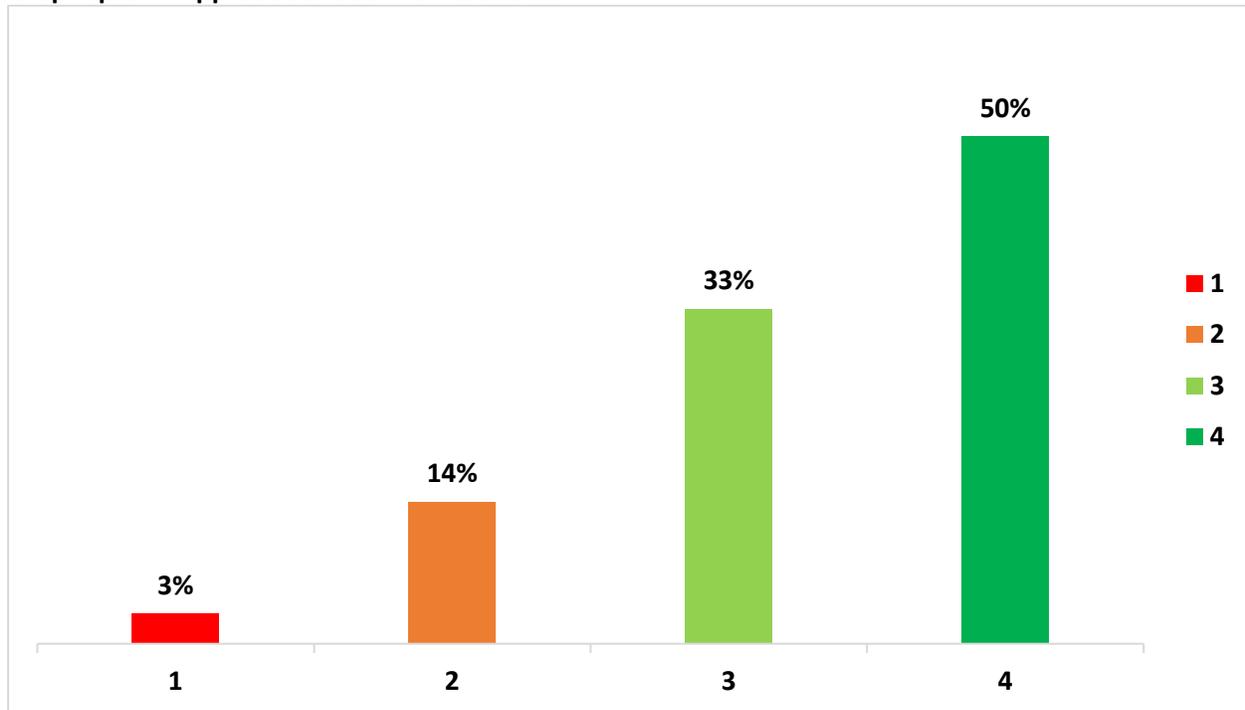
Les principaux résultats obtenus par la partie nationale avec la contribution de l'intervention du PNUD, de 2019 à 2023 sont les suivants, pour l'ensemble des cinq composantes du projet :

- 113 378 membres de la CENI, de ses démembrements ou agents ont été formés ;

- 49 *Volontaires des Nations Unies* (VNU) nationaux et de 60 VNU communaux ont été formés et déployés ; et des experts ont été mis à la disposition de la CENI et des autres institutions (formation, juriste, genre, lutte contre la corruption, infographistes, alerte précoce) ;
- Des *voyages d'études* et d'échanges d'expérience ont été effectués par des membres de la CENI Tunisie, Sénégal, Cap-Vert et Côte d'Ivoire) ; et par les membres du Conseil constitutionnel (Mali).
- Du matériel informatique pour l'enrôlement des *personnes déplacées internes* (PDI) et pour les opérations électorales ont été acquis ;
- Du matériel roulant a été acquis, *14 pickups*, pour les activités de la CENI dans les régions ;
- Un *Site miroir* pour les données sensibles de la CENI a été mise en place ; et une cartographie des bureaux de vote (BV) a été élaborée ;
- Des bureaux et des entrepôts de la CENI ont été rénovés et équipés ;
- Un *Plan stratégique de communication à l'horizon 2027* a été élaboré par le CSC ;
- Un *Code de bonne conduite a été signé par les candidats à l'élection présidentielle de 2020* ;
- 1 300 acteurs (journalistes et observateurs) ont été formés sur le monitoring des discours pendant la campagne) ;
- 194 membres et agents du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État ont été formés sur la gestion du contentieux ;
- Des *permanences judiciaires* ont été mises en place par les tribunaux pour le règlement des contentieux électoraux en amont ;
- Un *dispositif d'alerte* sur les violences électorales a été mis en place par la CNDH en collaboration avec le PAPE ; et un appui a été apporté à l'ONG WANEP ;
- 10 régions sur 13 ont été couvertes par la campagne de sensibilisation pour la participation des femmes et des jeunes au processus électoral ;
- Le MATDS a été appuyé pour la vulgarisation de la « loi portant quota genre » ;
- *400 femmes candidates* aux élections ont bénéficié d'un coaching du PAPE, en collaboration avec le NDI ;
- *15 ateliers de capitalisation ont été organisés et* ont débouché sur des recommandations en vue de l'amélioration des processus électoraux dans le futur.

Ces résultats ont été très satisfaisants.

Graphique 2 : Appréciations sur l'efficacité du PAPE



Source : enquête d'opinions

Légende : Rouge = Pas du tout satisfaisant ; Orange = Peu satisfaisant ; Vert clair = Assez satisfaisant ; Vert foncé = Très satisfaisant.

Constat 4 : Dans sa mise en œuvre, le projet s'est heurté à des facteurs limitants et a bénéficié de facteurs favorables.

1. *Les facteurs sanitaires, sécuritaires et politiques ont été les principaux facteurs limitants dans la mise en œuvre des activités du projet.*

La mise en œuvre du projet s'est effectuée dans un environnement marqué par de nombreux soubresauts politiques et sécuritaires mettant en mal certaines actions du projet. En effet, la crise du Covid-19 qui s'est déclenchée dans le pays en mars 2020 (date de la signature du premier Document du projet) a imposé une contrainte dans la gestion du projet et constitué une pesanteur dans la réalisation certaines activités préélectorales et électorales, notamment les différentes formations, la sensibilisation, le déploiement des OSC sur le terrain, l'approvisionnement et le transport du matériel électoral.

En outre, l'intervention du projet s'est effectuée dans une situation marquée par la recrudescence des attaques terroristes qui se sont étendues sur une grande partie du territoire national. Pour cause d'insécurité, en novembre 2020, les élections n'ont pu se dérouler sur 17,60% du territoire national ; et en 2021, l'enrôlement des électeurs devait se faire par phases, sur 10 « zones ».

Par ailleurs, l'armée a fait irruption dans la vie politique à deux reprises : i) le 24 janvier 2022, avec la prise du pouvoir par les officiers supérieurs de l'armée réunis au sein du MPSR 1; ii) et le 30 septembre 2022 avec une nouvelle irruption de l'armée de jeunes officiers subalternes réunis au sein du MPSR 2. Ces 2 facteurs (insécurité et suspension de l'ordre constitutionnel) ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre

des activités du PAPE, notamment, l'annulation des élections locales et l'absence de calendrier électoral de sortie de crise.

Enfin, le changement des membres des institutions impliquées dans le processus électoral a eu également un effet réducteur sur l'efficacité de l'intervention du PAPE. A titre, illustratif, de 2020 à 2023, il s'est produit un renouvellement des membres de la CENI, du Conseil constitutionnel, du Conseil d'État, de la CNDH, du MATDS, autant d'acteurs importants avec qui le PAPE a été amené à adapter les modes opérationnels.

2. *L'implication de l'ensemble des parties prenantes (nationaux et PTF) et la synergie d'action ont été, dans une certaine mesure, des facteurs favorables de la mise en œuvre du projet.*

2.1. Rôle positif des parties prenantes nationales et internationales

Le PAPE s'inscrit dans un ensemble d'interventions plus globales de renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix, notamment, après le processus transitionnel difficile qui a démarré à la suite d'une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014. Sa mise en œuvre s'est inspirée des leçons tirées des élections de 2015 qui ont marqué le retour du Burkina à l'ordre constitutionnel. Le projet présente également une approche intégrée du système des Nations Unies au travers du PNUD, en incluant des supports thématiques d'autres agences du système, notamment ONU FEMMES. Les PTF se sont résolument mis aux côtés de la partie nationale, malgré les soubresauts précités. Bref, l'implication de toutes les parties prenantes (nationales et internationales) dans les différentes phases du projet, en fonction de leurs rôles et responsabilités respectives, a permis au PAPE d'apporter une contribution significative à la conduite d'un processus électoral apaisé, crédible, transparent et inclusif.

- i) Ainsi, la CENI principale bénéficiaire du PAPE a participé à toutes les phases du projet, de sa conception à la mise en œuvre. Malgré quelques malentendus relevés par la CENI, notamment en ce qui concerne les règles et procédures du PNUD, la CENI a favorisé la mise en œuvre effective du PAPE. L'instauration d'une collaboration et d'une coordination solide entre la CENI, le PNUD et les PTF a été considérée comme une stratégie opportune et efficace pour l'obtention des résultats.
- ii) Pour que la participation de la population soit significative, les citoyens doivent être en mesure de s'engager de manière constructive, d'être bien informés et d'être prêts à aller voter. L'adhésion des OSC nationales à la stratégie du PNUD a contribué à la réussite du PAPE. Ainsi, des OSC nationales qui ont une bonne connaissance du terrain, des organisations internationales comme l'OIF, le NDI, DIAKONIA et le WANEP ont été d'un apport important pour la réussite du projet.
- iii) L'évaluation a noté que la stratégie de mise en œuvre du PNUD a été efficace dans le renforcement des aspects techniques du processus, notamment aider les parties prenantes à mettre en place un cadre fiable et transparent de gestion du processus électoral. La gestion du fonds communs a été appréciée tant par les partenaires nationaux et qu'internationaux ; et a permis une bonne mobilisation des ressources.

2.2. Rôle positif des VNU nationaux et des VNU communautaires.

Les parties prenantes ont majoritairement souligné l'apport important des VNU dans la réalisation des activités du projet. Recrutés le plus souvent dans leurs propres communautés, ces VNU ont joué un rôle capital auprès des Commissions électorales locales. Les VNU ont renforcé l'efficacité et l'opérationnalité des démembrés de la CENI. Ils ont délivré au-delà de ce qui était attendu d'eux en se convertissant à des tâches comme le secrétariat, la logistique et la remontée rapide des informations au siège. Des

critiques ont cependant été adressées par la CENI centrale aux VNU qui auraient été une duplication des « Cadres d'appui » déployés par la CENI auprès de ses démembrements. Les évaluateurs ont noté que le malentendu entre le projet et les responsables de la CENI relève plutôt d'une confusion au niveau de la division des rôles et responsabilités au sujet de l'utilisation de ces VNU.

Il ressort de l'analyse des résultats, composante par composante, que les huit produits attendus dans le « Cadre des résultats » ont été réalisés à plus de 98%, les autres étant en cours jusqu'au 31 décembre 2023. *L'intervention a donc été globalement très satisfaisante* parce qu'elle a abouti à des résultats positifs, notamment en termes de renforcement de la capacité opérationnelle de la CENI, du Conseil constitutionnel et des autres juridictions, du Conseil supérieur de la Communication, des OSC ainsi que des personnes vulnérables (femmes, jeunes, personnes vivant avec handicap et personnes déplacées internes). Cette conclusion de l'analyse des reportages est corroborée par le dépouillement des entretiens avec les responsables des parties prenantes nationales et internationales. Malgré ces résultats positifs sur l'efficacité, les effets sont mitigés en ce qui concerne la participation des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes.

7.3. EFFICIENCE

L'efficacité se définit comme la capacité du projet à réaliser les résultats escomptés à des coûts raisonnables. En d'autres termes, l'évaluation a cherché à savoir si les dépenses budgétaires sont soutenables ; et dans quelle mesure la stratégie adoptée par le projet est financièrement et économiquement avantageuse. Bref, il s'agit de savoir si les ressources financières, matérielles et humaines mises à la disposition du PAPE ont été gérées de façon appropriée.

Constat 5 : La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du projet s'est faite de façon optimale

Le budget initial inscrit dans le document de projet signé le 13 mars 2020 était de **17 555 991 USD** répartis sur deux années (1^{er} novembre 2019-31 décembre 2021), et répartis comme suit par composante.

Tableau 1: Répartition du budget initial (réaménagé) par composante

COMPOSANTES	Budget initial (USD)	Taux %
Composante 1	7 185 050	41
Composante 2	3 814 550	22
Composante 3	1 861 800	11
Composante 4	1 371 740	8
Composante 5	267 500	1
Évaluation	278 735	1
Appui général à la gestion	2 776 616	16
Total	17 555 991	100

Source : Document de projet PNUD/PAPE

Après les élections législatives et présidentielle de 2020, ce budget a été réévalué à **19 406 433** par le Document de projet révisé le 27 décembre 2021. Le PNUD a mobilisé **18 113 041** pour appuyer la suite du

cycle électoral qui prévoyait l'organisation d'élections locales en 2022. Mais par la suite, ces élections locales ont été annulées avec le coup d'État du 24 janvier 2022. Malgré cette annulation, les partenaires au développement ont maintenu leurs engagements dans le panier commun, moyennant la réaffectation du solde disponible à l'appui du plan annuel 2022-2023. Au total, la somme mobilisée dans le cadre de l'intervention du PAPE de 2020 au 31 décembre 2023 s'élève à **17 150 853 US\$**. Les évaluateurs notent que la mobilisation des ressources par le PNUD est allée au-delà des attentes et que les PTF ont maintenu de façon constante leur confiance au Gouvernement et au PNUD.

Tableau 2. Répartition du budget *total mobilisé* par composante de 2020 à fin 2023

COMPOSANTES	Budget total mobilisé (USD)	Taux %
Composante 1	12 378 658	73
Composante 2	685 570	4
Composante 3	646 416	4
Composante 4	966 296	6
Composante 5	87 119	1
Évaluation	111 235	1
Appui général à la gestion	2 065 384	12
Total	16 940 678	100

Source : Rapport CTP PNUD/PAPE (N.B. : % arrondis au chiffre supérieur)

Cette mobilisation témoigne également de l'engagement des donateurs et de leur confiance dans le processus électoral comme une des conditions du renforcement de la démocratie au Burkina Faso. Les principaux donateurs sont : l'UE, le Danemark, la Suède, la Suisse, l'Italie, le PNUD et le Gouvernement. Au total leurs contributions tout au long du cycle électoral 2020-2023 se répartissent comme suit :

Tableau 3: État de contribution des partenaires de 2020 à 2023

Donateur	Annonce de contribution (USD)	Contribution reçue (USD)	Taux %
Danemark ³	1 221 747	1 221 071	100
Allemagne	587 544	587 544	100
Italie	118 280	118 280	100
Suède	2 396 304	2 396 304	100
UE	11 028 028	11 028 028	100
Suisse ⁴	719 490	600 352	83
PNUD	1 057 777	1 057 777	100
Funding Windows	141 497	141 497	100
Total	17 270 667	17 150 853	99

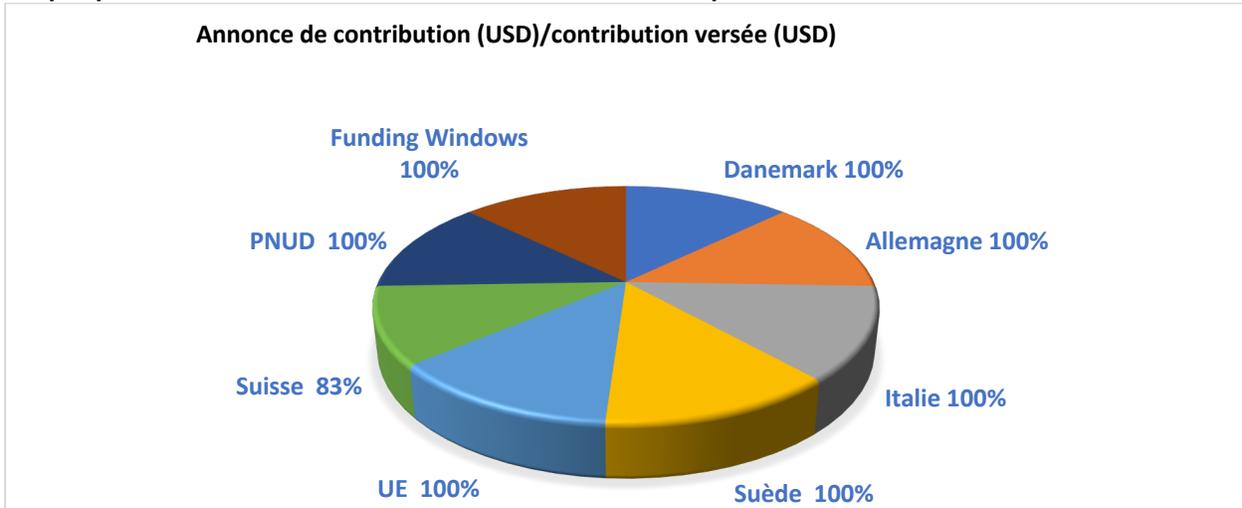
Source : Rapport CTP PNUD/PAPE

³ A l'échéance de la convention de financement, le solde de 676 USD a été remboursé

⁴ La 2^{ème} tranche de la contribution Suisse, soit 70 000 CHF, n'a pas été versée à la suite de l'arrêt du cycle électoral par le coup d'état de janvier 2022. Aussi, à l'échéance de la convention de contribution, le solde disponible sur la 1^{ère} tranche, soit 41 000 USD, a été remboursé au donneur.

Il apparaît dans ce tableau qu’au moment de l’évaluation, toutes les contributions annoncées des partenaires ont été versées⁵. La mobilisation des ressources pour le projet n’a pas été un défi majeur pour le PNUD.

Graphique 3 : État de décaissement des Contributions des partenaires de 2020 à 2023



Source : Rapport CTP PNUD/PAPE

Constat 6 : Les ressources financières mises à la disposition du projet ont été dépensées de façon optimale

Les partenaires (nationaux et internationaux) reconnaissent, dans l’ensemble *que les ressources ont été utilisées de façon appropriée* pour la réalisation des activités contenues dans le « cadre des résultats », lesquelles ont évolué avec le contexte, et ont été approuvées par le Comité de pilotage (Copil). Il a été rapporté aux évaluateurs que *l’utilisation a été jugée transparente*, notamment du fait des nombreuses réunions du Copil qui ont permis de rendre compte tout au long du processus, de la situation financière du projet. Les donateurs ont tous indiqué que les reportages financiers périodiques n’ont pas connu des insuffisances, même si ces reportages portent sur « le panier commun » dans son ensemble, et non pas sur les contributions respectives de chaque donateur.

Les évaluateurs ont également noté que l’appui apporté au projet par le Bureau du PNUD a permis de maximiser les rendements. Il s’agit de l’équipe de gouvernance et des services de communication, des Finances et de la passation des marchés. C’est ainsi que, à l’approche des élections de 2020, les responsables du PNUD ont fait du projet électoral la première priorité du Bureau. Les capacités des services des Opérations (finances et acquisitions) ont été accrues pour faire face au volume des activités et à leur urgence. Toutes les procédures de réponses rapides ont été utilisées par le PNUD : LTO, Fast track, waivers, Grants, MoU, etc. Ce qui a permis au projet de faire preuve de réactivité et de flexibilité. Les exemples les plus souvent cités sont la prise en compte de la formation de magistrats pour les *permanences judiciaires*, le financement de l’audit du fichier électoral, ainsi que la prise en charge de la campagne de sensibilisation en direction des jeunes ; activités dont les demandes par la CENI sont parvenues au projet dans des délais trop courts par rapport aux règles et procédures d’acquisition du PNUD. Il est arrivé que certains donateurs aient eu du retard dans le paiement de leur contribution. Le

⁵ Un solde de l’Union européenne est attendu avant la fin du projet, soit 1 118 132 USD en cours de paiement. En attendant et par anticipation, le PNUD a accordé une avance remboursable à la réception du paiement.

PNUD a été amené à assurer une avance de trésorerie pour permettre que les activités du projet se déroulent conformément au calendrier des élections de 2020.

L'ensemble des dépenses, au moment de l'évaluation, s'élèvent à **16 827 858 USD**, soit un taux de réalisation (taux d'exécution financière) de **98,1%**, avec un solde résiduel de **322 995 USD (1,9%)**. Ce résiduel est soit déjà engagé en termes de dépenses et/ou est destiné à la gestion du projet de fin novembre à fin 2023.

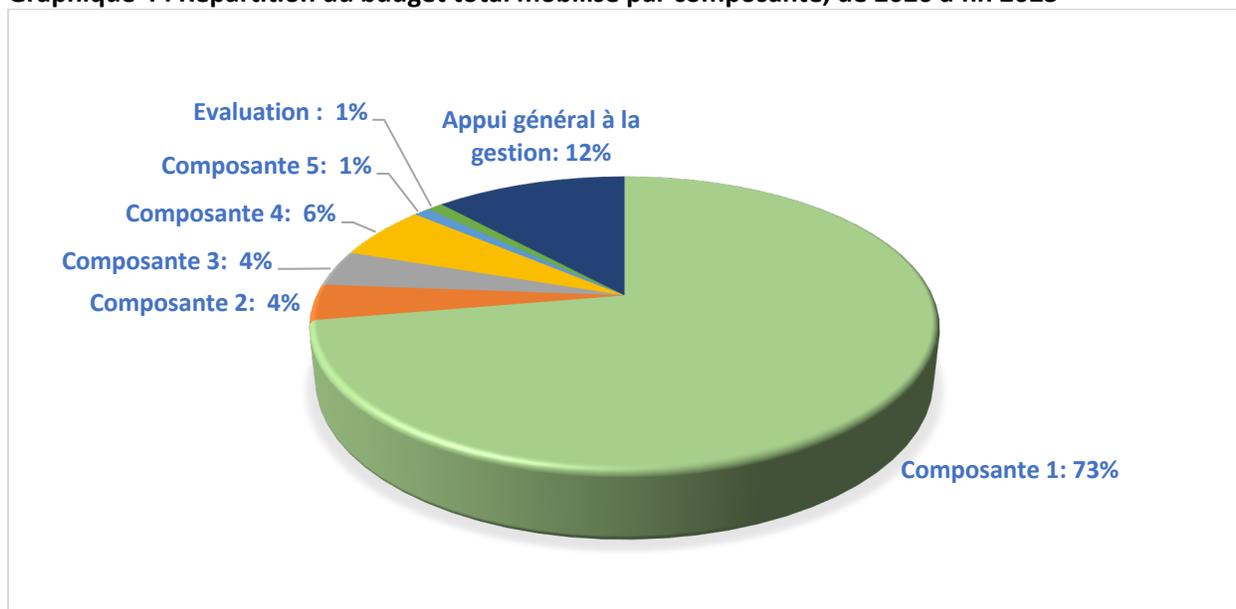
Les évaluateurs notent aussi que le taux de l'exécution financière (98,1% en tenant compte également des engagements) correspond au taux d'exécution physique (98,9% en tenant compte des activités en cours). Ils ont pu vérifier que les activités ont été menées en correspondance avec les lignes budgétaires appropriées. On note également qu'il y a une correspondance entre le budget mobilisé par composante (Cf. Tableau 2) et les dépenses effectuées par composante (Cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des dépenses totales par composante

COMPOSANTES	Total Dépenses et Engagements (USD)	Taux %
Composante 1	12 368 584	74
Composante 2	684 500	4
Composante 3	646 416	4
Composante 4	966 296	6
Composante 5	87 119	1
Évaluation	89 092	1
Appui général à la gestion	1,985 852	12
Total	16 827 858	100

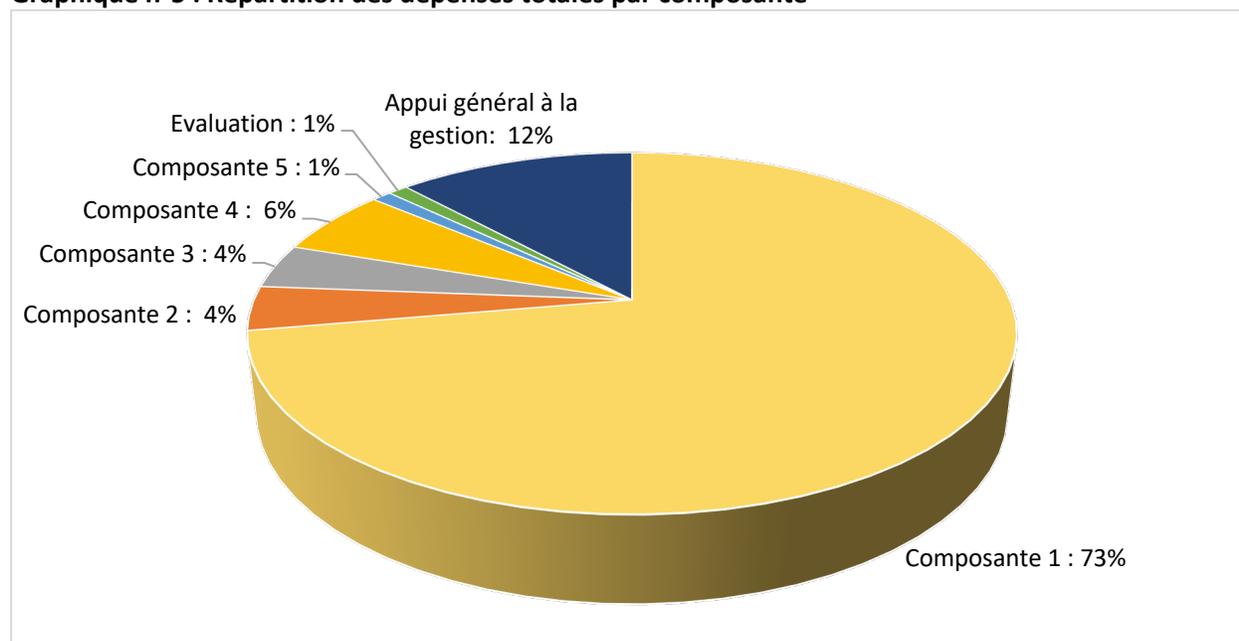
Source : Rapport CTP PNUD/PAPE (NB : % arrondis au chiffre supérieur)

Graphique 4 : Répartition du budget total mobilisé par composante, de 2020 à fin 2023



Source : Rapport CTP PNUD/PAPE

Graphique n°5 : Répartition des dépenses totales par composante



Source : Rapport CTP PNUD/PAPE

L'analyse de la répartition du budget et des dépenses révèle qu'il y a une disproportion entre le budget alloué à la composante 1 « l'appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales » (73%) et le budget des autres composantes (6%, 4%, 1%). Trois explications à cela : i) C'est le maillon le plus important dans l'intervention du projet afin d'atteindre son objectif principal qui est la tenue d'élections apaisées, crédibles et inclusives ; ii) après l'annulation des élections locales, les partenaires ont décidé qu'une bonne partie des ressources financières soient transférée sur la composante 1 (Exemple, achat de 14 pickups) ; iii) enfin, certaines dépenses imprévues initialement sur cette composante ont été acceptées au dernier moment par le Copil (Exemple, les dépenses pour l'audit du fichier électoral, et le paiement des perdiem des 90 000 agents des bureaux de vote le jour du scrutin). Par ailleurs, les évaluateurs notent qu'une importance particulière est accordée à la composante 4 « la participation politique des femmes et des jeunes » parce que l'un des plus grands défis du processus électoral au Burkina Faso depuis le retour à l'ordre constitutionnel est la participation des femmes et des jeunes. Ils sont les plus nombreux, mais sont peu représentés sur les listes électorales et sous-représentés dans les instances électives.

L'Unité de gestion du projet (UGP) a fonctionné au niveau national efficacement avec une équipe au minima composée de : un (1) conseiller technique principal (CTP) ; huit (8) experts (communication, formation, informaticien, suivi-évaluation, achats, genre, juriste, coordonnateur de terrain) et de deux (2) assistants (finance et administratif), des VNU et des consultants ponctuels. La gestion du personnel par le projet a été très efficace pour au moins les quatre raisons suivantes :

- Les experts ont été recrutés à des périodes différentes en fonction du Plan du travail annuel (PTA). Ils ont été graduellement libérés dès le coup d'État de 2022, en fonction de leurs occupations, en sorte que seuls les experts juriste et informaticien sont restés en 2023 ;
- Il a été prévu initialement, dans le Prodoc, le recrutement et le déploiement de 48 UNV pour appuyer les Commissions électorales locales. Mais, à la demande de la CENI, le projet a réussi à financer le

déploiement de 49 VNU Nationaux et 60 VNU Communaux en restant dans la même enveloppe budgétaire.

- Pour un projet élection de plus de 10 millions de dollars US, la bonne pratique est d'avoir un expert financier international pour garantir à la fois l'efficacité, la neutralité et la transparence dans la gestion des ressources des donateurs. Le projet a pu délivrer plutôt avec un assistant financier national.
- Enfin, la bonne collaboration entre l'UGP et les parties prenantes nationales a permis d'optimiser la délivrance des résultats.

Les évaluateurs ont noté toutefois que l'UGP et la plupart des experts recrutés par le projet ont travaillé en dehors des locaux des bénéficiaires. Ce fait n'est pas conforme aux « bonnes pratiques » de l'ONU en matière d'assistance électorale. Avoir les experts du PNUD travaillant dans les mêmes prémices que les techniciens de la CENI ou du Conseil constitutionnel, par exemple, produit une bonne ambiance et synergie de travail et crée les conditions optimales pour le transfert des compétences et le renforcement des capacités. L'argument avancé par les responsables du projet est l'exiguïté des locaux des institutions nationales et la sécurité du staff Onusien dans un contexte d'insécurité du pays. Mais le renforcement des capacités consiste aussi à sécuriser, renforcer les bâtiments et les équipements des parties prenantes nationales.

Mais cette absence de cohabitation physique n'a pas eu un impact négatif significatif sur les activités du projet dont l'efficacité est globalement *satisfaisante*, et tous ces constats positifs des évaluateurs sur la gestion du projet par le CTP ont été corroborés par le sondage d'opinion auprès des institutions bénéficiaires.

Constat 7 : Certaines institutions parties prenantes ont toutefois mis en cause l'efficacité des « règles et procédures » du PNUD en matière de Finances et de passation de marché

Certains partenaires internationaux et la plupart des partenaires nationaux ont critiqué (au cours des entretiens) les procédures du PNUD dans la délivrance des résultats. Au fond, les griefs portent sur la lourdeur administrative due aux règles et procédures du PNUD ; lesquelles ne seraient pas en adéquation avec l'urgence des opérations électorales. Les cas rapportés aux évaluateurs peuvent se regrouper en trois catégories :

- Retard dans les décaissements qui ont affecté négativement les opérations électorales. A titre illustratif, il a été rapporté aux évaluateurs que malgré une « lettre d'accord » signée pour le financement de la formation de ses démembrés sur la cartographie électorale lors de la révision du fichier électoral lancée en novembre 2021 en vue des élections locales, la CENI a été obligée de préfinancer cette formation et s'est retrouvée en difficultés de fonctionnement puisque les ressources n'ont été transférées que plus tard, en janvier 2022. Par ailleurs, dans le cadre de la réorientation des activités du PAPE, il a été convenu de réaliser des activités de sensibilisation et d'éveil démocratique au profit des jeunes et des femmes des établissements scolaires et universitaires, de janvier à juin 2023. Malgré la signature des conventions pour que les OSC recrutées en janvier débutent les activités en mars 2023, les ressources n'ont été débloquentées qu'en mai soit à la fin de l'année scolaire. Ce retard a réduit considérablement l'impact des actions envisagées.
- Retard dans les achats qui ont eu un impact négatif sur les opérations électorales. Comme exemple, le matériel informatique prévu depuis 2019 pour la mise en place d'un « site miroir » pour la redondance des données n'a été livré par le projet que courant 2023, et l'installation, en attente d'un module de la fibre optique, n'est toujours pas achevée. En outre, après un accord pour recruter un expert pour l'élaboration d'une stratégie de « lutte contre la corruption électorale » en novembre

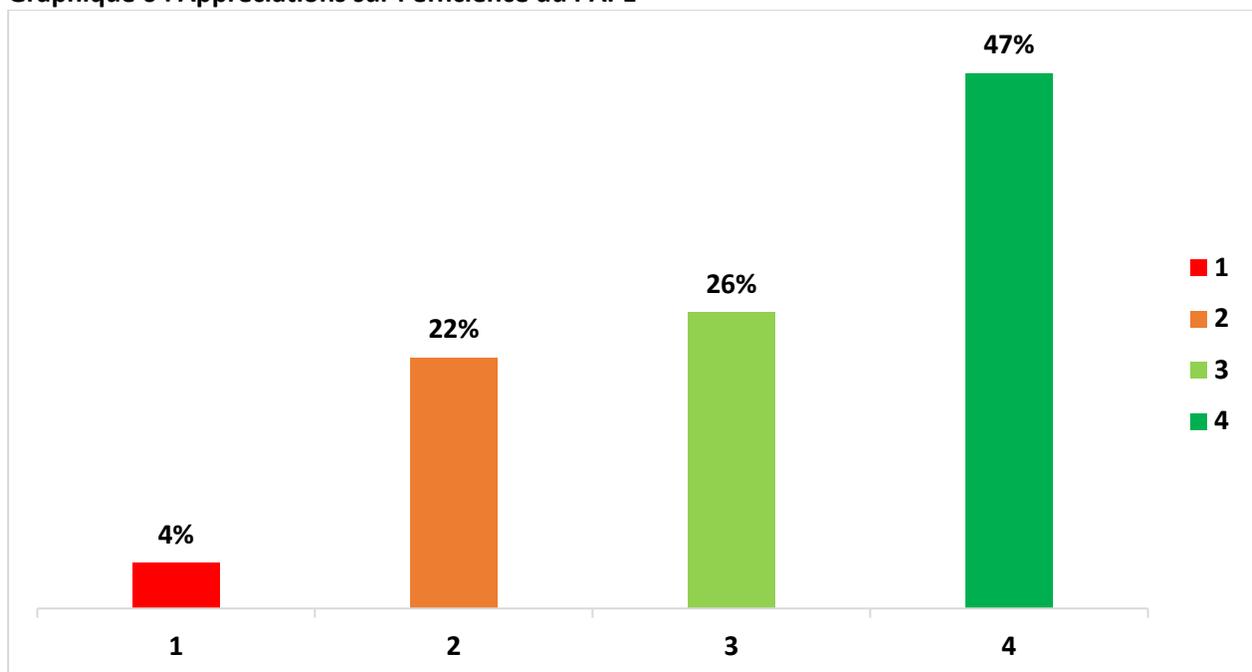
2022, le projet n'a pu le faire que courant mai 2023, ce qui a retardé le déroulement des activités liées à cette stratégie.

- iii. Recrutement, achats et prestations de services non-conformes à certaines réalités du Burkina Faso. A titre illustratif, il a été rapporté aux évaluateurs que des OSC ont été recrutées par le projet sans vérification avec le ministère de tutelle, le MATDS, de leur statut légal. En outre, ni leur spécialisation dans les domaines concernés, ni leur habilité à performer sur le terrain n'ont été vérifiées. Il en serait de même du recrutement de certains experts internationaux pour des tâches qui auraient été mieux exécutées par des experts nationaux compétents et qui ont l'avantage de connaître le terrain. Par ailleurs, certains partenaires nationaux ont indiqué que certains matériels et équipements électoraux pouvaient être achetés sur place et à un coût moindre, au lieu d'être commandés à l'extérieur. Enfin, certaines procédures liées au mode de paiement des per diem aux autorités nationales par le projet (gouverneurs, chefs coutumiers, etc..) seraient quelque peu désobligeantes, en déphasage avec les us et coutumes du Burkina Faso.

Ce sont les retards dus à la lourdeur des règles et procédures du PNUD qui auraient conduit à l'extension du projet à deux reprises. Initialement prévue pour fin mai 2023, ensuite pour fin juillet 2023, la clôture définitive du projet est enfin repoussée au 31 décembre 2023.

De ce qui précède, les évaluateurs jugent qu'à bien des égards, la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PAPE s'est faite de façon optimale et les ressources des donateurs et du Gouvernement mises à la disposition du projet ont été dépensées de façon appropriée et optimale. Les quelques faiblesses relevées par les évaluateurs ne sont pas du fait du PAPE, mais relèvent, pour une grande part, de la responsabilité du Bureau du PNUD. L'évaluation de l'efficacité du projet est à 80% très satisfaisante si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires sur la lourdeur des procédures (notation 3,5).

Graphique 6 : Appréciations sur l'efficacité du PAPE



Source : Enquête d'opinions

Légende : Rouge = 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Orange = Peu satisfaisant ; 3. Vert clair = Assez satisfaisant ; 4. Vert foncé = Très satisfaisant.

Les évaluateurs notent que la plupart des critiques adressées par une bonne partie des acteurs nationaux est due au fait qu'il y a eu quelque fois un dialogue de sourds entre le PNUD et certains bénéficiaires du PAPE, notamment sur le mode de gestion d'un projet élections par l'ONU en *exécution directe* et non pas en *exécution nationale*. Ainsi, d'un côté, des partenaires nationaux estiment que le projet n'a pas fait assez pour s'adapter à leur manière de concevoir le partenariat ; et de l'autre, le Bureau du PNUD qui estime avoir outrepassé certaines règles et procédures pour délivrer les résultats. Il est à noter que, généralement, l'ombre de l'audit plane sur les Bureaux du PNUD, lequel exige le plus souvent d'eux plus de transparence et de rigueur dans l'application des procédures et des règles⁶ ; et ce malgré l'ombre d'un audit qui planait sur le Bureau et s'est déroulé en mars 2023.

7.4. COHÉRENCE/COORDINATION

La cohérence dans ce contexte consiste à voir dans quelle mesure le projet a su créer une synergie avec les partis prenantes nationales et internationales pour atteindre, sans chevauchements, des résultats qu'il n'aurait pas pu atteindre seul, sans cette coordination ; et dans quelle mesure les mécanismes de coordination prévus dans le Document de projet ont été mis en œuvre.

Constat 8 : Le projet a été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral

Le projet a établi des liens de coopération et coordination efficace avec plusieurs parties prenantes au processus électoral, au moins à trois niveaux :

D'abord avec les *institutions et les structures nationales bénéficiaires*. Au niveau national, les planifications des activités, les spécifications du matériel, la conception et le déploiement du plan logistique, les programmes de formation et de sensibilisation, etc. ont été exécutés en bonne concertation avec les responsables de la CENI. Au niveau local, au départ, les relations de travail entre les VNU nationaux et les VNU communautaires, d'une part, et ceux-ci et les Cadres de la CENI, d'autre part, ont été très conflictuelles au niveau des CECI. Mais avec le temps, ces appuis aux démembrements déployés par la CENI et par le PAPE ont fini par travailler en bonne collaboration pour un meilleur renforcement des capacités des CEPI et CECI. Il en est de même des OSC déployées par le projet et les observateurs de la CNDH qui se sont coordonnés efficacement sur le terrain.

Ensuite, le projet a fait recours dans sa mise œuvre à *plusieurs OSC nationales*, en se basant sur leurs avantages comparatifs (lieu d'intervention, domaines actions, etc.) afin de mutualiser les expériences, les ressources humaines et matérielles. Ainsi, au total 19 OSC ont pris part dans la mise œuvre du projet, notamment dans les activités de formation, de sensibilisation, d'alerte précoce et de coaching des femmes leaders. De l'aveu des bénéficiaires interrogés par les évaluateurs, ces OSC au niveau national ont mené des activités complémentaires et non-redondantes. A titre illustratif, il y a eu pour le compte de la Direction de la communication et de l'éducation citoyenne (DCEC) une synergie d'action entre le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) financé par le projet et la CENI. Le PAPE a permis également de développer de nouvelles formes de coordination des activités électorale au niveau local où plusieurs OSC ont dû mutualiser leurs efforts pour optimiser les résultats.

Enfin, le projet a établi une collaboration fructueuse avec des *ONG internationales*, toujours sur la base de leurs avantages comparatifs. C'est le cas avec le NDI et IFES financés par l'USAID dont le financement ne

⁶ L'audit du Bureau du PNUD a effectivement eu lieu en mars 2023.

fait pas partie du « panier commun » du projet. Le partenariat entre le NDI et le PAPE a été jugé exemplaire par les évaluateurs, parce qu'elle a permis de faire le plaidoyer et le coaching des femmes leaders de façon efficace et efficiente. Il en est de même de la complémentarité entre le projet et IFES en appui au MATDS. Idem pour les relations du projet avec l'ONG suédoise Diakonia et WANEP pour la sensibilisation et la veille électorale. La collaboration entre le projet et l'OIF a permis de réaliser l'audit du fichier électoral demandé par les partis politiques et la CENI à deux semaines seulement des élections législatives et présidentielle de novembre 2020.

Constat 9 : Le projet a favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement

Les mécanismes de coordination contenus dans le Document du projet ont permis à la partie nationale et aux partenaires au développement de parvenir à une bonne synergie entre les intervenants des différents partenaires, et de coordonner leurs interventions de façon inclusive. En effet, conformément aux directives *DCO-UNDP-EAD_DPPA Guidance on Electoral Assistance 12 October 2020*, il est prévu dans le Document de projet deux mécanismes de coordination dans la gestion du « panier commun » : i) *le Comité de pilotage* (Copil), composé du Gouvernement, de la CENI, du PNUD, des OSC et des bailleurs de fonds, qui a pour rôle de fournir des orientations stratégiques et superviser la gestion des fonds du projet et d'adopter ses plans d'activités annuels ; et ii) *le Comité technique* (Cotech), composé des membres de la CENI, des « Points focaux » des services du Gouvernement, « Points focaux » Élections des PTF, ainsi que des experts nationaux et internationaux. Il a pour rôle de superviser et coordonner la mise en œuvre au quotidien des activités du projet.

Des écrits et des entretiens, il y a une unanimité sur le rôle prépondérant joué par le Copil durant tout le cycle électoral. D'abord, il a été inclusif puisqu'il a été élargi à des partenaires importants comme les USA qui financent le processus électoral sans contribuer au panier commun. Ensuite, il s'est tenu de façon régulière. En outre, le Copil a permis à des partenaires financiers de mesurer les nouveaux besoins et d'ajuster, avec la partie nationale, les besoins aux différents changements du contexte électoral. Exemple, les deux extensions du projet jusqu'au 31 décembre 2023, les contributions spéciales de l'UE et de la Suède, l'adoption du Plan annuel 2022-2023 avec des cibles différentes de celles contenues dans le Prodoc initial, et qui porte sur quatre activités orientées vers le renforcement de la démocratie et la préparation des élections de sortie de crise. Plus important, il est apparu aux évaluateurs que le Copil, tout au long du cycle électoral a joué à la fois son rôle et celui du Cotech. En effet, si le Copil a très bien fonctionné en tant que mécanisme de coordination et d'orientation de la gestion du projet, en revanche, le Cotech n'a quasiment pas été opérationnel. A peine trois réunions se sont tenues pour des raisons diverses. Toujours est-il que cette carence a eu un impact négatif sur la coordination des activités au quotidien au niveau technique pour au moins deux raisons :

- i. D'abord, parce que beaucoup de griefs de la CENI à l'égard du projet dans la mise en œuvre des activités proviennent du vide créé par le manque d'opérationnalité du mécanisme de coordination prévu à cet effet dans le Prodoc au niveau technique. Une fois que les orientations ont été données par le Copil, on passe directement à la mise en œuvre sans la coordination appropriée et nécessaire au niveau technique. C'est au Cotech que se finalisent, avec tous les techniciens nationaux et internationaux, les différents *plans opérationnels* (enrôlement, formation, sensibilisation, etc.), les *spécifications du matériel* électoral à acquérir ainsi que les plans d'achats), les *échanges d'expériences* et d'informations techniques sur le processus électoral. Mais les évaluateurs constatent que le Cotech n'a pas fonctionné.

- ii. Ensuite, parce que le Cotech a aussi pour fonction de faire des analyses techniques coordonnées et de formuler des avis techniques et des recommandations au Copil. Cette fonction a manqué durant tout le cycle électoral, en sorte que le Copil a parfois perdu du temps à discuter des problèmes techniques dans une instance stratégique. L'évaluation montre que cette insuffisance est due surtout au fait que la CENI et le PNUD ne sont pas parvenus à un « modus operandi » sur la façon de faire fonctionner le Cotech sans que chaque entité ne perde une partie de ses attributions : la CENI responsable de l'organisation et de la supervision des élections, le PNUD responsable de la gestion des fonds du « panier commun » des élections.

Constat 10 : Cependant il a manqué une structure stratégique et politique de coordination entre la partie nationale et les partenaires du Burkina Faso

L'assistance électorale des Nations Unies portent généralement sur deux volets que recommande toujours la NAM : i) contribuer à la création des conditions politiques propices à l'organisations d'élections apaisées, crédibles et inclusives ; et ii) contribuer à créer les conditions techniques pour l'organisation et la tenue de ses élections. La responsabilité politique est attribuée au Coordonnateur résident (CR) de l'ONU qui l'exerce par des actions de bons offices, et dans le cas du Burkina Faso, en coordination avec UNOWAS. Il l'exerce aussi en s'assurant qu'il y a une coordination entre les différentes interventions des Programmes et Agences des Nations Unies en appui au processus électoral. La responsabilité technique est attribuée au PNUD qui l'exerce, notamment, à travers la mise en place « d'un panier commun » dont il assure la gestion en coordonnant les contributions des PTF.

Ces deux volets de l'appui des Nations Unies aux cycles électoraux des pays membres sont complémentaires. Or, l'évaluation a noté que le volet politique n'a pas pu fonctionner au Burkina Faso comme dans d'autres pays, malgré les efforts du Coordonnateur résident et de l'UNOWAS. Pour cause, il manque au Burkina deux mécanismes de coordination au niveau politique que l'on retrouve dans beaucoup de pays en Transition politique : i) un mécanisme politique de suivi de la mise en œuvre de la Charte de Transition ; et/ou ii) un Comité stratégique, politique, différent du Copil, qui comprend les responsables politiques du pays à un haut niveau (Premier ministre, Présidents des Institutions, ministres pertinents), et les partenaires au développement à un haut niveau (Coordonnateur de l'ONU, Ambassadeurs et Chefs de Délégations pertinents).

Selon les réalités socio-politiques de chaque pays, on a l'un et/ou l'autre des deux mécanismes. Leur avantage est qu'ils sont, au plan politique, ce que le Copil est aux projets de gestion du « panier commun » : un creuset où se discutent et se coordonnent les orientations de la partie nationale et les bons offices des partenaires au développement. Dans ces instances se discutent par exemple, le contenu de la Constitution ou du Code électoral, la durée de la Transition, les sources de financement de la Feuille de route de la Transition, etc., autant de questions qui transcendent les compétences du Copil, mais dont les décisions influencent de façon significative l'assistance technique du projet du PNUD.

De ce qui précède, l'évaluation note que d'un côté, la coordination et la cohérence faite au niveau du projet ont été très efficaces, tant dans la création de la synergie entre les interventions des différentes parties prenantes nationales et internationales, que dans la complémentarité dans la gestion des ressources du « panier commun », notamment à travers le Copil.

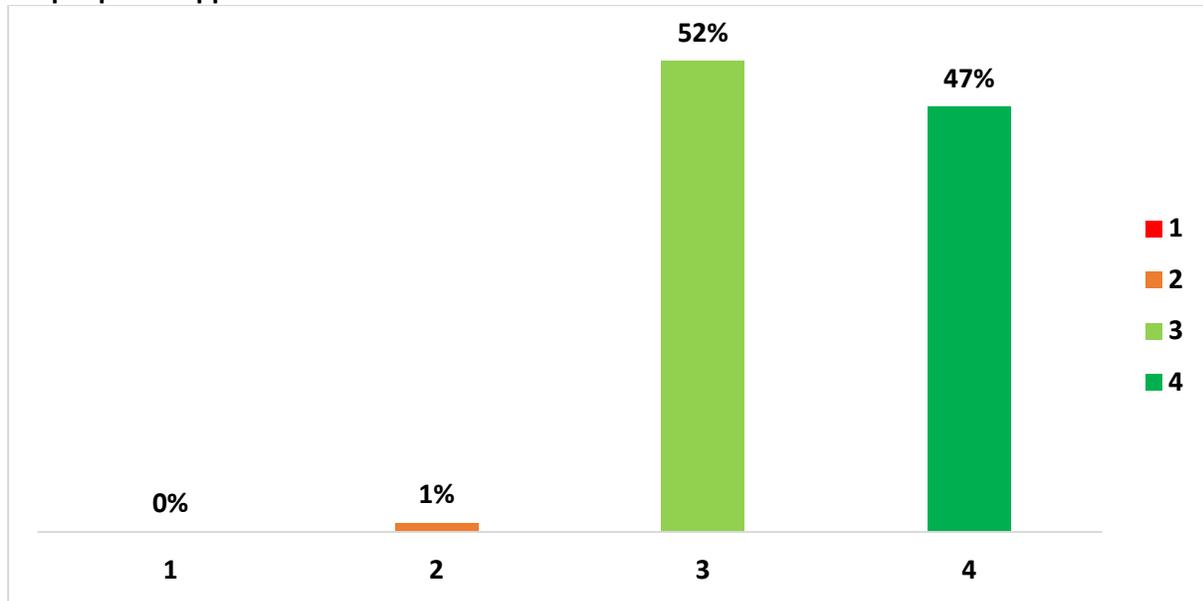
Mais d'un autre côté, le Cotech n'a pas fonctionné et a dû être suppléé, jusque dans une certaine mesure, par le Copil, ce qui a créé un gap de coordination au niveau technique. En outre, il n'y a pas eu au niveau politique un mécanisme stratégique permettant à la partie nationale et aux partenaires au développement

de se coordonner sur la conduite de la Transition. Ce dernier gap n'est pas de la responsabilité du PNUD, mais déteint sur la gestion du panier commun par le PNUD.

Notation :

- Copil et autres coordinations : Très satisfaisant
- Cotech : Peu satisfaisant.
- L'évaluation de la cohérence/coordination du projet est satisfaisante (3,5) si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires mais aussi de l'analyse relative au non-fonctionnement du comité technique.

Graphique 7 : Appréciations sur la cohérence du PAPE



Source : Enquête d'opinions

Légende : Rouge = 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Orange = Peu satisfaisant ; 3. Vert clair = Assez satisfaisant ; 4. Vert foncé = Très satisfaisant.

7.5. DURABILITE

La durabilité du PAPE traduit sa capacité à maintenir ses résultats dans le long terme. Le PAPE faisant intervenir plusieurs parties prenantes nationales, celles-ci doivent non seulement s'engager dans un processus d'apprentissage visant à s'approprier les activités du projet mais aussi tirer des leçons pour être plus performantes à l'avenir.

Constat 11 : Les parties prenantes au processus électoral ont tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience.

L'un des acquis du PAPE est sans conteste le renforcement des capacités institutionnelles des parties prenantes. S'agissant par exemple de la CENI, qui connaît un renouvellement de ses membres tous les cinq ans, le dernier ayant eu lieu en 2021, le PAPE a renforcé les capacités de ses membres à exercer efficacement leurs attributions. De la même façon, les démembrements de la CENI et les membres des bureaux de vote ont bénéficié d'un renforcement des capacités à travers des formations qui consolident les connaissances des bénéficiaires ou leur confèrent de nouvelles connaissances sur les processus électoraux et les opérations de vote. Ces connaissances demeurent des acquis que les bénéficiaires

pourront mobiliser lors des prochaines élections. Grâce au PAPE, les démembrements de la CENI et les bureaux de vote ont par ailleurs bénéficié des appuis dispensés par les VNU. Ceux-ci n'ont pas seulement comblé les déficits de capacités des démembrements ; ils ont également partagé des expériences, transféré des connaissances, des savoir-faire aux membres des démembrements et bureaux de vote, favorisé le développement de bonnes pratiques qui serviront pour les prochains processus électoraux. Du reste, une base de données des VNU déployés lors des élections de novembre 2020 a été constituée par le PAPE. Elle pourrait servir pour l'organisation des élections futures. Toutes ces connaissances diffusées, ces documents didactiques et savoir-faire partagés sont des acquis pérennes. Il en va de même du principe désormais établi pour le CSC de proposer aux candidats aux élections la signature d'un pacte de bonne conduite visant à apaiser les processus électoraux, notamment les campagnes électorales. Enfin, grâce au PAPE, le CSC a ouvert le chantier de la réflexion sur la régulation des réseaux sociaux.

S'agissant de l'ASCE/LC, elle a entamé, grâce au PAPE, un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte anti-corruption électorale. Ce processus inclusif, ouvert entre autres aux partis politiques considérés à tort ou à raison comme l'un des principaux vecteurs de la corruption électorale, débouchera sur l'adoption d'un document de stratégie. Sa mise en œuvre lors des processus électoraux à venir contribuera à crédibiliser ces processus, à les rendre plus transparents et plus sincères.

Au niveau des Forces de défense et de sécurité, le PAPE a appuyé l'élaboration d'un plan de sécurisation des processus électoraux comportant des innovations. Ce plan est un acquis qui a permis aux Forces de défense et de sécurité (FDS) de prendre la mesure du travail de sécurisation des élections et d'éviter les contraintes de dernières minutes. Il pourra être revisité régulièrement en fonction des besoins et mis en œuvre pour la sécurisation des prochains processus électoraux.

Enfin, au niveau de la société civile, le PAPE a également contribué au renforcement des capacités pour la conduite des activités de terrain en contexte de crise sécuritaire. Les organisations bénéficiaires ont en effet acquis des capacités techniques opérationnelles notamment dans le domaine de la mobilisation sociale, de l'information, de l'éducation, de la sensibilisation et ont développé une capacité de résilience solide.

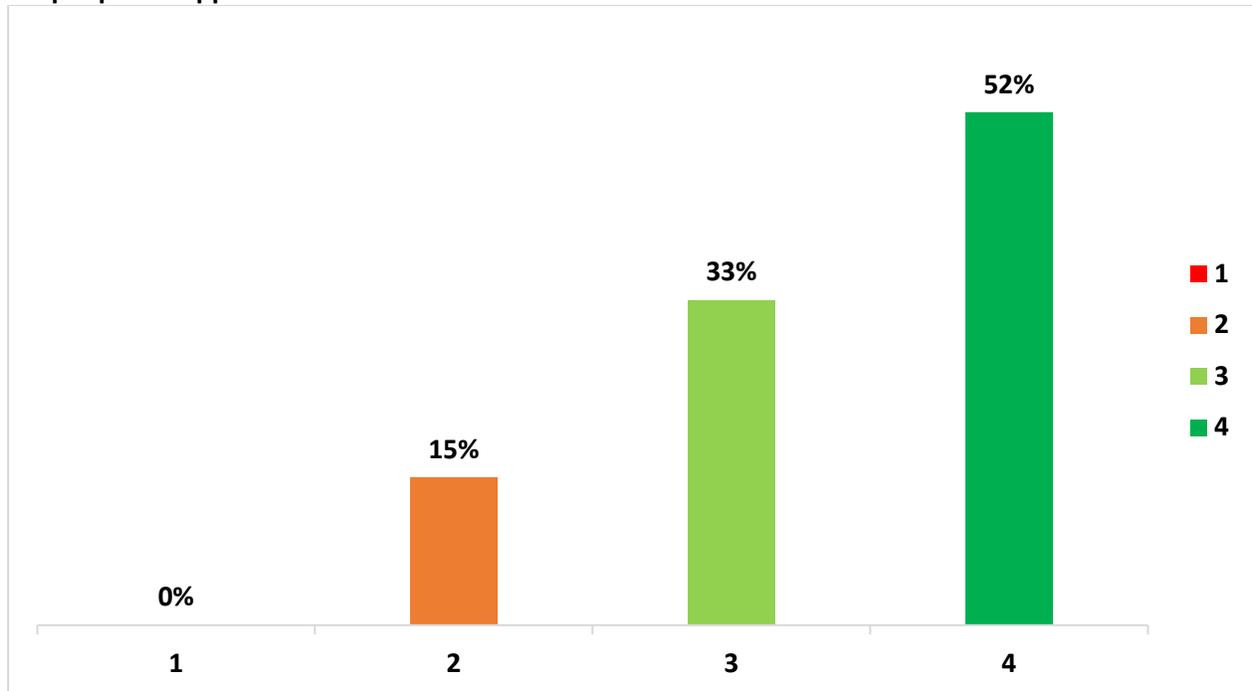
Mais l'un des acquis majeurs du PAPE est sans conteste l'organisation d'ateliers de capitalisation, qui ont permis de tirer de précieuses conclusions et recommandations dans les cinq domaines d'intervention du projet. Ces leçons apprises, les bonnes pratiques tirées de ces ateliers de capitalisation organisés par le PAPE serviront pour le futur, à organiser des élections plus crédibles, inclusives, transparentes et sincères. Les acquisitions matérielles et immatérielles résultant du PAPE sont également des atouts pour la durabilité. C'est le cas au niveau de la CENI de plusieurs acquisitions matérielles qui serviront de base pour l'organisation des futures élections : sites miroirs pour la conservation du fichier électoral, véhicules (14 pick-up) acquis, équipements informatiques adaptés pour la gestion des personnes déplacées internes (PDI) qu'il s'agisse de leur mobilité, de leur identification ou de la cartographie de leurs bureaux de vote, équipements pour la transmission des résultats, construction en cours d'une salle de presse. Sur le plan immatériel, on peut citer, entre autres, l'adoption d'un Plan de logistique, la cartographie des données électorales, les outils démocratiques comme le Pacte de bonne conduite, des guides du CSC, de la loi sur les quotas. Il s'agit là d'autant d'acquis qui peuvent servir pour les prochaines élections.

Si dans l'ensemble, la mise en œuvre du PAPE a permis aux bénéficiaires d'enregistrer des acquis matériels et immatériels susceptibles d'être capitalisés pour le futur, il n'en demeure pas moins que quelques variables identifiées par la mission d'évaluation sont susceptibles de mitiger ce tableau très satisfaisant. En effet, les nombreux acquis résultant du PAPE auraient pu être plus durables si les institutions

bénéficiaires et leurs membres étaient permanents. C'est le cas au niveau de certaines institutions bénéficiaires où l'absence de permanence institutionnelle, la grande mobilité des membres des institutions bénéficiaires, tendent à limiter la durabilité des capacités renforcées. Des institutions/structures impliquées dans le processus électoral dont les membres changent régulièrement, parfois à chaque cycle électoral, peuvent difficilement conserver l'expérience et le capital technique acquis de manière durable.

L'évaluation juge la durabilité du PAPE très satisfaisante (notation 4).

Graphique 8 : Appréciations sur la durabilité du PAPE



Source : Enquête d'opinions

Légende : Rouge = 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Orange = Peu satisfaisant ; 3. Vert clair = Assez satisfaisant ; 4. Vert foncé = Très satisfaisant.

7.6. IMPACTS/EFFETS

Les effets/impacts sont les résultats de fin de projet et le produit d'un ensemble d'extrants. Dans le cadre du PAPE, il sera plutôt question de mesurer les effets qui sont observables à court terme. Ces effets seront appréciés à travers les changements attendus ou inattendus dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections, les résultats tangibles obtenus en termes d'acquis, ainsi que les perceptions des acteurs quant à l'influence favorable des actions du projet.

Constat 12 : La mise en œuvre du PAPE a entraîné des changements dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections.

S'il est trop tôt pour apprécier l'impact à long terme du PAPE sur la gouvernance démocratique et l'organisation des élections au Burkina Faso en raison du fait qu'il est tributaire de multiples variables complexes, force est cependant de reconnaître qu'à court terme le Projet a contribué de façon significative

à la bonne organisation et à la bonne tenue d'élections, susceptibles d'être qualifiées de libres, transparentes, crédibles et inclusives en novembre 2020 (législatives et présidentielles). Sa mise en œuvre a en effet contribué à l'émergence d'un climat apaisé, de confiance en raison de l'image d'impartialité qui caractérise le gestionnaire du Projet, à savoir le PNUD. Dans le même sens, l'intervention des VNU a contribué à apaiser et crédibiliser le processus électoral à la base, au niveau des démembrements. Des bénéficiaires ont signalé d'importants changements au niveau de leurs structures. Celles-ci se sont non seulement approprié les mécanismes d'alerte précoce mis en place dans le cadre du PAPE et qui ont permis de prévenir des conflits électoraux mais également l'approche inclusive dans les processus de décision et de réforme. Si ces mécanismes restent perfectibles au fil du temps selon les bénéficiaires interrogés, ils ont cependant produit un déclic à leur niveau. La tenue d'élections apaisées en novembre 2020 est donc à mettre en partie au crédit du PAPE.

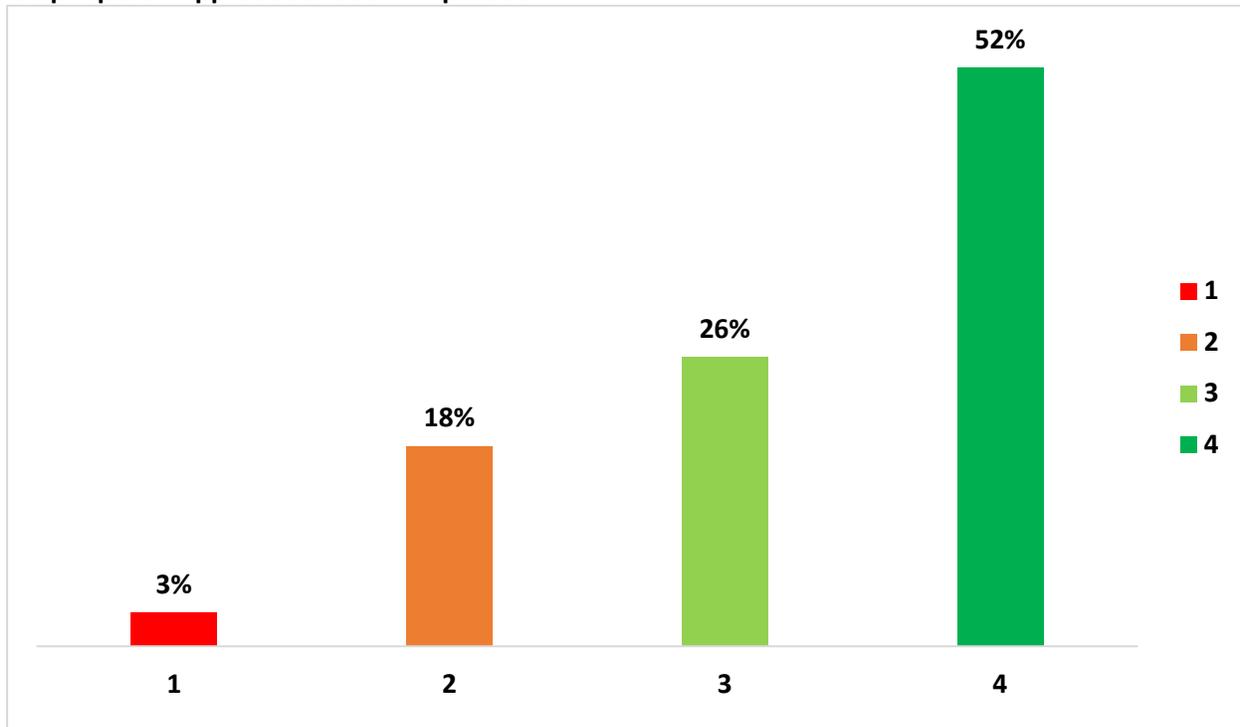
Enfin, le ministère de l'Administration territoriale et de la sécurité qui a aussi bénéficié du renforcement des capacités par le PAPE dans le cadre des activités post-électorales a inscrit la relecture du code électoral sur son agenda. L'aboutissement de cette réforme électorale constituera à terme un acquis durable pour le PAPE.

S'agissant du Conseil constitutionnel, ses capacités institutionnelles ont également été renforcées grâce au PAPE. En effet, grâce aux formations financées par le PAPE, au voyage d'études dont il a bénéficié au Mali, le Conseil constitutionnel a vu ses capacités en matière de gestion du contentieux des élections et des consultations référendaires renforcées. Il s'agit là d'un acquis imputable au PAPE ; acquis qui sera capitalisé pour le futur. En outre, à la suite de la mission effectuée à Bamako (voyage d'études financé par le PAPE) en vue d'un partage d'expériences, le Conseil constitutionnel a capitalisé l'expérience en inscrivant sur son agenda de réforme la relecture prochaine de la loi organique relative à l'institution.

S'agissant du Conseil supérieur de la communication (CSC), ses équipes techniques ont vu leurs capacités renforcées, ce qui permet d'améliorer leur travail au quotidien. Il en va de même pour les journalistes, qui ont bénéficié de formations et de documents didactiques, qui leur permettront désormais un traitement plus professionnel de l'information, notamment en période électorale. Dans la même veine, des organisations spécialisées dans le « facts checking » ont bénéficié de renforcement de capacités qui leur ont permis de devenir actuellement plus actives et proactives dans le domaine, offrant ainsi leurs services à d'autres personnes et structures en matière de détection de la désinformation et des discours de haine. L'impact à long terme de la mise en œuvre du PAPE sur la gouvernance démocratique et les processus électoraux dépend cependant de facteurs externes hors du contrôle du Projet. Malgré tout, la suspension de l'ordre constitutionnel au cours de l'année 2022 n'a pas entraîné la fermeture du PAPE. Bien au contraire, celui-ci a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Il n'en reste pas moins que dans le contexte actuel, la consolidation de la démocratie reste un défi majeur à relever. La rupture de l'ordre démocratique a même conduit certaines parties prenantes à s'interroger sur la manière dont la démocratie est perçue par les populations, sur leur adhésion aux principes et valeurs de la démocratie et sur l'impératif d'engager des réformes structurelles visant à consolider la démocratie et la confiance des populations envers les institutions démocratiques.

L'évaluation juge l'impact du PAPE très satisfaisant (notation 4).

Graphique 9 : Appréciations sur l'impact du PAPE



Source : Enquête d'opinions

Légende : Rouge = 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Orange = Peu satisfaisant ; 3. Vert clair = Assez satisfaisant ; 4. Vert foncé = Très satisfaisant.

7.7. DIMENSIONS TRANSVERSALES

L'appui à la participation politique des femmes et des jeunes est l'un des cinq domaines d'intervention du PAPE. Sur ce plan, le Projet a mis en œuvre des activités visant l'inclusion des femmes dans les processus électoraux mais également d'autres catégories défavorisées comme les personnes vivant avec un handicap et les personnes déplacées internes, avec cependant des résultats mitigés.

Constat 13 : Le PAPE reflète le genre et la participation des femmes

Indéniablement, le Pro-doc du PAPE a pris en compte dans ses activités le genre et la participation des femmes dans les processus électoraux (Cf. Produit 4.2.).

- Plusieurs activités ont été mises en œuvre pour permettre aux femmes de participer activement au processus électoral. L'évaluation a pu noter que plus de X femmes ont été formées sur le coaching ; et que plusieurs affiches, messages radios et TV ont été produits pour inciter les femmes à s'inscrire sur la liste électorale (Cf. *Rapport genre*). Environ 6% du budget a été affecté aux activités du genre. Les actions du projet ont bien contribué à l'autonomisation des femmes dans la prise de décision et aux élections apaisées. Concernant les violences, le reportage ne signale pas de violences particulières faites aux femmes pendant les processus électoraux au Burkina Faso. En partenariat avec le Ministère chargé de l'Administration territoriale, le PAPE a mis en œuvre des activités de sensibilisation et de vulgarisation de la loi portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates ou des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. Des études et échanges avec les acteurs clés ont également été menés dans le but de proposer des solutions innovantes de

sensibilisation à l'enrôlement, à l'engagement politique, à la participation au vote des femmes mais aussi des jeunes. Au niveau même du PNUD, la coordination des VNU a poussé la question genre et s'est évertuée dans ce sens à recruter équitablement les femmes parmi les VNU (y compris le recrutement d'une réfugiée comme VNU) malgré les obstacles, à savoir, la rareté des candidatures féminines pour des démembrements de la CENI jugés trop éloignés de la capitale. De même, le genre a été pris en compte par le PAPE dans le processus de recrutement des formateurs des membres des bureaux de vote et dans la composition des bureaux de vote. En conséquence, selon des partenaires interrogés, plusieurs femmes ont exercé les responsabilités de membre ou de président de bureaux de vote. L'unité de gestion du projet elle-même comportait en son sein une consultante spécialiste du genre issue de ONU-Femmes afin de conduire les activités visant à promouvoir la participation des femmes. Pour la mise en œuvre de ses activités de sensibilisation, de mobilisation, de coaching et de renforcement des capacités des femmes, la consultante du PAPE a travaillé en partenariat avec ONU-femmes et le NDI, cette dernière étant au Burkina Faso leader dans le domaine de la promotion de la participation des femmes compte tenu de son expérience et de son impartialité. La consultante genre du PAPE a ainsi œuvré avec le NDI pour concevoir les outils, les différents modules ayant servi de support pour les formations. En ce qui concerne la question du financement des formations, le NDI y a contribué financièrement aux côtés du PAPE, et contribué à l'identification des formateurs, avec la consultante de ONU-femmes.

- Des acquis ont été identifiés par la mission d'évaluation, qui pourront servir pour les processus électoraux à venir : des documents de stratégie sur les femmes, la loi révisée sur le quotas-genre, des capacités renforcées au niveau des femmes, la formation de réseaux de femmes, etc.
- Toutefois, malgré ces interventions et ces acquis, le pourcentage des femmes élues aux législatives représente 15%⁷, un taux presque comparable aux taux des précédentes élections. Même si ces résultats sont supérieurs à ceux de 2015, ils sont, de moitié, inférieurs au quota de 30% requis par la loi. Ces résultats sont nettement en deçà des attentes des parties prenantes nationales et internationales. Il ressort de l'avis de la CENI, des personnes interviewées par les évaluateurs, ainsi du rapport de l'analyse genre que cette faible participation des femmes n'est pas imputable au PAPE. En effet, la faible participation des femmes est un phénomène structurel du fait des pesanteurs socio-culturelles et de leur faible niveau d'éducation, de leurs moyens économiques dont la résolution nécessite des actions de long terme qui dépassent le cadre d'un projet d'élection.

⁷ A l'issue des législatives de novembre 2020, 09 femmes ont été élues députées sur les 127. Cet effectif de 2020 connaîtra une progression de 9 à 19 femmes à l'Assemblée après l'installation de 24 suppléant-e-s qui siègeront désormais au parlement en remplacement de 18 députés en fonction qui ont été appelés dans le gouvernement et 6 démissionnaires.

Constat 14 : Le PAPE a pris en compte les personnes défavorisées : jeunes, personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes (PDI)

Le PAPE ne s'est pas seulement focalisé sur l'inclusion des femmes dans le processus électoral ; il a également pris en compte d'autres catégories défavorisées comme les jeunes, les personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes (PDI). Des constats analogues à ceux faits à propos de l'inclusion des femmes dans les processus électoraux ont été dressés par la mission d'évaluation à l'égard de ces catégories sociales. Le PAPE s'est en effet évertué à promouvoir l'inclusion des jeunes, des personnes vivant avec handicap et des personnes déplacées internes afin de permettre à ces catégories d'électeurs vulnérables ou marginalisés remplissant les conditions légales d'exercer leurs droits et devoirs citoyens.

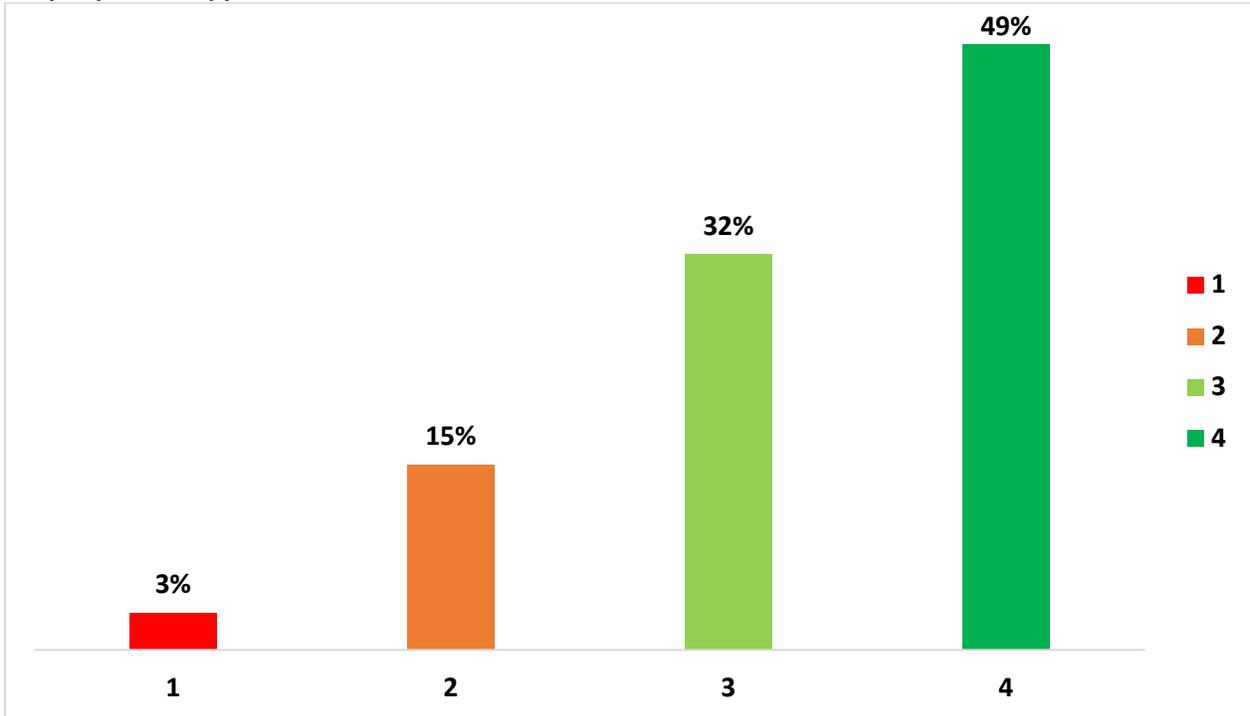
- i. Ainsi, au cours de la phase préélectorale, le PAPE a mené diverses actions de sensibilisation visant à renforcer l'enrôlement des jeunes. Au regard de la faible participation des jeunes aux élections de novembre 2020, le PAPE, après les scrutins, a mis l'accent d'abord sur les échanges avec les acteurs clés dans le but de proposer des solutions innovantes de sensibilisation à l'enrôlement, à l'engagement politique, à la participation au vote des jeunes. Plusieurs recommandations ont ainsi été formulées dans ce sens. En outre, dans la perspective des élections qui devaient intervenir en 2022, le PAPE a entrepris des activités d'éducation civique et électorale qui ont touché les jeunes. Mais comme pour les femmes, le travail d'éducation civique et citoyenne à l'égard des jeunes demeure une œuvre de longue haleine en vue d'obtenir les changements de comportements/attitudes en phase avec les principes de la démocratie pluraliste.
- ii. Pour les personnes vivant avec handicap, des sessions de plaidoyers ont été organisées par le ministère chargé de la solidarité nationale et ses partenaires (Light for the world) en faveur de scrutins électoraux inclusifs au Burkina Faso. Malgré tous ces efforts, le constat est que le vote des personnes vivant avec handicap est resté peu effectif. Après les élections, la CENI, en collaboration avec le PAPE a organisé un atelier d'identification des difficultés de participation des personnes vivant avec handicap aux processus électoraux en vue de remédier à ces difficultés. Ici encore, plusieurs recommandations susceptibles d'être capitalisées pour le futur ont été formulées.
- iii. Enfin, pour les personnes déplacées internes, leur vote n'avait pas fait l'objet de dispositions ni de dispositif particulier pour les élections de novembre 2020. Il faut toutefois rappeler qu'une étude réalisée avec l'appui du PAPE en décembre 2019 avait fait des propositions opérationnelles de prise en compte des PDI dans le processus électoral. Mais l'absence de décision politique n'avait pas permis d'avancer sur la question. Cette insuffisance mise en relief lors des ateliers d'évaluation du processus électoral organisés par la CENI et le PAPE/PNUD au cours de l'année 2021 a été en partie corrigée, avec la révision du code électoral de décembre 2021. Cette révision a en effet organisé le vote des personnes déplacées internes en les rattachant électoralement à leurs localités d'accueil. Cela permet de prendre en compte les PDI dans le processus électoral. Pour relever le défi de faire voter les PDI, le PAPE s'est évertué à renforcer les capacités opérationnelles de la CENI pour l'enrôlement des PDI sur sites (en la dotant de 50 laptop performants).

De manière générale, les interventions du PAPE ont produit d'indéniables acquis. En effet, les personnes et institutions bénéficiaires des activités menées dans le cadre du renforcement de l'inclusion sociale des processus électoraux ont vu leurs compétences renforcées pour l'avenir. Des documents de stratégie sur les PDI sont disponibles, tout comme des kits pour leur recensement, des réseaux de jeunes et de femmes ont été constitués...

Mais force est cependant de constater que l'impact des interventions du PAPE est resté limité sur l'inclusion des différents groupes-cibles pour diverses raisons (politiques, culturelles, sécuritaires, économiques) qui ne sont pas imputables au Projet.

L'évaluation juge la dimension transversale du PAPE très satisfaisante (notation 3,75).

Graphique 10 : Appréciations sur les dimensions transversales du PAPE



Source : Enquête d'opinions

Légende : Rouge = 1. Pas du tout satisfaisant ; 2. Orange = Peu satisfaisant ; 3. Vert clair = Assez satisfaisant ; 4. Vert foncé = Très satisfaisant.

VIII. CONCLUSIONS

Sur la base de la revue documentaire, des observations faites sur le terrain et de l'analyse du contenu des entrevues individuelles et de groupes qu'elle a organisées, la mission a fait les constatations suivantes :

8.1. Pertinence

Les objectifs du PAPE constituent une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptés aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso. En effet, le projet est aligné sur les textes fondamentaux qui régissent le Burkina Faso (Charte de la Transition, PNDES, etc.) et sur les textes internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit (Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, Protocole additionnel de la CEDEAO relatif à la bonne gouvernance et la démocratie, etc.). En outre, le projet prend qui cadre avec l'Effet UNDAF 1.1., prend en compte les recommandations de la NAM de 2019 qui résulte de l'évaluation des besoins de la partie nationale.

Par ailleurs, le PAPE est aligné avec les objectifs globaux du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 1.1.) pour la période 2018-2022 en matière de consolidation de la paix au Burkina Faso, ceux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers. Le choix du PNUD pour la gestion du « panier de fonds » est très pertinent car son mandat le place à la tête du système onusien dans le domaine de l'appui à la gouvernance démocratique. En effet, le PNUD constitue, et de loin, le premier prestataire d'assistance électorale au sein de ce système des Nations Unies. Il a en effet acquis à ce jour une expertise et une expérience considérable dans la mobilisation et la coordination des ressources pour l'assistance électorale des États membres.

L'évaluation juge que la pertinence du PAPE est très satisfaisante (notation 4).

8.2. Efficacité

Il ressort de l'analyse des résultats, composante par composante, que les huit produits attendus dans le « Cadre des résultats » ont été réalisés à plus de 98,9%, les autres étant en cours jusqu'au 31 décembre 2023. *L'intervention du PAPE a donc été globalement très satisfaisante* parce qu'elle a abouti à des résultats positifs au-delà des attentes, notamment en ce qui concerne le renforcement de la capacité opérationnelle de la CENI, du Conseil constitutionnel et des autres juridictions, du Conseil supérieur de la Communication, et des OSC. Le Projet a fait preuve de flexibilité lui permettant non seulement d'adapter les produits aux changements de contexte et de besoins, mais également de répondre parfois à demandes imprévues. Ainsi, des solutions ont pu être trouvées pour délivrer des produits autres que ceux initialement prévus lorsque la délivrance de ces derniers a été entravée par des facteurs internes ou externes.

Cette conclusion de l'analyse des reportages est corroborée par le dépouillement des entretiens avec les responsables des parties prenantes nationales et internationales. Mais, malgré ces résultats positifs sur l'efficacité, les effets sont mitigés en ce qui concerne la participation des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes ; pour des raisons en grande partie externes au PNUD et au projet.

L'intervention du PAPE été globalement très satisfaisante (notation 4).

8.3. Efficience

L'évaluation note que la mobilisation des ressources par le PNUD est allée au-delà des attentes et que les PTF ont maintenu de façon constante leur confiance au Gouvernement et au PNUD. Ainsi, la somme mobilisée dans le cadre de l'intervention du projet, de 2020 au 31 décembre 2023, s'élève à **17 150 853 US\$**, les donateurs du « panier commun » étant : l'UE, le Danemark, la Suède, la Suisse, l'Italie, le PNUD et le Gouvernement.

En outre, l'ensemble des dépenses, au moment de l'évaluation, s'élèvent à **16 827 858 USD**, soit un taux de réalisation (taux d'exécution financière) de **98,1%**, avec un solde résiduel de **322 995 USD (1,9%)**. Ce résiduel est soit déjà engagé en termes de dépenses et/ou est destiné à la gestion du projet de fin novembre à fin 2023.

Par ailleurs, La répartition du budget et des dépenses révèle une disproportion entre le budget alloué à la composante 1 « *l'appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales* » (73%) et le budget alloué aux autres composantes (6%, 4%, 1%). Mais cela s'explique par l'importance de la Composante 1

dans les élections et par les réallocations des ressources autorisées par le Copil avec les changements de contexte politique et électoral.

Les évaluateurs notent enfin que le taux de l'exécution financière (98,1% en tenant compte également des engagements) correspond au taux d'exécution physique (98,9% en tenant compte des activités en cours). Ils ont pu vérifier que les activités ont été menées en correspondance avec les lignes budgétaires appropriées ; et qu'il y a une correspondance entre le budget mobilisé par composante et les dépenses effectuées par composante.

Toutefois, quelques griefs ont été exprimés par la plupart des bénéficiaires à l'encontre du projet, concernant la lourdeur des procédures et des règles du PNUD, principalement en matière de Finances et Achats. Les discussions avec les responsables des Opérations du PNUD ont révélé que le Bureau du PNUD a utilisé beaucoup de dispositions autorisées par l'ONU pour accélérer le « delivery » pendant les élections, tout en protégeant la transparence et la rigueur requise par les auditeurs du PNUD, notamment dans la gestion d'un projet en modalité Exécution directe et non pas en Exécution nationale ou en « Fast-track ». Somme toute, les évaluateurs estiment que ces malentendus sur les procédures et les règles du PNUD auraient pu être surmontés par plus de dialogue et de pédagogie entre le PNUD et les bénéficiaires ; et que les retards de décaissement et d'achats n'ont pas affecté de façon très significative l'efficacité du projet.

L'évaluation de l'efficacité du projet est à 80% très satisfaisante si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires sur la lourdeur des procédures (notation 3,5).

8.4. Cohérence

La mission d'évaluation a constaté que le projet a été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral à trois niveaux : i) d'abord, avec les *institutions et les structures nationales bénéficiaires* (CENI, Gouvernement, CC, CSC, CNDH, etc.) ; ii) ensuite avec plusieurs OSC nationales (19 OSC) ; et enfin avec plusieurs organisations et ONG internationales (NDI, IFES, Diakonia, OIF, etc).

Le projet a, en outre, favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement. Il y a unanimité sur le rôle prépondérant joué par le Copil durant tout le cycle électoral : i) d'abord, par son caractère *inclusif* en s'étant élargi à des partenaires (exemple, les USA) qui financent le processus électoral sans contribuer au « panier commun » ; ii) ensuite en ayant permis aux partenaires financiers et aux partenaires nationaux de *mieux se coordonner et d'ajuster* les ressources du projet aux nouveaux besoins, en fonction des changements du contexte électoral.

Toutefois, l'évaluation estime qu'un meilleur fonctionnement du Comité technique et l'existence d'une structure politique d'orientation stratégique auraient permis une meilleure coordination et cohérence dans l'intervention du projet.

L'évaluation de la cohérence/coordination du projet est très satisfaisante (3,5) si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires mais aussi de l'analyse relative au non-fonctionnement du comité technique.

8.5. Durabilité

L'intervention du PAPE a généré de nombreux acquis qui pourront être capitalisés pour le futur. Ainsi, les capacités acquises, renforcées ou consolidées grâce au PAPE sont utilisables pour les prochaines élections, surtout lorsque bénéficiaires sont stables à leurs postes. Une base de données relative aux volontaires des Nations Unies qui ont contribué à accroître les capacités des démembrements de la CENI aux côtés des cadres d'appui de la CENI est disponible, laquelle pourrait servir pour l'organisation des élections futures. Plusieurs instruments d'action sont en outre désormais disponibles, utilisables dans le futur : stratégie de lutte contre la corruption électorale (en cours de finalisation), Plan de sécurisation des processus électoraux, Plan de logistique, cartographie des données électorales, Pacte de bonne conduite, Guides du CSC, loi sur les quotas, etc. De même, plusieurs acquisitions matérielles résultant du PAPE sont des atouts pour la durabilité en ce sens qu'elles serviront de base pour l'organisation des futures élections : sites miroirs pour la conservation du fichier électoral, véhicules (14 pick-up), équipements informatiques adaptés pour la gestion des personnes déplacées internes (PDI), équipements pour la transmission des résultats, construction d'une salle de presse en cours de finalisation.

Mais l'un des acquis majeurs du PAPE est sans conteste l'organisation d'ateliers de capitalisation, qui ont permis de tirer de précieuses conclusions et recommandations dans les cinq domaines d'intervention du projet. Ces leçons apprises, les bonnes pratiques tirées de ces ateliers de capitalisation organisés par le PAPE serviront pour le futur, à organiser des élections plus crédibles, inclusives, transparentes et sincères. Ce tableau très satisfaisant doit cependant être mitigé, car les nombreux acquis résultant du PAPE auraient pu être plus durables si les institutions bénéficiaires étaient plus stables et leurs membres permanents ; ce qui n'est toutefois pas imputable au PAPE .

L'évaluation juge la durabilité du PAPE très satisfaisante (notation 4).

8.6. Impact/effet

L'intervention du PAPE a généré des changements attendus ou inattendus au niveau de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections. Ainsi, quelques structures bénéficiaires ont renforcé leurs capacités ou dispositions à réformer certains de leurs textes juridiques. Ainsi du Conseil constitutionnel qui a inscrit sur son agenda de réforme la relecture prochaine de la loi organique relative à l'institution à la suite d'un voyage d'étude financé par le PAPE, ou du MATDS qui a entamé la relecture du code électoral. Le MATDS a également signalé d'importants changements au niveau de ses structures, à savoir la réappropriation des mécanismes d'alerte précoce mis en place dans le cadre du PAPE mais également l'approche inclusive dans les processus de réforme en faveur des groupes défavorisés ou marginalisés définis par le PAPE (femmes, jeunes, PVH, PDI). Certains bénéficiaires ont connu une amélioration de leur travail au quotidien. Il en va ainsi des équipes techniques du CSC ou de journalistes, augurant ainsi un traitement plus professionnel de l'information notamment en période électorale. Dans un contexte préélectoral de méfiance et relativement tendu entre l'opposition et la majorité, la mise en œuvre du PAPE a contribué à l'émergence d'un climat apaisé, de confiance en raison de l'image d'impartialité qui caractérise le gestionnaire du Projet, à savoir le PNUD. Dans le même sens, l'intervention des VNU a contribué à apaiser et crédibiliser le processus électoral à la base, au niveau des démembrements de la CENI.

Avec la suspension de l'ordre constitutionnel au cours de l'année 2022, on peut légitimement s'interroger sur l'impact à long terme du PAPE sur la gouvernance démocratique et les processus électoraux au Burkina Faso. Mais il s'agit là d'une problématique hors du contrôle du Projet, qui pose néanmoins la question de la consolidation de la démocratie, qui reste un défi majeur à relever au Burkina Faso

L'évaluation juge l'impact du PAPE très satisfaisant (notation 4).

8.7. Dimensions transversales

Des activités ont été menées par le PAPE pour l'inclusion des groupes cibles que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes. Ces activités prévues dans le « cadre de résultats » ont, pour la plupart, été mises en œuvre de manière très satisfaisante, quoique quelques-unes aient été suspendues du fait de l'insécurité. Des acquis ont été identifiés par la mission d'évaluation, qui pourront servir pour les processus électoraux à venir : des documents de stratégie sur les femmes, la loi révisée sur le quotas-genre, des capacités renforcées au niveau des femmes, la formation de réseaux de femmes, etc. Les actions du projet ont bien contribué à l'autonomisation des femmes dans la prise de décision et aux élections apaisées, et aucun signalement de violences particulières faites aux femmes pendant les processus électoraux au Burkina Faso n'a été enregistré. Même si les effets obtenus sont en-deçà des attentes (% de femmes élues largement en deçà des 30% requis par la loi), cela est davantage dû aux contextes culturels, économiques et politiques. La résolution de ce problème nécessite des actions de long terme qui dépassent un projet d'élection.

Même constat sur la participation des jeunes et des personnes vivant avec handicap. Le PAPE a mis en œuvre de façon satisfaisante diverses actions de sensibilisation visant à renforcer l'enrôlement des jeunes et l'inclusion des personnes vivant avec handicap, avec cependant des résultats sont mitigés. Mais des leçons ont été tirées, et des recommandations formulées susceptibles d'être capitalisées pour le futur. Pour les personnes déplacées internes, le PAPE a renforcé les capacités opérationnelles de la CENI pour l'enrôlement des PDI sur sites (en la dotant de 50 laptop performants), et une étude réalisée avec l'appui du PAPE en décembre 2019 comprenant des propositions opérationnelles. Mais l'absence de décision politique n'avait pas permis d'avancer sur la question. Cette insuffisance qui n'est pas imputable au PAPE a été en partie corrigée, avec la révision du code électoral de décembre 2021, qui organise le vote des PDI en les rattachant électoralement à leurs localités d'accueil.

L'évaluation juge les dimensions transversales du PAPE très satisfaisante (notation 3,75).

IX. RECOMMANDATIONS

Conformément aux termes de référence de la mission d'évaluation, les recommandations s'adressent essentiellement au PNUD et au système des Nations Unies. Certaines s'adressent au Bureau PNUD Ouaga, tantôt en consultation avec le siège, tantôt en consultation avec les partenaires bénéficiaires, la partie nationale, les parties prenantes et les PTF. D'autres sont particulièrement adressées au RR du PNUD et au CR (en consultation avec la partie nationale, l'UNOWAS et les représentations diplomatiques).

La plupart des recommandations sont applicables dans le court terme ; quelques-unes sont applicables à la fois sur le court terme et le long terme.

Ces recommandations sont présentées ci-dessous, selon les critères d'évaluation.

Pertinence

1. Identifier de nouvelles composantes pertinentes pour un prochain Projet d'appui aux élections et à la gouvernance, en tenant compte du nouveau contexte sociopolitique et des recommandations de la NAM de 2023. Ce nouveau projet prendra notamment en compte les réformes électorales et structurelles en cours dans le pays (quota genre,

code électoral, etc.), ainsi que le renforcement des capacités pendant la période post-électorale.

2. Formuler, dans le cadre des résultats du nouveau Projet, des indicateurs de résultats plus précis de façon qu'ils puissent être bien exécutés par le projet et bien renseignés par les différentes évaluations à venir

Efficacité

3. Mettre en place rapidement un nouveau projet d'appui du PNUD aux élections et à la Gouvernance démocratique afin qu'il y ait une continuité entre les acquis du PAPE et les objectifs du nouveau projet du PNUD.

Efficiences

4. Renforcer la capacité du Bureau pays à mieux délivrer, et de façon exceptionnelle, dans un contexte électoral (Fast track, Grant, MoU, LTA...)
5. Reprendre et renforcer la formation des nouveaux responsables des parties prenantes nationales sur les "les procédures et les règles" du PNUD (fonctionnement d'un panier commun, procédures de décaissement et d'achat, etc.) pour la gestion des projets "d'exécution directe."
6. Effectuer par le PNUD, auprès des autorités nationales, un plaidoyer pour amener le PNUD et la partie nationale à se mettre sur la même longueur d'onde dans le partenariat de l'intervention du nouveau Projet. Ce qui suppose que le PNUD et les partenaires bénéficiaires fourniront des efforts de compréhension mutuelle sur ce qui est faisable ou non dans le cadre du partenariat.
7. Explorer, par le Bureau du PNUD, en collaboration avec la CENI, toutes possibilités en vue de placer l'UGP du nouveau Projet dans les locaux de la CENI et des autres institutions bénéficiaires, de façon à permettre la cohabitation entre les experts recrutés par le Projet et le personnel des structures bénéficiaires.
8. Clarifier, par le PNUD, avant le début d'un nouveau projet, les rôles et responsabilités, ainsi que les chaînes hiérarchiques (PNUD/structure nationale) à suivre par les experts et VNU mis à la disposition des structures bénéficiaires.

Cohérence/coordination

9. Prendre les dispositions, par le PNUD, la CENI et les structures pertinentes, pour rendre plus opérationnel le Comité technique tel que préconisé dans le document du projet.
10. Étudier la possibilité pour le Coordonnateur résident (CR), à travers un plaidoyer, en concertation avec UNOWAS, de faire mettre en place par les Autorités nationales, un Comité stratégique de haut niveau pour discuter des problèmes politiques liés à la gouvernance dont les décisions orienteront l'assistance technique fournie par le PNUD et les partenaires au développement.

Durabilité

- 11.** Appuyer sur le plan technique et financier les initiatives des institutions bénéficiaires tendant à consolider l'appropriation des résultats du PAPE (mécanisme d'alerte précoce, inclusion des groupes-cibles (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les réformes électorales)

- 12.** Appuyer sur le plan technique et financier les réflexions/initiatives visant à renforcer la stabilité/permanence des institutions bénéficiaires

Impact/effet

- 13.** Effectuer, par le PNUD, un plaidoyer auprès des PTF en vue de continuer à soutenir les initiatives et activités pertinentes des parties prenantes nationales allant dans le sens de la consolidation de la démocratie (éducation civique, formation des élus, appui aux réformes légales et structurelles...)

Dimensions transversales

- 14.** Renforcer l'appui technique et financier du PNUD en faveur des initiatives des parties prenantes nationales visant l'inclusion des groupes sociaux défavorisés (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les processus électoraux (mise en place d'un système pérenne de formation des femmes et des jeunes en politique, actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'inclusion des publics-cibles, appui à la mise en œuvre des dispositions du code électoral visant l'inclusion des PDI...)

Toutes ces recommandations sont présentées dans le tableau ci-dessous qui indique les structures auxquelles elles sont destinées, et qui distingue les actions à prendre à court terme, et ceux à long terme.

Tableau 5 : Recommandations par critères d'évaluation, destinataires et à court ou long terme

CRITERES	RECOMMANDATIONS	DESTINATAIRES	COURT TERM	LONG TERM
Pertinence	<p>1. Identifier de nouvelles composantes pertinentes pour un prochain Projet d'appui aux élections et à la gouvernance, en tenant compte du nouveau contexte sociopolitique et des recommandations de la NAM de 2023. Ce nouveau projet prendra notamment en compte les réformes électorales et structurelles en cours dans le pays (quota genre, code électoral, etc.), ainsi que le renforcement des capacités pendant la période post-électorale.</p> <p>2. Formuler, dans le cadre des résultats du nouveau Projet, des indicateurs de résultats plus précis de façon qu'ils puissent être bien exécutés par le projet et bien renseignés par les différentes évaluations à venir</p>	<p>1. PNUD, en concertation avec la CENI, le Gouvernement et les PTF</p> <p>2. PNUD</p>	<p>X</p> <p>X</p>	
Efficacité	<p>3. Mettre en place rapidement un nouveau projet d'appui du PNUD aux élections et à la Gouvernance démocratique afin qu'il y ait une <u>continuité</u> entre les acquis du PAPE et les objectifs du nouveau projet du PNUD</p>	<p>3. PNUD, en concertation avec la CENI, le Gouvernement et les PTF</p>	<p>X</p>	
Efficiace	<p>4. Étudier, au niveau de l'Unité Gouvernance et du service des Opérations du PNUD, toutes les pistes pour renforcer la capacité du Bureau pays à mieux délivrer, et de façon exceptionnelle, dans un contexte électoral (Fast track, Grant, MoU, LTA...);</p> <p>5. Reprendre et renforcer la formation des nouveaux responsables des parties prenantes nationales sur les "les procédures et les règles" du PNUD (fonctionnement d'un panier commun, procédures de décaissement et d'achat, etc.) pour la gestion des projets "d'exécution directe";</p>	<p>4. PNUD</p> <p>5. PNUD</p> <p>6. PNUD, en concertation avec</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

	<p>6. Effectuer par le PNUD, auprès des autorités nationales, un plaidoyer pour amener le PNUD et la partie nationale à se mettre sur la même longueur d'onde dans le partenariat de l'intervention du nouveau Projet. Ce qui suppose que le PNUD et les partenaires bénéficiaires fourniront des efforts de compréhension mutuelle sur ce qui est faisable ou non dans le cadre du partenariat ;</p> <p>7. Explorer, par le Bureau du PNUD, en collaboration avec la CENI, toutes possibilités en vue de placer l'UGP du nouveau Projet dans les locaux de la CENI et des autres institutions bénéficiaires, de façon à permettre la cohabitation entre les experts recrutés par le Projet et le personnel des structures bénéficiaires ;</p> <p>8. Clarifier, par le PNUD, avant le début d'un nouveau projet, les rôles et responsabilités, ainsi que les chaînes hiérarchiques (PNUD/structure nationale) à suivre par les experts et VNU mis à la disposition des structures bénéficiaires.</p>	<p>la CENI, le Gouvernement et les PTF</p> <p>7. PNUD, en concertation avec la CENI et les bénéficiaires</p> <p>8. PNUD, en concertation avec la CENI et les bénéficiaires</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>
Cohérence	<p>9. Prendre les dispositions, par le PNUD, la CENI et les structures pertinentes, pour rendre plus opérationnel le <u>Comité technique</u> tel que préconisé dans le document du projet.</p> <p>10. Étudier la possibilité pour le Coordonnateur résident (CR), à travers un plaidoyer, en concertation avec UNOWAS, de faire mettre en place par les Autorités nationales, un <u>Comité stratégique</u> de haut niveau pour discuter des problèmes politiques liés à la gouvernance dont les décisions orienteront l'assistance technique fournie par le PNUD et les partenaires au développement.</p>	<p>9. PNUD, en consultation avec la CENI, le MATDS et différents « points focaux »</p> <p>10. Coordonnateur résident, en concertation avec UNOWAS avec le Gouvernement et les PTF</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>
Durabilité	<p>11. Appuyer sur le plan technique et financier les initiatives des institutions bénéficiaires tendant à consolider l'appropriation des résultats du PAPE (mécanisme d'alerte précoce, inclusion des groupes-cibles (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les réformes électorales)</p>	<p>11. PNUD, en concertation avec la CENI et les bénéficiaires</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>X</p> <p>X</p>

	12. Appuyer sur le plan technique et financier les réflexions/initiatives visant à renforcer la stabilité/permanence des institutions bénéficiaires	12. PNUD, en concertation avec la CENI et les bénéficiaires		
Impact/effet	13. Effectuer, par le PNUD, un plaidoyer auprès des PTF en vue de continuer à soutenir les initiatives et activités pertinentes des parties prenantes nationales allant dans le sens de la consolidation de la démocratie (éducation civique, formation des élus, appui aux réformes légales et structurelles...)	13. PNUD en concertation avec les PTF	X	X
Transversaux	14. Renforcer l'appui technique et financier du PNUD en faveur des initiatives des parties prenantes nationales visant l'inclusion des groupes sociaux défavorisés (femmes, jeunes, PVH, PDI) dans les processus électoraux (mise en place d'un système pérenne de formation des femmes et des jeunes en politique, actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'inclusion des publics-cibles, appui à la mise en œuvre des dispositions du code électoral visant l'inclusion des PDI...)	14. PNUD, en concertation avec la CENI et les bénéficiaires	X	X

X. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Au regard de ce qui précède, la Mission d'évaluation tire trois catégories d'enseignements ci-dessous :

1. L'importance de la flexibilité et de la créativité dans la mise en œuvre d'un projet électoral, surtout dans une période de double crise sécuritaire et institutionnelle. Cette flexibilité se situe à deux niveaux :
 - a. **Au niveau du Copil** : après l'annulation des élections locales, le Copil a su réorienter le projet vers quatre nouveaux objectifs centrés sur l'appui aux réformes institutionnelles et à la préparation des élections de sortie de la Transition. Les ressources financières disponibles ont été réallouées en conséquence.
 - b. **Au niveau des procédures et règles du PNUD en matière de finances et d'achat** : le service des Opérations du PNUD a utilisé, surtout pendant la période des élections législatives et présidentielle, plusieurs mesures d'urgence pour délivrer les résultats requis : Fast Track, Long Term agreement (LTA), waivers, etc. Mais la perception de la majorité des bénéficiaires est que les procédures du PNUD sont trop lourdes. La leçon est que le PNUD doit faire plus d'effort à un double niveau : i) trouver, en amont et en interne, davantage de mesures de flexibilité et de créativité pour adapter les procédures des Opérations au contexte d'une assistance électorale, surtout dans *contexte politique atypique* comme celui du Burkina Faso ; ii) bien informer le personnel des Opérations du PNUD sur la spécificité des élections ; et bien former en amont les bénéficiaires (CENI, CC, CSC, OSC, etc.) sur les procédures d'acquisition et des justificatifs du PNUD avant la mise en œuvre du projet.
2. Les appuis aux réformes liées au cadre électoral sont mieux acceptables par les parties prenantes quand elles sont faites en période non-électorale (révision de la Constitution, du Code électoral, loi sur le quota genre, enrôlement des électeurs, etc.). Ainsi, la partie nationale, MATDS et CENI en l'occurrence, sont actuellement plus réceptifs à l'appui de la Communauté internationale aux réformes qu'à un appui focalisé uniquement sur les futures élections dont le calendrier n'est pas encore établi.
3. Un projet d'assistance électorale est plus efficace quand il est conçu dans la perspective d'un cycle électoral. Le PAPE s'arrête le 31 décembre 2023, alors que des besoins électoraux du cycle électoral nécessitent encore l'appui du PNUD pour la préparation des élections de sortie de la Transition, et plus tard, pour l'appui aux activités post-électorales.

XI. ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE DES CONSULTANTS POUR LA MISSION D’EVALUATION DU PROJET D’APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX DU BURKINA FASO (PAPE)

Titre :	Consultant(e) International(e) & National (e) pour Evaluation du PAPE
Durée :	Quatre semaines (20 jours ouvrables)
Type de contrat :	IC (Individual Contract)
Démarrage de la mission :	01/09/2023
Fin de la mission :	30/09/2023
Lieu de travail :	Ouagadougou
Nombre de postes :	2

1. CONTEXTE ET SITUATION

A l’issue du premier mandat du président Roch Marc Christian, le peuple burkinabè a été invité une nouvelle fois aux urnes le 22 novembre 2020 pour les scrutins couplés (présidentiel et législatifs) dans la dynamique du renouvellement du mandat des gouvernants. Ces élections se sont tenues dans un contexte spécifique marqué par la triple crise sécuritaire, humanitaire et sanitaire. Les élections locales, prévues en mai 2021, ont été reportées en mai 2022. Cependant, cet intervalle sera marqué par la résurgence des attaques terroristes contraignant le gouvernement à suspendre le processus des élections locales. C’est dans ce climat qu’intervient, le 24 janvier 2022, le coup d’État du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR). Cette interruption de l’ordre constitutionnel a bien évidemment un impact sur le cours du PAPE. Il est clair que dans ce contexte socio-politique, l’organisation des élections locales en 2022 ne constitue plus une priorité des nouvelles autorités dont l’objectif en premier est la restauration de l’intégrité territoriale du Burkina Faso en proie à l’hydre terroriste.

Dans le but de réussir ces élections de novembre 2020 qui se voulaient libres, transparentes, participatives, apaisées et avec des résultats acceptés de tous, le gouvernement du Burkina Faso a sollicité l’appui du Système des Nations Unies et de ses différents partenaires techniques et financiers. C’est ainsi que le Projet d’Appui aux Processus Electoraux (PAPE : 2020-2022) a été formulé à la suite d’une mission NAM (Needs Assessment Mission) qui a séjourné dans le pays du 24 juin au 02 juillet 2019. En approuvant les recommandations de la mission NAM le 1^{er} août 2019, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d’assistance électorale a exprimé la volonté des Nations Unies d’apporter une assistance au Burkina Faso dans le cadre de la préparation des élections, en étroite collaboration avec les autres partenaires.

Le projet d’appui aux processus électoraux pour la tenue des élections présidentielle, législatives et locales s’inscrit dans le cadre de l’objectif global du PNUD en matière de Gouvernance Démocratique. Il a visé, spécifiquement, à appuyer les institutions en charge de l’administration électorale à acquérir les capacités d’organisation et de gestion de cycles électoraux répondant aux normes de qualités internationalement reconnues. Les principaux bénéficiaires du projet sont la CENI et les autres institutions électorales, les électeurs et la population burkinabè. L’exécution du PAPE se fait à l’aune d’aspects transversaux pertinents à travers l’intégration des problématiques liées à la participation et l’inclusion de groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes. En outre, la prise en compte du droit de suffrage des PDI

occupe une place de choix dans les axes stratégiques du projet. Conformément aux composantes identifiées, les activités du projet devaient générer les produits suivants :

1. La CENI et ses démembrements disposant des capacités pour gérer efficacement le processus électoral ;
2. Les acteurs chargés de la sécurisation du processus électoral disposant des connaissances et équipements nécessaires ;
3. Les parties prenantes à la communication disposant de capacités nécessaires pour une communication efficace sur le processus électoral ;
4. Les populations informées sur les enjeux et le déroulement du processus électoral ;
5. Les organes de gestion du contentieux électoral avec des capacités nécessaires pour gérer les conflits électoraux ;
6. Les parties prenantes et la population sensibles à la participation des femmes et des jeunes en politique ;
7. Les femmes candidates aux élections disposant de capacités pour participer efficacement à la campagne électorale ;
8. Les parties prenantes au processus électoral disposant des leçons apprises en vue des prochains cycles électoraux.

Au regard de ces produits attendus, la formulation du PAPE s'est voulue la plus holistique en matière d'administration des élections. Elle inclut plusieurs actions indispensables à la création d'un environnement électoral stable et inclusif. C'est pourquoi la mise en œuvre du PAPE se fait à travers cinq composantes, notamment :

- ✓ **Composante 1** : Appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales ;
- ✓ **Composante 2** : Appui à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne ;
- ✓ **Composante 3** : Appui à la prévention et à la gestion des conflits électoraux ;
- ✓ **Composante 4** : Appui à la participation politique des femmes et des jeunes ;
- ✓ **Composante 5** : Coordination et Appui aux activités post-électorales.

La couverture géographique du PAPE est nationale, c'est-à-dire qu'il s'est déployé sur toute l'étendue de l'espace territorial burkinabè. Là où se trouvent des démembrements de la CENI, le projet apporte son concours soit directement par les appuis des VNU et VNUC soit indirectement à l'administration électorale ou d'autres partenaires comme les OSC. Cependant, le contexte sécuritaire caractérisé par les attaques terroristes récurrentes dans diverses localités du pays constitue une contrainte majeure empêchant le déploiement de l'administration électorale sur tout l'espace du territoire.

Le PAPE 2019/2022 est exécuté par le PNUD dans le cadre d'un panier commun auquel participent plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne, la Suisse, l'Allemagne, la Suède, et le Danemark et l'Italie. Il s'articule, d'une part, avec le cadre de l'appui du PNUD à la mise en œuvre du PNDES 2, notamment son axe 2 « *Approfondir les réformes institutionnelles et moderniser l'administration publique réformer les institutions et moderniser l'administration* », dont les objectifs stratégiques sont respectivement « *promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance politique* » (OS 2.1) et « *renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale* » (OS 2.4) ; et, d'autre part, avec la réalisation de sa contribution au pilier 1 de l'UNDAF « *Efficacité institutionnelle, Etat de droit, cohésion sociale, sécurité et paix durable* », ainsi qu'à la composante 1 du document de programme pays du PNUD pour le Burkina Faso.

L'évaluation présente s'inscrit dans la dynamique des projets d'appui aux élections implémentés par les Nations unies au Burkina Faso depuis 2012 (PAE : 2012-2013 ; PAPE : 2015-2016). L'évaluation devra considérer celles passées dans une logique de continuité pour apprécier l'ensemble des efforts entrepris pour le renforcement de la gouvernance électorale.

INFORMATIONS SUR LE PROJET/LA REALISATION	
Titre du projet/de la réalisation	Projet d'appui aux processus électoraux du Burkina Faso (PAPE)
Numéro Atlas	00117627
Produit et résultat institutionnel	Voir ci-haut
Pays	Burkina Faso
Région	Provinces (toutes)
Date de signature du document de projet	13 mars 2020
Dates du projet	Démarrage : 1 ^{er} /11/2019 Fin prévue : 31/12/2022
Budget du projet	19 406 433 \$US
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	12 765 334 \$US
Source de financement (en USD)	Union européenne : 11 204 234, Suède : 2 396 726, Danemark : 1 221 747, Suisse : 719 489, Allemagne : 587 544, Italie : 118 279, PNUD (FW) : 1 167 000, PNUD (TRAC) : 701 039

2. OBJET, CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Cette évaluation est réalisée à des fins, d'une part, de redevabilité pour pouvoir informer les différents partenaires techniques et financiers quant à l'utilisation des fonds et aux résultats obtenus et, d'autre part, d'appréciation de l'efficacité de l'action du PNUD dans l'appui aux processus électoraux. Le but principal visé est d'évaluer la performance du projet dans l'atteinte des résultats désirés, par l'évaluation des résultats obtenus, leur impact probable, leur pertinence quant à la réalisation de l'Effet escompté et leur durabilité, et l'efficacité du projet.

L'évaluation doit également relever et apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de gestion des processus électoraux, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future. Elle doit documenter et fournir les leçons apprises et émettre des recommandations réalistes et pertinentes en vue d'améliorer les programmations futures dans le domaine de la gouvernance démocratique. Elle doit plus particulièrement fournir des enseignements dans l'identification des besoins futurs de développement des capacités des institutions démocratiques nationales, y compris des suggestions de changement dans le cadre légal de gestion des élections et le renforcement de l'intégration de la dimension Genre.

Étant une évaluation finale de projet, elle doit couvrir toute la période depuis la signature du document de projet jusqu'à présent, et mettre en relief la mesure dans laquelle les investissements du PNUD et des autres partenaires techniques et financiers ont contribué à la réalisation des résultats escomptés et son rôle dans la réussite du projet.

3. CRITERES D'EVALUATION ET QUESTIONS INDICATIVES CLES

De manière spécifique, cette évaluation de projet doit adresser les questions suivantes sans se limiter à ces dernières :

Pertinence

- Les objectifs du projet sont-ils alignés avec les priorités nationales ? Sont-ils pertinents et appropriés à la situation de développement dans le Pays ?
- Dans quelle mesure le projet et ses objectifs qui lui sont assignés sont alignés aux objectifs du CPD/CPAP ?
- Le projet est-il aligné au mandat du Système des Nations Unies en général et du PNUD en particulier (plan stratégique) dans le contexte Burkina Faso ?
- Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus électoral (CENI, juridictions électorales, Conseil supérieur de la communication, la Commission nationale des droits humains, etc.)?
- Le projet répond-il aux besoins de la partie nationale et à ceux des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure l'aspect genre a-t-il été pris en compte dans la conception du projet ?

Efficacité

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ?
- Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes à l'intervention du PNUD, qui ont affecté la mise en œuvre du projet ? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet?
- Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, des donateurs et du gouvernement sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriés?
- La couverture médiatique du processus électoral a-t-elle été appropriée et efficace?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par ces partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?
- Les mécanismes adéquats de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?
- Dans quelle mesure les résultats prévus dans le cadre de résultats du projet ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure l'approche Genre a-t-elle été prise en compte dans la mise en œuvre du projet ?

Efficiences

- Les différentes ressources (ressources humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus ?
- La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace ? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les résultats auraient-ils été atteints avec des moyens (ressources financières, humaines, délais...) moindres ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficace lors de la mise en œuvre ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les questions de durabilité ont-elles été intégrées dans le cadre de la conception du projet ?
- Les capacités humaines et les systèmes de gestion renforcés, ainsi que les innovations politiques ou législatives apportées vont-elles profiter dans le futur à la partie nationale pour les échéances électorales à venir ?
- Quelle garantie existe pour la pérennisation des acquis du projet et des applications au développement socio-économique du Burkina Faso ?
- Quels pourraient être les obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?

Cohérence

- Existe-il un lien entre les objectifs spécifiques du projet et l'objectif global ?
- Les activités réalisées à travers les composantes permettaient-elles d'atteindre les objectifs visés ?
- Mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions (ONG, PTF) menées en matière de gouvernance électorale auprès des institutions électorales
- L'impact d'interventions similaires sur le PAPE
- Mesure des synergies et interdépendances entre les interventions menées au profit des institutions électorales et de la CENI en particulier
- Rapport entre l'intervention évaluée et les normes et critères internationaux pertinents en matière de gouvernance électorale
- Cohérence entre l'intervention du PAPE et celles menées par d'autres acteurs dans le même contexte

Impact

- Quels impacts (ou signes précoce d'impacts) attendus ou non, découlent de la mise en œuvre du PAPE ?

Prise en compte des dimensions transversales

- Dans quelle mesure le principe d'égalité des sexes a-t-il été intégré à la conception, la mise en œuvre et le suivi du PAPE ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PAPE dans le pays ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités au niveau national et local ?
- Dans quelle mesure la dimension communication a-t-elle été intégrée à la conception et à la mise en œuvre du projet ?

Recommandations

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD devrait-il ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints et durables ?

4. PRODUITS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

Rapport de démarrage (10-15 pages) – contenu conforme à l'Encadré 8 « Contenu du rapport de démarrage » du Guide d'Evaluation du PNUD 2019 ainsi qu'au Guide d'Evaluation du PNUD (Version révisée 2021)

Rapport final d'évaluation, conforme avec le canevas présenté dans l'Annexe 3 « Modèle de rapport d'évaluation du PNUD et normes de qualité » du Guide d'Evaluation du PNUD 2019. Le rapport d'évaluation final doit être précédé par un projet de rapport d'évaluation que le PNUD et toutes les parties prenantes dans l'évaluation vont réviser afin de s'assurer que l'évaluation réponde aux critères de qualité requis. Il sera joint à la version finale du document une proposition de plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations et les outils de dissémination de résultats de l'évaluation (Résumé du rapport dans un langage accessible, présentations PowerPoint, dépliant, etc.). Les principaux critères de qualité pour chaque livrable figure dans le tableau ci-dessous.

Livrables	Principaux critères de qualité
Un rapport initial d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence entre les différentes parties du document ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique ; • Contenu conforme au l'Encadré 8 « Contenu du rapport de démarrage » du <u>Guide d'Evaluation du PNUD 2019</u>
Rapport provisoire de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité du canevas présenté dans l'Annexe 3 « Modèle de rapport d'évaluation du PNUD et normes de qualité » du <u>Guide d'Evaluation du PNUD 2019</u>. • Constats et analyses basés sur des évidences ; • Rédaction dans un langage accessible à ceux qui ne sont pas spécialistes de la thématique.
Rapport d'évaluation final	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des observations pertinentes (accompagné d'une fiche relatant la prise en compte des différents commentaires reçus) ; • Qualité des outils de dissémination. • Conformité du canevas présenté dans l'Annexe 3 « Modèle de rapport d'évaluation du PNUD et normes de qualité » du <u>Guide d'Evaluation du PNUD 2019</u>.

MODALITE DE PAIEMENT

Livrables	Délai de transmission	Pourcentage de paiement
Présentation de la note de cadrage et méthodologie pour la conduite de la mission	2 jours après la signature du contrat	20%
Un rapport initial d'évaluation	7 jours après le début de la mission	20%
Rapport provisoire de l'évaluation	20 jours après le début de la mission	30%
Rapport d'évaluation final	A la fin de la mission	30%

5. CALENDRIER DU PROCESSUS D’EVALUATION

La consultation se déroulera sur une période de 20 jour ouvrable dans le courant du premier trimestre de l’année 2022. Ci-dessous, le chronogramme indicatif :

#	Principales activités	Durée en jours calendaires
1	Faire la revue documentaire*	2
2	Rencontre avec les parties prenantes	5
3	Rédiger et valider le rapport initial	1
4	Collecter les données/informations sur le terrain	5
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	5
6	Tenir la réunion de validation	1
7	Finalisation du rapport d’évaluation	1
	Total	20

6. MÉTHODOLOGIE

Il s’agit d’une évaluation participative. L’approche méthodologique décrite dans cette section, loin d’être figée reste flexible et donc susceptible d’amendements. La méthodologie finale devra émerger d’une concertation entre l’équipe du Programme du PNUD, l’équipe du PAPE, le Gouvernement et les institutions officielles concernées, particulièrement la CENI et ses démembrements, les juridictions électorales (Conseil constitutionnel, Conseil d’Etat), le CSC, la CNDH, ainsi que les partenaires au développement, les organisations de la société civile et autres acteurs impliqués dans le processus électoral. Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l’Evaluation axés sur les Résultats du Développement.

D’une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- i. Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la réalisation des élections et à l’appui fourni par le PAPE dans le cadre du processus (prodoc, PTA, budgets, compte-rendu de réunions, rapports des ateliers thématiques, décisions et instructions écrites, rapports de réalisation, monitoring médiatique, rapports des missions d’observation domestique et internationale, documents émanant des partis politiques ou d’autres parties prenantes aux élections, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, liste électorale, etc.) ;
- ii. Une indication précise des données complémentaires à collecter : Il s’agit à cette étape, en tenant compte du résultat de la phase précédente, d’exprimer les données/informations à collecter et auprès de quelles sources pour répondre aux questions relatives à l’évaluation et les outils qui seront utilisés. Avant de passer à la phase suivante, les résultats des étapes (i) et (ii) serviront à préparer le rapport d’évaluation initial qui fera l’objet de validation ;
- iii. Des consultations/entretiens (à l’aide d’outils de collecte : questionnaires et/ou guide d’entretiens) avec les parties prenantes au processus : autorités gouvernementales et électorales, bailleurs, partenaires et tout autre intervenant ayant participé aux différentes opérations du processus électoral ou les ayant observés seront organisés.

7. DUREE DE LA MISSION, COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET QUALIFICATIONS REQUISES

La Mission aura une durée de vingt jours ouvrables et sera conduite par une équipe composée de deux (02) consultant.es dont 1 consultant.e international.e, chef.ffe de file, et 1 consultant.e national.e n'ayant jamais travaillé.e avec le PAPE :

- Un (01) consultant.e international.e Team leader, expert.e électoral.e avec une solide expérience dans les aspects légaux et financiers de la gestion d'un processus,
- Un (01) consultant.e national.e expert.e en gouvernance avec une expérience en éducation électorale et genre.

Le consultant.e international.e aura le profil suivant :

- Etre détenteur.trice d'un diplôme universitaire (de niveau BAC+5, minimum) en sciences politiques, relations internationales, droit, sciences sociales, administration publique, gestion publique ou domaine équivalent ;
- Plus de dix (10) années d'expérience dans le management des processus électoraux, à un niveau élevé de coordination, avec des références en matière d'évaluation ; la connaissance des questions d'assistance électorale du système des Nations Unies et de pays post-conflits est requise ;
- Bonne connaissance de l'environnement politique, de pays africains en général et du Burkina Faso en particulier ;
- Maîtrise démontrée du français écrit et parlé.

Le consultant.e national.e expert.e en gouvernance, en tant que membre de l'équipe d'évaluation, doit avoir une forte expérience en évaluation. Il/elle doit avoir le profil suivant :

- Master en Droit, Science politique, en Administration ou toute discipline des Sciences Sociales ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des domaines reliés à la gouvernance démocratique tels que les élections, les médias, la société civile, les partis politiques, l'éducation, les droits de l'homme, le genre et le développement ;
- Expérience dans l'élaboration, l'implantation, la gestion et/ou l'évaluation de programmes de démocratisation dans d'autres pays en développement ;
- Démontrer une connaissance approfondie de l'évolution du processus politique et démocratique du Burkina Faso ;
- Connaissance pratique des méthodes d'évaluation et de monitoring des opérations électorales ;
- Parler et écrire couramment le français.

8. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les consultant.es individuel.les seront évalué.es sur la base d'une analyse cumulative en tenant compte de la combinaison des qualifications des candidat.es et de leur proposition financière

L'attribution du contrat sera faite au/à la consultant.e individuel.le dont l'offre a été évaluée et déterminée comme suit :

- répondant aux critères / compatible avec ceux-ci / acceptable, et
- ayant reçu le score le plus élevé sur un ensemble prédéterminé de pondération techniques d'examen des dossiers P11 et des critères financiers spécifiques à la sollicitation.

Le/a candidat.e le mieux noté.e sera retenu.e pour cette consultance

Offre technique : 70% de la note finale

Critères d'évaluation pour le/a Consultant.e international.e

Critères	Notes
Diplôme universitaire (de niveau BAC+5, minimum) en sciences politiques, relations internationales, droit, sciences sociales, administration publique, gestion publique ou domaine équivalent	20
Plus de dix (10) années d'expérience dans le management des processus électoraux, à un niveau élevé de coordination ; la connaissance des questions d'assistance électorale du système des Nations Unies et de pays post-conflits est requise	20
Expériences dans le domaine de la conduite d'évaluation des processus électoraux et des projets de plus de 10 millions USD du budget	25
Compréhension des tdrs et Clarté de l'approche méthodologique, outils proposés et chronogramme de l'activité	25
Expérience dans la rédaction de rapport d'évaluation avec une structure du PNUD ou des Nations Unies	10
Total	100

Critères d'évaluation pour le Consultant national expert en gouvernance :

Critères	Notes
Maitrise en Droit, en Science politique, en Administration publique ou toute discipline des Sciences Sociales.	20
Au moins 5 ans d'expérience dans des domaines reliés à la gouvernance démocratique	20
Expérience dans l'élaboration, l'implantation, la gestion et/ou l'évaluation de programmes de démocratisation dans d'autres pays en développement	10
Démontrer une connaissance approfondie de l'évolution du processus politique et démocratique au Burkina Faso	10
Connaissance pratique des méthodes d'évaluation et de monitoring des listes électorales	10
Compréhension des TdR et clarté de l'approche méthodologique, outils proposés et chronogramme de l'activité	25
Parler et écrire couramment le français	5
Total	100

Offre financière : 30% de la note finale

Offre financière (honoraires, frais de transport, frais de communication, frais de rapport)

Note finale : 70% technique +30% financière

9. ÉTHIQUE D'ÉVALUATION

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUJ. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la

confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

10. MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le point focal de cette évaluation est le Représentant Résident du PNUD. Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter l'équipe d'évaluation avec la direction du PNUD, le Comité de Pilotage du projet et les principales parties prenantes. De plus ce groupe va apporter un appui substantif et logistique à l'équipe d'évaluation, et assurer un processus participatif de l'évaluation et les commentaires sur le rapport. L'équipe de projet avec le PNUD assisteront l'équipe des évaluateurs à développer un plan détaillé de mise en œuvre de l'évaluation, conduire les visites de terrain et organiser les rencontres. Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l'équipe d'évaluation ; toutefois l'évaluation sera pleinement indépendante et l'équipe d'évaluation va déterminer en toute flexibilité la meilleure approche dans la collecte et l'analyse des données pour l'évaluation du projet.

11. CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront comporter

- Un CV dûment signé comportant les noms de 3 références au moins comportant l'intitulé du poste ;
- Un plan de travail détaillé dans la période de la mission pour le poste visé par votre candidature ;
- Une proposition technique indiquant les grandes lignes de la méthodologie envisagée ainsi que le calendrier ;
- Une proposition financière sur la base d'un montant forfaitaire incluant (les honoraires, les frais de communication, les indemnités journalières/per diems, etc.).

12. ANNEXES DES TDR

- Prodoc
- PTA 2020, 2021, 2022
- Rapport général PAPE
- Rapports annuels (2020, 2021)
- Rapports des ateliers thématiques
- Rapports financiers

ANNEXE 2 : MATRICE D’EVALUATION ET LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES (GUIDES D’ENTRETIEN)

MATRICE D’EVALUATION DU PROJET – PAPE 2023

Critères d’évaluation	Questions clés	Sous-questions spécifiques	Sources de données	Outils /méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthode d’analyse des données
I. PERTINENCE	1. Les interventions du Projet PAPE sont-elles en accord avec les besoins et les stratégies nationales et internationales ?	1.1. Les objectifs du PAPE constituent-ils une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et des populations du Burkina Faso de conduire un processus électoral « libre, transparent, crédible, et inclusif » ?	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégies nationales sur la gouvernance et les élections. - Charte de la Transition du Burkina Faso - Constitution, Code électoral du Burkina Faso et autres documents juridiques du Burkina Faso - Rapports des missions NAM (Evaluation des besoins) - Documents de projet (Prodoc.), avec Avenant 1 et 2. - Principaux bénéficiaires du PAPE (CENI, CC, Ministères, Juridictions, Partis 	<p>Les multiples outils et méthodes de collectes de données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens directs avec les responsables du PNUD (management, Unité gouvernance, UNCT) à Ouagadougou - Entretiens directs avec les principaux ressources et des bénéficiaires à Ouagadougou - Entretiens avec les représentants des PTF et du 	Degré de conformité entre les domaines prioritaires du projet et ceux du Gouvernement et des partenaires tels qu’exprimés dans les effets visés dans les cadres de programmation de l’Italie et du PNUD.	<ul style="list-style-type: none"> - Examens des rapports d’activités, comparaison des matrices de résultats du Prodoc pour faire ressortir la corrélation entre les Effets et les différents documents de référence en matière d’inclusion, de renforcement de l’apaisement et de transparence du processus électoral du pays par le PNUD. - Comparaison des données des résultats des d’entretiens et celles de la revue documentaire

			politiques, OSC, ONG).	Comité de pilotage à Ouagadougou - Administration de questionnaires par email à Ouagadougou et dans les Provinces - Téléconférence (Téléphone, Zoom, WhatsApp) à Ouagadougou et dans les provinces		
		1.2. L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec l'effet UNDAP 1.1 des Nations Unies qui est d'améliorer l'efficacité des institutions et des populations du Burkina Faso, notamment celles exposées aux risques de conflits et d'insécurité ?	Documents de stratégie et de Programmation du PNUD (Réf : effet contribuant PNUAD, DPR ou DPM)	Revue documentaire		Exploitation de la revue documentaire et comparaison des stratégies Nationales à celles du PNUD
		1.3. Les activités menées par le PAPE sont-elles adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso (CENI, Ministères, Conseil Constitutionnel,	- Principaux bénéficiaires du PAPE (CENI, CC, Ministères, Juridictions, Partis politiques, OSC, ONG, personnes ressources). - Rapport provisoire de mise	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus) :	Niveau de satisfaction exprimée par les bénéficiaires sur la couverture de leurs besoins	Analyse des résultats des d'entretiens et appréciation de la cohérence et la logique d'intervention de la matrice des résultats

		autres juridictions, Conseil supérieur de la communication, Commission nationale des Droits humains, organisations de la société civile) ?	en œuvre du PAPE au 30 juin 2023. - Différents rapports d'évaluation avec les principales parties prenantes : Ateliers thématiques d'évaluation.			
		1.4 L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina Faso	Différentes conventions de financement entre le PNUD et les PTF du PAPE (Italie, Danemark, Italie, UE, Suède)	- Revue documentaire - Entretiens directs avec les PTF	Degré de conformité entre les objectifs du PAPE et ceux respectifs des différents PTF	Exploitation des résultats des d'entretiens pour saisir la relation entre les mandats des PTF et les objectifs du projet dans les conventions de financement
II. EFFICACITE	2. Quels résultats ont été atteints par rapports aux prévisions, et dans quelle mesure ont-ils contribué à la réalisation des effets escomptés ?	2.1. Les principaux résultats prévus (produits escomptés) prévus dans le « cadre de résultats » du Document du projet pour contribuer à organiser des élections libres, inclusifs ont-ils été réalisés ?	- Prodoc (Cadre des résultats) - Principaux bénéficiaires du projet - Rapports de missions d'observation électorales	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Degré d'atteinte des résultats escomptés (8 produits) par le projet.	Analyse des résultats des élections de 2021, des résultats des entretiens et des rapports des missions d'observation électorales/cadres des résultats du Prodoc.
	Quels facteurs ont affecté la réalisation des effets du projet ?	2.2. Quel est le niveau de réalisation du projet de 2019 à novembre 2023 ?	- CENI, PTF et Rapport UE de 2022 - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports annuels et semi-annuels	- Revue documentaire - Entretiens directs avec les membres de l'EGP du PAPE - Entretiens avec membres du Comité de	Taux d'exécution physiques et taux d'exécution financière de 2019 à 2023	Comparaison du contenu matrice de réalisation dans le rapport provisoire de 2019 à 2023 avec les différents budgets du PAPE

			aux différents bailleurs - Rapports du Comité de pilotage	pilotage et de la CENI		
		2.3. Le taux d'exécution physique du PAPE correspond-il au niveau d'exécution des ressources financières ?	- CENI et PTF - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleurs - Rapport UE de 2022	- Revue documentaire - Entretiens directs avec les membres de l'EGP du PAPE - Entretiens avec membres du Comité de pilotage et de la CENI	Degré de correspondance entre le taux d'exécution physique et le taux d'exécution financière de 2019 à 2023	Comparaison du contenu de la matrice de réalisation dans le rapport provisoire de 2019 à 2023 et les données des entretiens et de la revue documentaire.
		2.4. Quels sont les facteurs positifs externes et internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?	- Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports de mission d'observation électorale (OSC nationales, CEDEAO, AU, UE)	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Différents apports (institutionnels, financiers, humains) extérieurs au projet qui ont contribué à sa réalisation et à l'atteinte de ses résultats	Exploitation des données des entretiens, avec les plans de travail trimestriel et rapports annuels pour relever les facteurs positifs
		2.5. Quels sont les facteurs négatifs externes ou internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?	- Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports des missions	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Nombre de contraintes et difficultés identifiées dans les sources de données qui ont été surmontées pour atteindre les résultats	Exploitation des données des entretiens, avec les plans de travail trimestriel et rapports annuels pour relever les défis auxquels le projet a fait face et comment les responsables ont relevé ces défis.

			d'observation électorale (OSC nationales, CEDEAO, AU, UE) - Presse et autres médias nationaux et internationaux			
III. EFFICIENCE	3. Comment le projet a-t-il utilisé les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition pour atteindre les résultats escomptés ?	3.1. Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PAPE ont-elles été anticipées et mobilisées dans les délais appropriés ?	- CENI et PTF - Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports du Comité de pilotage - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleur	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	- Degré et niveau de ressources et d'expertises mises à disposition des bénéficiaires par le PNUD - Degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la disponibilité des ressources nécessaire.	Examen des rapports de gestion administrative et financière, les rapports de planification et suivi évaluation en utilisant les données documentaires et les rapports d'entretiens
		3.2. Les ressources financières et humaines mises à la disposition du projet PAPE ont-elles été utilisées de manière appropriées ?	CENI et PTF - Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports du Comité de pilotage - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleurs	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	- Niveaux des coûts d'acquisition et de livraison des produits comparés à des standards - Qualité des procédures d'acquisition et de livraison comparé avec les standards UN	- Analyse des rapports financiers et rapports d'entretiens. - Croisement/ comparaison des coûts d'acquisition et de livraison des produits, d'une part, et de la qualité de ce qui est acquis et livré
		3.3. Les dépenses effectuées dans le cadre	- CENI et PTF	- Revue documentaire		

		<p>du projet PAPE ont-elles été conformes au budget ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports du Comité de pilotage - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens directs avec les membres de l'EGP du PAPE - Entretiens avec membres du Comité de pilotage et de la CENI 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau des coûts comparé à la qualité des produits et des acquisitions 	<p>Comparaison des dépenses effectuées et des différents budgets du projet sur la base des rapports existants et des entretiens.</p>
		<p>3.4. Les ressources humaines de l'Equipe de gestion du projet (EGP) ont-elles été gérées de façon appropriée par le Conseiller technique principal et le management du PNUD ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports du Comité de pilotage - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Entretiens directs avec les membres de l'EGP du PAPE - Entretien avec le Management et les membres de l'Unité Gouvernance du PNUD - Entretiens avec membres du Comité de pilotage et de la CENI 	<p>Qualité du déploiement du personnel et des aménagement effectuées par le CTP pour répondre à des changements inattendus</p>	<p>Examen de la gestion interne de l'EGP et des mesures prises pour remédier aux changements (réajustement des postes, réductions du personnel, etc.)</p>
		<p>3.5. Les responsables du projet ont-ils pris des mesures appropriées pour régler des problèmes (finances et ressources humaines) liés à des changements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CENI et PTF - Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise 	<p>Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)</p>	<p>Qualité du déploiement du personnel et des aménagement effectuées par le CTP pour répondre à des</p>	<p>Analyse des anticipations et d'adaptations des responsables du PNUD en fonction des changements</p>

		imprévus au cours de l'exécution du projet ?	en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports du Comité de pilotage - Rapports annuels et semi-annuels aux différents bailleurs		changements inattendus	inattendus
		3.6. Le personnel complémentaire composé des VNU nationaux a-t-il eu une valeur ajoutée dans la mise en œuvre des activités du projet ?	- CENI - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapport de l'atelier d'évaluation et de capitalisation des VNU aux démembrements de la CENI	- Revue documentaire - Entretiens directs avec les membres de l'EGP du PAPE et de la CENI - Entretiens avec les VNU à Ouaga et à distance	Niveau de satisfaction des responsables des démembrements de la CENI et des populations au niveau local	Sur la base des résultats des entretiens et des rapports des activités des VNU, relever les changements apporter à la CENI au plan local
		3.7. Le calendrier (dans le Plan de travail pluriannuel) a-t-il été exécuté de façon approprié ?	- Prodoc (tableau 4 : Plan de travail pluriannuel) - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 Rapport du Comité de pilotage	- Revue documentaire - Entretiens avec les membres de l'EGP du PAPE et de la CENI - Entretiens avec membres du Comité de pilotage	Niveau de respect des délais de réalisation des activités du projet	Sur la base du rapport provisoire 2019-2023 et des résultats des entretiens, vérifier si le calendrier a été respecté
IV. COHERENCE	4. Dans quelle mesure l'intervention du PNUD est-elle en synergie avec les interventions des autres acteurs au profit des institutions et structures nationales ?	4.1. Les activités du PAPE étaient-elles cohérentes et en complémentarité avec celles des autres interventions (UNCT, PTF, OSC, ONG) menées en matière de	- Principaux bénéficiaires du PAPE - Prodoc (avec Avenant 1 et 2)	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	- Degré de coordination entre les activités du PAPE et celle des autres pourvoyeurs d'assistance technique à la CENI	Utiliser les objectifs et les activités des parties prenantes pour voir s'il n'y a pas de chevauchements dans les objectifs et activités

		gouvernance démocratique auprès des institutions et organisations nationales impliquées dans les élections ?			et autres acteurs nationaux.	
		4.2. En particulier avec la CENI, y-a-t-il eu interdépendances et synergies entre les activités menées par le PAPE et celles des autres intervenants ?	- CENI et PTF - ONG internationales - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023	- Revue documentaire - Entretiens avec membres du Comité de pilotage - Entretien avec les membres de la CENI	Niveau de satisfaction de la CENI	Même procédure que ci-dessus
		4.3. Les mécanismes de coordination : Comité de pilotage (Copil) et Comité technique ont-ils eu une valeur ajoutée dans la cohérence et la coordination des activités du PAPE avec celles des autres acteurs	- CENI et PTF - Autres principaux bénéficiaires du PAPE - Rapports du Comité de pilotage	- Revue documentaire - Entretiens avec membres du Comité de pilotage - Entretien avec les membres de la CENI	Degré d'efficacité des mécanismes de coordination	Avec les résultats des entretiens et les rapports des Copils chercher les différentes coordinations qui ont été effectuées avec succès.
V. DURABILITE	5. L'intervention du PNUD a-t-il contribué à mettre en place des politiques, mécanismes et procédures pour permettre aux principales parties prenantes nationales de pérenniser les résultats (acquis) obtenus en matière de gouvernance	5.1. à 5.6. Les parties prenantes nationales au processus électoral (CENI, Juridictions, FDS, CSC, OSC, ONG) ont-elles tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience ?	- CENI et PTF - Autres principaux bénéficiaires du PAPE - Rapports des activités post-électorales Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports des	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	- Niveau d'appropriation du projet par les institutions au niveau national et local - Degré de renforcement des capacités du Burkina Faso au travers de la mise en œuvre du projet - Taux de survie des mécanismes	Sur la base des résultats des entretiens, de la table des résultats durables, et des rapports des missions d'observation, relever de qui, dans les résultats du PAPE peut être pérennisé par les composantes de la partie nationale (CENI, CC, juridictions, FDS, etc.)

	démocratique et d'élections libres, transparentes et inclusives ?		missions d'observation électorale (surtout de CEDEAO, AU, UE et observateurs nationaux)		/ structures créés par le projet	
VI. IMPACTS/EFFETS	6. Quels impacts (ou signes précoces d'impacts) attendus ou non, découlent de la mise en œuvre du projet ?	6.1 à 6.3. La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de la gouvernance démocratique et des élections au Burkina Faso ?	- Principaux bénéficiaires du PAPE - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports de mission d'observation électorale	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Degré de satisfaction des parties prenantes nationales	Même procédure que ci-dessus.
VII. DIMENSIONS TRANSVERSALES	7. Dans quelle mesure l'intervention du PNUD a-t-elle intégré dans sa conception, mise en œuvre et suivi : le genre, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les jeunes, les personnes vivants avec handicap, les personnes déplacées internes (IDP) et les personnes vivant dans les zones d'insécurité ?	7.1. à 7.5. La prise en compte du genre par le projet PAPE reflète-t-elle la réalité du Burkina Faso ?	- Prodoc - Rapport provisoire de mise en œuvre du PAPE au 30 juin 2023 - Rapports de mission d'observation électorale internationales et nationales	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Nombre de structures et de femmes et jeunes, de personnes avec handicap et de PDI qui ont bénéficié des activités	- Vérifier le taux de participation des femmes, des jeunes, des personnes avec handicap et es PDI aux élections de 2021. - Vérifier les taux des personnes de ces différentes catégories qui ont été élues en 2021.
VIII. RECOMMANDATIONS	8. Quelles recommandations au PNUD pour l'amélioration dans le futur de ses partenariats, ses	8.1 à 8.4. Recommandations relatives au partenariat	- Principaux bénéficiaires du PAPE (CENI, CC, Ministères, Juridictions, Partis politiques, OSC,	Utilisation des multiples outils et méthodes de collectes de données (ci-dessus)	Recommandations pertinentes faites par toutes les parties prenantes nationales et internationales	- Compiler les différentes recommandations relatives aux 6 critères et sur l'intervention du PAPE en général, - Et extraire les

	stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail afin d'atteindre les résultats soient pleinement atteints et durables ?		ONG, personnes ressources). - Rapports de mission d'observation électorale internationales et nationales			recommandations les plus pertinentes pour l'amélioration de l'intervention du PNUD dans le futur dans le domaine de la gouvernance et des élections crédibles.
--	---	--	---	--	--	--

ANNEXE 3 : LISTE DES INDIVIDUS OU GROUPES INTERROGES OU CONSULTES ET DES SITES VISITES

MISSION D'ÉVALUATION DU PROJET D'APPUI AUX ÉLECTIONS

PRÉSENCE DES PARTICIPANTS

Jeudi 2 Novembre 2023

PNUD – Bureau RRA

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	TEIXEIRA Alfredo	PNUD
2.	KOUADIO Eloi	PNUD
3.	CISSÉ Losseni	PNUD
4.	TOÉ Emmanuella	PNUD
5.	MISONI Flavien	PNUD

Vendredi 3 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
CONSEIL CONSTITUTIONNEL**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	KÉRÉ Barthélémy	Conseil constitutionnel
2.	YARGA Larba	Conseil constitutionnel
3.	KAFANDO Victor	Conseil constitutionnel
4.	BAYILI/BAMOUNI Véronique	Conseil constitutionnel
5.	SAVADOGO Daouda	Conseil constitutionnel
6.	OUÉDRAOGO Massmoudou	Conseil constitutionnel

Vendredi 3 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	DA Gonta Alida H	CNDH
2.	SAWADOGO Pouya P. Antoinette	CNDH

Vendredi 3 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
ASCE-LC**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	MILLOGO Urbain	ASCE-LC
2.	DRABO Mamoudou	ASCE-LC
3.	SAWADOGO Adama	ASCE-LC

Lundi 6 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE (CENI) – 14h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	OUEDRAOGO Elysé	Président
2.	SAWADOGO Yamba Malik	Vice-président
3.	SOME/KIEMA Esther	Secrétaire général
4.	COULIBALY/SOU Nina	Agent comptable
5.	KABORE T. Antoine	Conseiller technique
6.	BASSOLE Ki Jean Marie	DG Opérations
7.	SONDE Amadou	
8.	SAVADOGO Aboubacar Relwende	Vice-président
9.	OUEDRAOGO Peggy	Directrice communication

Lundi 6 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
MATDS – Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) – 14h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	DEME Rassoumane	DGAT/DSOE
2.	WANGRAOUA P. Rodrigue	DGAT/DSOE
3.	TRAORÉ Saibou	DGA

Mardi 7 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COMMUNICATION (CSC) – 09h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	YAMÉOGO/OUATTARA S. Eugenie	VP/CSC
2.	TRAORÉ Blagnima	SG
3.	OUÉDRAOGO W. Louis Modeste	Chargé de mission
4.	KANTIONO Pauline	Chargée d'études
5.	MANDIBIGA Laribaba	DAF
6.	DAO Abdoulaye	

Mardi 7 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
Coordonnateur Pays VNU – 11h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	YAMEOGO G. Thomas d'Aquin	Coordonnateur Pays VNU

Mardi 7 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
VNU – 12h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	OUÉDRAOGO /BA Rabiadou Alima	
2.	KERE / COULIBALY Adeline	
3.	SAMA D. Edith	DAF

Mardi 7 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
NDI – 14h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	ADOMAYAKPOR Kevin	Représentant résident
2.	SOMÉ Awa/TRAORE	Chargé de Programme

Mardi 7 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
CONSEIL D'ÉTAT – 15h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	OUÉDRAOGO G. Jean-Baptiste	Premier Président
2.	Mme KABORE Wendeyam	Commissaire du Gouvernement
3.	SAGNON Adama	Secrétaire général
4.	BADO/SOME Elisabeth	Présidente de 1 ^e chambre du Conseil d'État
5.	OUATTARA Alidou	Président 2 ^e Chambre du contentieux
6.	SOME Edilbert	Président de Chambre
7.	DAKOURE E. Gabrielle	Chef de greffe
8.	SOULAMA Jeanne	1 ^{er} Commissaire du gouvernement adjoint

Mercredi 8 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPEENNE – 09h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	MECKLENBURG Karsten	Premier conseiller, Chef Section politique
2.	SAN JOSE Yolanda	Première conseillère, Cheffe de Section Gouvernance, Régional, UEMOA
3.	CHAVANNE Severine	Attachée de coopération, Chargée de programme gouvernance
4.	ESCALONA PATUREL Diego	Chef d'Unité, Chef de coopération, Premier conseiller

Mercredi 8 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
AMBASSADE DE SUÈDE – 10h30**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	Christophe ZOURÉ	Chargé de Programme Gouvernance et développement institutionnel

Mercredi 8 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
AMBASSADE DU DANEMARK – 13h30**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	Yolande BOLY/TOÉ	Ambassade du Danemark
2.	Lucien OUÉDRAOGO	Ambassade du Danemark

Mercredi 8 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
COOPERATION SUISSE – 15h30**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	BEZZOLA Selina	Coopération Suisse
2.	SALAMBERE Jean-Pierre	Coopération Suisse

Jeudi 9 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
AMBASSADE D'ALLEMAGNE – 10h45**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	Dr. Bernd von Münchow-Pohl	Chargé d'affaire a.i.
2.	Julia Annette SPIELER	Première Secrétaire, Conseillère politique

Jeudi 9 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
PROCUREUR DU FASO – 12h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	Harouna YODA	Parquet du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou Procureur du Faso

Jeudi 9 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
CONSULTANT ALERTE PRÉCOCE – 15h00**

1.	SOMÉ Boris	Consultant
----	------------	------------

Vendredi 10 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
OSC – 09h00- 11H**

N	OSC	Nom du 1^{er} Responsable
1.	RAJSK	Ouattara Achille
2.	CRIGED	Mme Thombiano
3.	FORA (Fada)	Dahani B. Boureima
4.	CSPP	Sombié Abou

Vendredi 10 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
OSC – 13h00- 15h**

N	OSC	Nom du 1^{er} Responsable
1.	Consortium Jeunesse Étudiante Catholique (JEC) Association des élèves et étudiants musulmans (A.E.E.M.B) Union des Groupes Bibliques du Burkina (UGEBB)	M. BOUDA Kader
2.	Association monde rural (AMR)	WOROKUY David Seth
3.	Consortium CAP développement	SAMA W. Paul
4.	Groupe de recherche-action sur la sécurité humaine (GRASH)	Enock KERE
5.	Initiative communautaire pour le développement (ICD)	SAWADOGO MOHOUMADI
6.	Association action jeunesse pour le développement participatif (AJDP)	Non représentée
7.	Groupe d'études et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social du Burkina Faso (GERDDES)	YONLI Fidèle
8.	Conseil national de la Jeunesse du Burkina Faso (CNJ-BF)	M. BOUDA Salifou
9.	Centre d'information et de documentation citoyennes (CIDOC)	DAN Kashironge , Tel :

10.	Association jeunesse espoir d'Afrique (AJEA)	NAON Sidiki
11.	Fondation pour l'étude et la promotion des droits de l'homme en Afrique (FEPDHA)	Me HALIDOU OUEDRAOGO

Mardi 14 novembre 2023

**LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS
Oversight/Monitoring and Evaluation – PNUD -09h00**

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
1.	BAGA Emmanuel	Oversight/Monitoring and Evaluation
2.	KABRE Judicael Marie Stanislas	Oversight/Monitoring and Evaluation

Dimanche 26 novembre 2023

LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS

	NOM & PRÉNOMS	STRUCTURE
3.	Alain AKPADJI	Coordonnateur résident a.i.

ANNEXE 4 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

1. PNUD, PAPE 2019-2023, Rapport d'activités au 31 décembre 2022
2. PNUD, PAPE 2019-2021, Rapport d'activités au 31 décembre 2021
3. Rapport de la mission d'évaluation des besoins électoraux du Burkina Faso, Du 24 juin au 2 juillet 2019
4. PNUD, PAPE 2019-2021, Analyse genre des élections législatives de novembre 2020 au Burkina Faso, Rapport définitif, mai 2021
5. Délégation de l'UE au Burkina Faso, PAPE-2020-2021, Rapport de la mission de terrain de la revue ROM, 1^{er} août 2022
6. PNUD, PAPE 2019-2021, Document de synthèse des ateliers thématiques d'évaluation du processus électoral de novembre 2020, juillet 2021
7. Rapport de l'atelier d'évaluation des permanences judiciaires pour la répression des infractions en matière électorale, Ouagadougou, 26-27 octobre 2021
8. Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Élections présidentielle et législatives du 22 novembre au Burkina Faso, Rapport de la Mission d'information et de contacts de l'OIF, Ouagadougou, du 17 au 26 novembre 2020
9. Union africaine, Mission d'observation électorale de l'Union africaine pour les élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 au Burkina Faso, Rapport final, Décembre 2020
10. PNUD, Independent Évaluation Office (IEO), Guide d'évaluation du PNUD, Version révisée : juin 2021
11. PNUD, PAPE 2019-2021, Rapport de l'atelier d'évaluation et de capitalisation de l'appui des volontaires des Nations Unies Nationaux et Communautaires aux démembrements de la CENI, Janvier 2021
12. Union européenne, Mission d'expertise électorale, Burkina Faso 2020, Rapport final, Élections présidentielle et législatives, 22 novembre 2020, 26/04/2021
13. PNUD, PAPE 2019-2021, PRODOC

ANNEXE 5 : QUESTIONS DE L'ÉVALUATION.

1. Critère d'évaluation N° 1 : PERTINENCE

- Les objectifs du PAPE constituent-ils une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et des populations du Burkina Faso de conduire un processus électoral « libre, transparent, crédible, et inclusif » ?
- L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec l'effet UNDAF des Nations Unies qui est d'améliorer l'efficacité des institutions et des conditions de vie populations du Burkina Faso, notamment celles exposées aux risques de conflits et d'insécurité ?
- Les activités menées par le PAPE sont-elles adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso (CENI, Ministères, Conseil Constitutionnel, autres juridictions, Conseil supérieur de la communication, Commission nationale des Droits humains, organisations de la société civile) ?
- L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina Faso ?

2. Critère d'évaluation N°2 : EFFICACITÉ

- Les principaux résultats prévus (produits escomptés) contenus dans le « cadre de résultats » du Document du projet, en vue de contribuer à l'organisation d'élections libres, inclusives ont-ils été réalisés ?
- Les capacités des membres de la CENI et de ses démembrements ont-elles été renforcées pour leur permettre de gérer efficacement le processus électoral ?
- Les capacités des acteurs chargés de la sécurisation des élections ont-elles été renforcées en termes d'aptitudes et d'équipements nécessaires pour effectuer efficacement leur travail ?
- Les capacités des parties prenantes à la communication ont-elles été renforcées pour une communication efficace sur le processus électoral ?
- Les populations ont-elles été suffisamment informées et sensibilisées sur les enjeux et le déroulement du processus électoral ?
- Les capacités des membres des organes de gestion du contentieux électoral (Conseil constitutionnel, juridictions de l'ordre administratif et judiciaire) ont-elles été renforcées pour leur permettre de gérer efficacement les conflits électoraux
- Le taux d'exécution physique du PAPE correspond- t-il au niveau d'exécution des ressources financières ?
- Quels sont les facteurs positifs externes et internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?
- Quels sont les facteurs négatifs externes ou internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?

3. Critère N° 3 : EFFICIENCE

- Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PAPE ont-elles été anticipées et mobilisées dans les délais appropriés ?
- **En ce qui concerne l'acquisition par la CENI des biens matériels et des services** résultant de l'appui du PAPE, comment appréciez-vous la qualité et les délais de livraison ?

- Les ressources financières et humaines mises à la disposition du projet PAPE ont-elles été utilisées de manière appropriée ?
- Les dépenses effectuées dans le cadre du projet PAPE ont-elles été conformes au budget ?
- Les ressources humaines du l'Équipe de gestion du projet (EGP) ont-elles été gérées de façon appropriée par le Conseiller technique principal et le management du PNUD ?
- Les responsables du projet ont-ils pris des mesures appropriées pour régler des problèmes (finances et ressources humaines) liés à des changements imprévus au cours de l'exécution du projet ?
- Le personnel complémentaire composé des VNU nationaux a-t-il eu une valeur ajoutée dans la mise en œuvre des activités du projet ?
- Le calendrier (dans le Plan de travail pluriannuel) a-t-il été exécuté de façon appropriée ?

4. Critère N° 4 : COHERENCE

- Les activités du PAPE étaient-elles cohérentes et en complémentarité avec celles des autres interventions (UNCT, PTF, OSC, ONG) menées en matière de gouvernance démocratique auprès des institutions et organisations nationales impliquées dans les élections ?
- En particulier avec la CENI, y-a-t-il eu interdépendances et synergies entre les activités menées par le PAPE et celles des autres intervenants ?
- Les mécanismes de coordination : Comité de pilotage et Comité technique ont-ils eu une valeur ajoutée dans la cohérence et la coordination des activités du PAPE avec celles des autres acteurs dans le contexte national du Burkina Faso ?

5. Critère N° 5 : DURABILITE

- Les parties prenantes au processus électoral ont-elles tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience ?
- Concernant la CENI, dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?
- Concernant les juridictions dans quels domaines du contentieux électoral l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?
- Concernant les Forces de défense et de sécurité, dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?
- Concernant le Conseil supérieur de la communication dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?
- Concernant les Organisations de la société civile (OSC) et les Organisation non-gouvernementales (ONG) dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

6. Critère No 6 : IMPACT

- La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de la gouvernance démocratique au Burkina Faso ?
- La mise en œuvre du PAPE a-t-il entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de l'organisation des élections libres, transparentes et inclusifs ?
- La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans d'autres domaines au Burkina Faso ?

7. Critères No 7 : DIMENSIONS TRANSVERSALES

- La prise en compte du genre par le projet PAPE reflète-t-elle la réalité du Burkina Faso ?
- Les objectifs et activités menées par le PAPE en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le domaine des élections ont-ils eu les effets attendus ?

- Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des jeunes aux processus électoraux ont-ils eu les effets attendus ?
- Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des personnes vivant avec handicap ont-ils eu les effets attendus ?
- Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des personnes déplacées internes (PDI) et des personnes vivant dans les zones d'insécurité ont-ils eu les effets attendus.

8. Recommandations générales au PNUD pour le futur

ANNEXE 6 : TABLEAUX RESUMANT LES CONSTATS

CRITERES	PRINCIPALES CONCLUSIONS	OBSERVATIONS/EVALUATION
<p>Pertinence</p>	<p><i>Constat n°1 : Les objectifs du PAPE constituent une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso.</i></p> <p>Les objectifs du PAPE constituent une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et sont adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso. En effet, le projet est aligné sur les textes fondamentaux qui régissent le Burkina (Charte de la Transition, PNDS, etc.) et sur les textes internationaux auxquels le Burkina a souscrit (Charte africaine de la démocratie..., Protocole additionnel de la CEDEAO, etc.). En outre, le projet prend qui cadre avec l'Effet UNDAF 1.1., prend en compte les recommandations de la NAM de 2019 qui résulte de l'évaluation des besoins de la partie nationale.</p> <p><i>Constat 2 : L'intervention du PAPE est en conformité avec les objectifs globaux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF).</i></p> <p>Par ailleurs, le PAPE est aligné avec les objectifs globaux du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 1.1.) pour la période 2018-2022 en matière de consolidation de la paix au Burkina Faso, ceux du PNUD et les mandats des principaux partenaires techniques et financiers. Le choix du PNUD pour la gestion du « panier de fonds » est très pertinent, parce que son mandat le place à la tête du système onusien dans le domaine de l'appui à la gouvernance démocratique. Le PNUD constitue et de loin, le premier prestataire d'assistance électorale au sein de ce système des Nations Unies. Il a en effet acquis à ce jour une expertise et une expérience considérable dans la mobilisation et de la coordination des ressources pour l'assistance électorale des Etats membres.</p>	<p>L'évaluation juge que la pertinence du PAPE est <i>très satisfaisante (notation 4).</i></p>
<p>Efficacité</p>	<p><i>Constat 3 : L'ensemble des activités prévues par composante a été exécuté conformément au plan de travail annuel (PTA) et les produits principaux prévus dans le cadre des résultats du projet ont été atteints.</i></p>	<p>L'intervention du PAPE été globalement <i>très satisfaisante (notation 4).</i></p>

	<p>Il ressort de l'analyse des résultats, composante par composante, que les 8 produits attendus dans le « Cadre des résultats » ont été réalisés à plus de 98,9%, les autres étant en cours jusqu'au 31 décembre 2023. <i>L'intervention a donc été globalement <u>très satisfaisante</u></i> parce qu'elle a abouti à des résultats positifs au-delà des attentes, notamment en ce qui concerne le renforcement de la capacité opérationnelle de la CENI, du Conseil constitutionnel et des autres juridictions, du Conseil supérieur, de la Communication et des OSC. Le Projet a fait preuve de flexibilité lui permettant non seulement d'adapter les produits aux changements de contexte et des besoins, mais également de répondre parfois à demandes de dernières heures. Ainsi, des solutions ont pu être trouvées pour délivrer des produits autres que ceux initialement prévus lorsque la délivrance de ces derniers a été entravée par des facteurs internes ou externes.</p> <p>Cette conclusion de l'analyse des reportages est corroborée par le dépouillement des entretiens avec les responsables des parties prenantes nationales et internationales. Mais, malgré ces résultats positifs sur l'efficacité, les effets sont mitigés en ce qui concerne la participation des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes ; pour des raisons en grande partie externes au PNUD et au projet.</p>	
<p>Efficiences</p>	<p><i>Constat 5 : La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du projet s'est faite de façon optimale</i></p> <p>L'évaluation note que la mobilisation des ressources par le PNUD est allée au-delà des attentes et que les PTF ont maintenu de façon constante leur confiance au Gouvernement et au PNUD. Ainsi, la somme mobilisée dans le cadre de l'intervention du projet, de 2020 au 31 décembre 2023, s'élève à 17 150 853 US\$, les donateurs du « panier commun » étant : l'UE, le Danemark, la Suède, la Suisse, l'Italie, le PNUD et le Gouvernement.</p> <p>En outre, l'ensemble des dépenses, au moment de l'évaluation, s'élèvent à 16 827 858 USD, soit un taux de réalisation (taux d'exécution financière) de 98,1%, avec un solde résiduel de 322 995 USD (1,9%). Ce résiduel est soit déjà engagé en termes de dépenses et/ou est destiné à la gestion du projet de fin novembre à fin 2023.</p> <p><i>Constat 6 : Les ressources financières mises à la disposition du projet ont été dépensées de façon optimale</i></p> <p>Par ailleurs, La répartition du budget et des dépenses révèle une disproportion entre le budget alloué à la <u>composante 1</u> « <i>l'appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales</i> »</p>	<p>L'évaluation de l'efficacité du projet est à 80% <i>très satisfaisante</i> si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires sur la lourdeur des procédures <i>(notation 3,5)</i>.</p>

	<p>(73%) et le budget alloué aux autres composantes (6%, 4%, 1%). Mais cela s'explique par l'importance de la Composante 1 dans les élections et par les réallocations des ressources autorisées par le Copil avec les changements de contexte politique et électoral .</p> <p>Les évaluateurs <u>notent</u> enfin que le taux de l'exécution financière (98,1% en tenant compte également des engagements) correspond au taux d'exécution physique (98,9% en tenant compte des activités en cours). Ils ont pu vérifier que les activités ont été menées en correspondance avec les lignes budgétaires appropriées ; et qu'il y a une correspondance entre le budget mobilisé par composante et les dépenses effectuées par composante.</p> <p><i>Constat 7 : Certaines institutions parties prenantes ont toutefois mis en cause l'efficience des « règles et procédures » du PNUD en matière de Finances et de passation de marché</i></p> <p>Toutefois, quelques griefs ont été exprimés par la plupart des bénéficiaires à l'encontre du projet concernant <u>la</u> lourdeur des procédures et des règles du PNUD, principalement en matière de Finances et Achats. Les discussions avec les responsables des Opérations du PNUD ont révélé que le Bureau du PNUD a utilisé beaucoup de dispositions autorisées par l'ONU pour accélérer le « delivery » pendant les élections, tout en protégeant la transparence et la rigueur requise par les auditeurs du PNUD, notamment dans la gestion d'un projet en modalité <u>Exécution directe</u> et non pas en <u>Exécution nationale</u> ou en « Fast-track ».</p> <p>Somme toute, les évaluateurs estiment que ces malentendus sur les procédures et les règles du PNUD auraient pu être surmontés par plus de dialogue et de pédagogie entre le PNUD et les bénéficiaires ; et que les retards de décaissement et d'achats n'ont pas affecté de façon très significative l'efficience du projet.</p>	
Cohérence	<p><i>Constat 8 : Le projet a été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral</i></p> <p>La mission d'évaluation a constaté que le projet a été exécuté en complémentarité et en synergie avec les organisations nationales et internationales impliquées dans le processus électoral à 3 niveaux : i) d'abord, avec les <i>institutions et les structures nationales bénéficiaires</i> (CENI, Govt, CC, CSC, CNDH, etc.) ; ii) ensuite avec plusieurs OSC nationales (19 OSC) ; et enfin avec plusieurs organisations et ONG internationales (NDI, IFES, Diakonia, OIF, etc.).</p>	L'évaluation de la cohérence/coordination du projet est <i>satisfaisante</i> si l'on tient compte de la perception des bénéficiaires mais aussi de l'analyse relative au non-fonctionnement du Comité technique (<i>Notation 3,5</i>).

	<p><i>Constat 9 : Le projet a favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement</i></p> <p>Le projet a, en outre, favorisé la coordination du partenariat sur le processus électoral entre la partie nationale et les partenaires au développement. Il y a unanimité sur le rôle prépondérant joué par le <u>Copil</u> durant tout le cycle électoral : i) d’abord, par son caractère <i>inclusif</i> en s’étant élargi à des partenaires (Exemple USA) qui financent le processus électoral sans contribuer au « panier commun » ; ii) ensuite en ayant permis aux partenaires financiers et aux partenaires nationaux de <i>mieux se coordonner et d’ajuster</i> les ressources du projet aux nouveaux besoins, en fonction des changements du contexte électoral.</p> <p><i>Constat 10 : Cependant il a manqué une structure stratégique et politique de coordination entre la partie nationale et les partenaires du Burkina Faso</i></p> <p>Toutefois, l’évaluation estime qu’un meilleur fonctionnement du <u>Comité technique</u> et l’existence d’une structure politique d’orientation stratégique auraient permis une meilleure coordination et cohérence dans l’intervention du projet.</p>	
Durabilité	<p><i>Constat 11 : Les parties prenantes au processus électoral ont tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience</i></p> <p>L’intervention du PAPE a généré de nombreux acquis qui pourront être capitalisés pour le futur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ainsi, les capacités acquises, renforcées ou consolidées grâce au PAPE sont utilisables pour les prochaines élections, surtout lorsque les bénéficiaires sont stables à leurs postes ; • Une base de données relative aux volontaires des Nations Unies qui ont contribué à accroître les capacités des démembrés de la CENI aux côtés des cadres d’appui de la CENI est disponible, laquelle pourrait servir pour l’organisation des élections futures. • Plusieurs instruments d’action sont désormais disponibles, utilisables dans le futur : stratégie de lutte contre la corruption électorale (en cours de finalisation), Plan de sécurisation des processus électoraux, Plan de logistique, cartographie des données électorales, Pacte de bonne conduite, Guides du CSC, loi sur les quotas, etc. • De même, plusieurs acquisitions matérielles résultant du PAPE sont des atouts pour la durabilité en ce sens qu’elles serviront de base pour l’organisation des futures élections : sites miroirs pour la conservation du fichier électoral, véhicules (14 pick-up), équipements 	L’évaluation juge la durabilité du PAPE <i>très satisfaisante (Notation 4)</i> .

	<p>informatiques adaptés pour la gestion des personnes déplacées internes (PDI), équipements pour la transmission des résultats, construction d'une salle de presse en cours de finalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mais l'un des acquis majeurs du PAPE est sans conteste l'organisation d'ateliers de capitalisation, qui ont permis de tirer de précieuses conclusions et recommandations dans les cinq domaines d'intervention du projet. Ces leçons apprises, les bonnes pratiques tirées de ces ateliers de capitalisation organisés par le PAPE serviront pour le futur, à organiser des élections plus crédibles, inclusives, transparentes et sincères. • Ce tableau très satisfaisant doit cependant être mitigé, car les nombreux acquis résultant du PAPE auraient pu être plus durables si les institutions bénéficiaires étaient plus stables et leurs membres permanents ; ce qui n'est toutefois pas imputable au PAPE 	
<p>Impact/effet</p>	<p><i>Constat 12 : La mise en œuvre du PAPE a entraîné des changements dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections.</i></p> <p>L'intervention du PAPE a généré des changements attendus ou inattendus au niveau de la gouvernance démocratique et de l'organisation des élections. Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelques structures bénéficiaires ont renforcé leurs capacités ou dispositions à réformer certains de leurs textes juridiques. Ainsi du Conseil constitutionnel qui a inscrit sur son agenda de réforme la relecture prochaine de la loi organique relative à l'institution à la suite d'un voyage d'étude financé par le PAPE ou du MATDS qui a entamé la relecture du code électoral • Le MATDS a également signalé d'importants changements au niveau de ses structures, à savoir la réappropriation des mécanismes d'alerte précoce mis en place dans le cadre du PAPE mais également l'approche inclusive dans les processus de réforme en faveur des groupes défavorisés ou marginalisés définis par le PAPE (femmes, jeunes, PVH, PDI). • Certains bénéficiaires ont connu une amélioration de leur travail au quotidien. Il en va ainsi des équipes techniques du CSC ou de journalistes, augurant ainsi un traitement plus professionnel de l'information notamment en période électorale. • Dans un contexte préélectoral de méfiance et relativement tendu entre l'opposition et la majorité, la mise en œuvre du PAPE a contribué à l'émergence d'un climat apaisé, de confiance en raison de l'image d'impartialité qui caractérise le gestionnaire du Projet, à savoir le PNUD. Dans le même sens, l'intervention des VNU a contribué à apaiser et crédibiliser le processus électoral à la base, au niveau des démembrements de la CENI. • Avec la suspension de l'ordre constitutionnel au cours de l'année 2022, on peut légitimement s'interroger sur l'impact à long terme du PAPE sur la gouvernance démocratique et les 	<p>L'évaluation juge l'impact du PAPE <i>très satisfaisant (Notation 4).</i></p>

	<p>processus électoraux au Burkina Faso. Mais il s'agit là d'une problématique hors du contrôle du Projet, qui pose néanmoins la question de la consolidation de la démocratie, qui reste un défi majeur à relever au Burkina Faso.</p>	
<p>Dimensions transversales</p>	<p><i>Constat 13 : Le PAPE reflète le genre et la participation des femmes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités ont été menées par le PAPE pour l'inclusion des groupes cibles que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et les personnes déplacées internes. • Ces activités prévues dans le « cadre de résultats » ont, pour la plupart, été mises en œuvre de manière très satisfaisante, quoique quelques-unes aient été suspendues du fait de l'insécurité • Des acquis ont été identifiés par la mission d'évaluation, qui pourront servir pour les processus électoraux à venir : des documents de stratégie sur les femmes, la loi révisée sur le quotas-genre, des capacités renforcées au niveau des femmes, la formation de réseaux de femmes, etc. • Les actions du projet ont bien contribué à l'autonomisation des femmes dans la prise de décision et aux élections apaisées et aucun signalement de violences particulières faites aux femmes pendant les processus électoraux au Burkina Faso n'a été enregistré • Même si les effets obtenus sont en-deçà des attentes (% de femmes élues largement en deçà des 30% requis par la loi), cela est davantage dû aux contextes culturels, économiques et politiques. La résolution de ce problème nécessite des actions de long terme qui dépassent un projet d'élection. <p><i>Constat 14 : Le PAPE a pris en compte les personnes défavorisées : jeunes, personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes (PDI)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Même constat sur la participation des jeunes et des personnes vivant avec handicap. • Le PAPE a mis en œuvre de façon satisfaisante diverses actions de sensibilisation visant à renforcer l'enrôlement des jeunes et l'inclusion des personnes vivant avec handicap avec cependant des résultats sont mitigés. • Des leçons ont été tirées, et des recommandations formulées susceptibles d'être capitalisées pour le futur 	<p>L'évaluation juge la dimension transversale du PAPE <i>très satisfaisante (notation 3,75).</i></p>

	<ul style="list-style-type: none">• Pour les personnes déplacées internes, le PAPE a renforcé les capacités opérationnelles de la CENI pour l'enrôlement des PDI sur sites (en la dotant de 50 laptop performants), et une étude réalisée avec l'appui du PAPE en décembre 2019 comprenant des propositions opérationnelles. Mais l'absence de décision politique n'avait pas permis d'avancer sur la question. Cette insuffisance qui n'est pas imputable au PAPE a été en partie corrigée, avec la révision du code électoral de décembre 2021, qui organise le vote des PDI en les rattachant électoralement à leurs localités d'accueil.	
--	--	--

ANNEXE 7 : CODE DE CONDUITE SIGNE PAR LES EVALUATEURS.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : **_M. Tadjoudine ALI DIABACTE** _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : **_PNUD BURKINA FASO** _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à **Ouagadougou** le **01/11/2023**

Signature : _____

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies

Nom du consultant : **Prof. Augustin LOADA** _____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) : **_PNUD BURKINA FASO** _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.

Signé à **Ouagadoudou** le **XX/10/2021**

Signature : _____

ANNEXE 8 :

GUIDE D'ENTRETIEN DES EVALUATEURS

Signalétique :

Date :

No d'identification : (001 à 050)

Nom de l'organisme :

Nom et prénom du répondant :

Sexe :

Age :

Fonction :

Ville/Localité :

Province :

Adresse :

Email :

Numéro de téléphone :

Nom et prénom de l'évaluateur :

Implication dans la mise en œuvre du PAPE :

Dans quel domaine avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre des activités du PAPE ?

1. Appui au renforcement des capacités et aux opérations électorales
2. Appui à l'éducation civique et à la sensibilisation
3. Appui à la prévention et à la gestion des conflits électoraux
4. Appui à la participation politique des femmes et des jeunes
5. Coordination et appui aux activités post-électorales

1. Critère d'évaluation No 1 : PERTINENCE

1.1. Les objectifs du PAPE constituent-ils une réponse adéquate aux besoins de la partie nationale et des populations du Burkina Faso de conduire un processus électoral « libre, transparent, crédible, et inclusif » ?

- Oui
- Non
- Autre
- Expliquez.....

1.2. L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec l'effet UNDAP 1.1 des Nations Unies qui est d'améliorer l'efficacité des institutions et des populations du Burkina Faso, notamment celles exposées aux risques de conflits et d'insécurité ?

- Oui
- Non
- Autre
- Expliquez.....

1.3. Les activités menées par le PAPE sont-elles adaptées aux capacités et aux priorités des institutions et structures nationales impliquées dans le processus électoral au Burkina Faso (CENI, Ministères, Conseil Constitutionnel, autres juridictions, Conseil supérieur de la communication, Commission nationale des Droits humains, organisations de la société civile) ?

- Oui
- Non
- Autre
- Expliquez.....

1.4. L'intervention du PAPE est-elle en conformité avec les mandats des principaux partenaires techniques et financiers (PTF) du Burkina Faso ?

- Oui
- Non
- Autre
- Expliquez.....

1.5. Notation

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

1.6. Commentaires généraux.....

1.7. Recommandations au PNUD pour le futur.....

2. Critère d'évaluation No 2 : EFFICACITE

2.1. Les principaux résultats prévus (produits escomptés) dans le « cadre de résultats » du Document du projet pour contribuer à organiser des élections libres, inclusifs ont-ils été réalisés ?

2.1.1. Les capacités des membres de la CENI et de ses démembrements ont-elles été renforcées pour leur permettre de gérer efficacement le processus électoral ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

2.1.2. Les capacités des acteurs chargés de la sécurisation des élections ont-elles été renforcées en termes d'aptitudes et d'équipements nécessaires pour effectuer efficacement leur travail ?

- Oui

- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
2.1.3. Les capacités des parties prenantes à la communication ont-elles été renforcées pour une communication efficace sur le processus électoral ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
2.1.4. Les populations ont- elles été suffisamment informées et sensibilisées sur les enjeux et le déroulement du processus électoral ? :

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
2.1.1.5. Les capacités des membres des organes de gestion du contentieux électoral (Conseil constitutionnel, juridictions de l'ordre administratif et judiciaire) ont-elles été renforcées pour leur permettre de gérer efficacement les conflits électoraux ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
2.2. Quel est le niveau de réalisation du projet de 2019 à novembre 2023 ?.....
.....

2.3. Le taux d'exécution physique du PAPE correspond-il au niveau d'exécution des ressources financières ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

2.4. Quels sont les facteurs positifs externes et internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?

2.5. Quels sont les facteurs négatifs externes ou internes au PAPE qui ont influencé la mise en œuvre de ses activités ?

2.6. Notation

3.

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

3.1. Commentaires généraux.....

3.2. Recommandations au PNUD pour le futur.....

4. Critère No 3 : EFFICIENCE

3.1. Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PAPE ont-elles été anticipées et mobilisées dans les délais appropriés?

- Oui
- Non

- Autres
- Expliquez.....

.....
3.2. Les ressources financières et humaines mises à la disposition du projet PAPE ont-elles été utilisées de manière appropriées ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
3.3. Les dépenses effectuées dans le cadre du projet PAPE ont-elles été conformes au budget ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
3.4. Les ressources humaines du l'Equipe de gestion du projet (EGP) ont-elles été gérées de façon appropriée par le Conseiller technique principal et le management du PNUD ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
3.5. Les responsables du projet ont-ils pris des mesures appropriées pour régler des problèmes (finances et ressources humaines) liés à des changements imprévus au cours de l'exécution du projet ?

- Oui
- Non

- Autres
- Expliquez.....

.....

3.6. Le personnel complémentaire composé des VNU nationaux a-t-il eu une valeur ajoutée dans la mise en œuvre des activités du projet ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....

3.7. Le calendrier (dans le Plan de travail pluriannuel) a-t-il été exécuté de façon approprié ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....

3.8. Notation

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

3.9. Commentaires généraux.....

.....

3.10. Recommandations au PNUD pour le futur.....

.....

4. Critère No 4 : COHERENCE

4.1. Les activités du PAPE étaient-elles cohérentes et en complémentarité avec celles des autres interventions (UNCT, PTF, OSC, ONG) menées en matière de gouvernance démocratique auprès des institutions et organisations nationales impliquées dans les élections ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....

4.2. En particulier avec la CENI, y-a-t-il eu interdépendances et synergies entre les activités menées par le PAPE et celles des autres intervenants ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....

4.3. Les mécanismes de coordination : Comité de pilotage et Comité technique ont-ils eu une valeur ajoutée dans la cohérence et la coordination des activités du PAPE avec celles des autres acteurs dans le même contexte national du Burkina Faso ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....

4.4. Notation

5.

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

5.1. Commentaires généraux.....

.....
5.2. Recommandations au PNUD pour le futur.....
.....
.....

6. Critère No 5 : DURABILITE

5.1. Les parties prenantes au processus électoral ont-elles tiré et appris des leçons en vue de participer aux prochains cycles électoraux avec efficacité et efficience ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.2. Concernant la CENI, dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

- Le renforcement des capacités des membres de la CENI centrale (15 membres)
- L'acquisition du matériel électoral dans plusieurs domaines
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan logistique
- Le renforcement des capacités des agents en charge de la transmission des résultats
- Le renforcement de la communication institutionnelle de la CENI
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.3. Concernant les juridictions dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

- Le renforcement des capacités des membres du Conseil constitutionnel
- Le renforcement des capacités des membres du Conseil d'État et des tribunaux administratifs
- Le renforcement des capacités des juridictions de l'ordre judiciaire
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.4. Concernant les Forces de défense et de sécurité, dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

- L'élaboration du plan de sécurisation
- Le renforcement des capacités des agents de sécurité
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.5. Concernant le Conseil supérieur de la communication dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

- Le renforcement des capacités des membres du Conseil supérieur de la communication
- La mise en œuvre du plan de formation des journalistes
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.6. Concernant les Organisations de la société civile (OSC) et les Organisation non-gouvernementales (ONG) dans quels domaines l'intervention du PAPE a-t-elle eu un impact durable ?

- L'éducation et la sensibilisation des populations pour la participation citoyenne
- La gestion des Fake news et des Fake checking
- Autres
- Expliquez.....

.....
5.7. Notation

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

.....
5.8. Commentaires généraux.....

.....
5.9. Recommandations au PNUD pour le futur.....

7. Critère No 6 : IMPACT

6.1. La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de la gouvernance démocratique au Burkina Faso ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels ?.....

6.2. La mise en œuvre du PAPE a-t-il entraîné des changements attendus ou inattendus dans le domaine de l'organisation des élections libres, transparentes et inclusifs ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels ?.....

6.3. La mise en œuvre du PAPE a-t-elle entraîné des changements attendus ou inattendus dans d'autres domaines au Burkina Faso ?

- Oui
- Non
- Si oui, lesquels

6.3. Notation

7.

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

7.3. Commentaires généraux.....

7.4. Recommandations au PNUD pour le futur.....

8. Critères No 7 : DIMENSIONS TRANSVERSALES

7.1. La prise en compte du genre par le projet PAPE reflète-t-elle la réalité du Burkina Faso ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
7.2. Les objectifs et activités menées par le PAPE en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont-ils eu les effets attendus ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
7.3. Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des jeunes aux processus électoraux ont-ils eu les effets attendus ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
7.4. Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des personnes vivant avec handicap ont-ils eu les effets attendus ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
7.5. Les objectifs et les activités menées par le PAPE en vue de la participation des personnes déplacées internes (PDI) et des personnes vivant dans les zones d'insécurité ont-ils eu les effets attendus ?

- Oui
- Non
- Autres
- Expliquez.....

.....
7.6. Notation

8.

Pas du tout satisfaisant	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Très satisfaisant
--------------------------	------------------	--------------------	-------------------

8.1. Commentaires généraux.....

8.2. Recommandations au PNUD pour le futur.....

9. Recommandations générales au PNUD pour le futur

Quelles recommandations pouvez-vous faire au PNUD en vue de l'amélioration dans le futur pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints et durables, notamment dans les domaines des élections et de la gouvernance démocratique ?

9.1. Ses partenariats

9.2. Sa stratégie de mobilisation de ressources

9.3. Ses méthodes de travail

.....

.....

9.4. Les arrangements de gestion mis en place

.....

.....